

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

LE PROJET DE TERRITOIRE

2014 - 2024

DE LA

COMMUNAUTE DE **C**OMMUNES DU
PAYS – **H**AUT **V**AL D'**A**LZETTE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : BILAN DU PROJET 2006-2015 ET DIAGNOSTIC	7
PREAMBULE - La méthode d'élaboration du projet de territoire 2006	9
AXE 1 : UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI	10
<i>A. Bilan du projet de territoire</i>	<i>10</i>
a) Synthèse de l'axe	10
b) Etat d'avancement.....	11
c) Conclusion	11
<i>B. Bilan économique territorial</i>	<i>12</i>
a) En matière d'évolution de l'emploi et des entreprises	12
b) En matière de commerce	13
c) Le fait transfrontalier et le site de Belval en 2013	13
AXE 2 : DES TRANSPORTS ADAPTES AUX BESOINS DE LA POPULATION.....	16
<i>A. Bilan du projet de territoire</i>	<i>16</i>
a) Synthèse de l'axe	16
b) Etat d'avancement.....	17
c) Conclusion	17
<i>B. Bilan de la mobilité territoriale.....</i>	<i>18</i>
a) En matière d'évolution des flux de déplacement.....	18
b) En matière d'évolution des réseaux et d'intermodalité	20
c) En matière de déplacements doux	23
AXE 3 : PLUS DE SERVICES POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE	24
<i>A. Bilan du projet de territoire</i>	<i>24</i>
a) Synthèse de l'axe	24
b) Etat d'avancement.....	24
c) Conclusion	25
<i>B. Bilan « Plus de services pour une meilleure qualité de vie »</i>	<i>28</i>
a) Le nouveau contexte démographique et les perspectives d'évolution.....	28
b) Equipements et services	29
AXE 4 : UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE	31
<i>A. Bilan du projet de territoire</i>	<i>31</i>
a) Synthèse de l'axe	31
b) Etat d'avancement.....	31
c) Conclusion	33
<i>B. Bilan territorial en matière d'aménagement de l'espace</i>	<i>34</i>
a) En matière d'environnement et d'occupation de l'espace	34
b) En matière touristique et culturelle.....	39
En conclusion, que retenir de ce projet de territoire 2006 ?.....	41
<i>A. Une bonne prise de conscience des enjeux du territoire</i>	<i>41</i>
<i>B. Une difficulté de lecture du projet.....</i>	<i>41</i>
<i>C. Des avancées à mettre au crédit de la Communauté de Communes depuis 2006.....</i>	<i>42</i>
<i>D. ...Mais le bilan global reste mitigé.</i>	<i>42</i>
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET 2014-2024.....	43
PREAMBULE - L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE.....	44
<i>A. Le nouveau cadre de la gouvernance : trois éléments fondateurs</i>	<i>44</i>
a) La Charte de Développement Durable	44
b) L'EcoCité Alzette Belval	44
c) L'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette Belval	45
<i>B. Les acteurs de la gouvernance.....</i>	<i>48</i>
a) La situation avant 2006 : des « pointillés » qui marquent encore les frontières.....	48
b) La situation après 2006 : une « opérationnalité » transfrontalière.....	51

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024 ET SON PROGRAMME D' ACTIONS	58
AXE 1 - ECONOMIE	60
AXE 2 - AMENAGER UN ECO-TERRITOIRE TRANSFRONTALIER ATTRACTIF ET DEMONSTRATEUR	65
AXE 3 - FAIRE DU TERRITOIRE UN CARREFOUR DE L'ECOMOBILITE ET DE L'INTERMOBILITE EN LORRAINE NORD	70
AXE 4 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA	73
AXE 5 - SERVICES A LA POPULATION	85
AXE 6 - FAIRE DE LA CULTURE UN MOTEUR POUR LE TERRITOIRE	92
AXE 7 - ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME	129
AXE 8 - EDUCATION	135
AXE 9 - GOUVERNANCE.....	140

INTRODUCTION

En 2006, la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette s'est dotée d'un premier Projet de Territoire avec comme ambition de définir un développement harmonieux, prenant en compte les besoins de la population, ceci dans le cadre de la dynamique luxembourgeoise liée au projet Esch – Belval.

Depuis cette date, le contexte du territoire a fortement évolué.

- De nombreuses études ont été réalisées (étude d'aménagement, de patrimoine, étude foncière, coulée verte...) permettant de mieux appréhender et d'identifier les enjeux du territoire.
- En 2009, une **charte de développement durable** a été élaborée et co-écrite par l'ensemble des partenaires institutionnels pour encadrer et maîtriser le développement du territoire vers une éco agglomération
- Cet engagement s'est concrétisé, avec le soutien des partenaires luxembourgeois, par la **sélection du territoire à l'appel à projets « EcoCités »** lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.
- En janvier 2010, une mission de préfiguration de l'OIN a été mise en place avec pour objectif de poursuivre la définition du projet et d'en amorcer la réalisation et de préparer la mise en place d'une structure de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage chargé de porter à terme la réalisation de l'opération.
Des études ont permis à la mission de préfiguration de définir le périmètre de l'Opération d'Intérêt National qui couvre une partie significative des 8 communes de la CCPHVA et de définir un projet d'aménagement structuré et équilibré et qui s'inscrit dans la démarche Ecocité.
- Le décret du périmètre de **l'Opération d'intérêt national** est paru le 19 avril 2011. L'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette Belval qui doit élaborer un programme stratégique opérationnel et mettre en œuvre l'Opération d'Intérêt National est créé le 6 mars 2012.
- Parallèlement, un **Groupe Européen de Coopération territoriale (GECT)** a été créé par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2012. Cet outil doit faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière afin de renforcer la cohésion économique et sociale.

C'est dans ce contexte que la CCPHVA a souhaité actualiser son Projet de Territoire et ceci afin de prendre en compte les évolutions récentes du territoire et les nouveaux enjeux qui en résultent, un des objectifs principaux consistant à la définition d'un plan d'actions.

Pour ce faire, la Communauté de Communes, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord – AGAPE, s'est appuyée sur un groupe de travail spécifique constitué des membres du conseil communautaire, des membres des commissions communautaires intéressés, de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette Belval, des techniciens de l'EPCI, des communes et de l'AGAPE.

L'actualisation du projet s'est faite en plusieurs étapes qui ont été validées par le conseil communautaire du 28 février 2013:

- **Phase 1** : Réalisation d'un diagnostic synthétique du territoire sur base des études réalisées dans le cadre de l'OIN, intégrant également une description des acteurs et partenaires institutionnels (EPA, GECT, CCPHVA...) et leur rôle au sein du territoire.
- **Phase 2 : Bilan du projet 2006**
Présenter au groupe de travail des orientations et des actions qui avaient été définies dans le précédent projet de territoire et bilan du projet.
- **Phase 3 : Travail sur le projet 2014-2024**
Première analyse des projets 2006, des axes de travail identifiés en 2010, du programme local de l'habitat et des projets communaux (dans le cadre d'une enquête réalisée par la CCPHVA).
- **Phase 4 : Proposition d'un projet 2014-2024**
Un tableau récapitulatif des grands axes retenus, les objectifs et les projets a été défini et soumis aux élus. Les axes et objectifs ont été validés par les élus du bureau communautaire le 18 avril 2013. Un tri des projets a ensuite été effectué par la Communauté de Communes en tenant compte notamment des projets déjà réalisés, en cours ou « redondants » pour les axes portant sur le développement économique, les transports, les services à la population et l'aménagement de l'espace.
- **Phase 5 : Hiérarchisation et priorisation des objectifs et projets**
Suite à une seconde enquête auprès des communes composant l'intercommunalité, les projets préalablement identifiés ont été hiérarchisés et priorisés. Les résultats ont été présentés lors du bureau communautaire du 12 septembre 2013.
- **Phase 6 : Rédaction des fiches actions prioritaires**

PREMIERE PARTIE
BILAN DU PROJET 2006-2015
ET DIAGNOSTIC

PREAMBULE

La méthode d'élaboration du projet de territoire 2006

La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette a défini un projet de territoire après avoir élaboré un diagnostic qui a permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et les menaces.

Celui-ci s'est construit de façon concerté avec les forces vives du territoire.

Un comité de pilotage a été composé de représentants de la CCPHVA, des acteurs locaux du territoire et de plusieurs partenaires institutionnels (Conseil Régional, Département, chambres consulaires....)

6 commissions avaient été créées: développement, économique, aménagement durable, transports, habitat, services, culture loisirs et tourisme

Ces commissions ont permis de définir le projet de territoire, qui a déterminé les grandes orientations de la CCPHVA pour la période 2006-2015.

4 grands axes stratégiques avaient été retenus :

- 1 – Un développement économique au service de l'emploi
- 2 – Des transports adaptés aux besoins de la population
- 3 – Plus de service pour une meilleure qualité de vie
- 4 – Un aménagement durable de l'espace

Pour ces 4 axes, le projet de territoire a décliné des orientations, des objectifs et pour certains des projets. Au total, il comporte **16 orientations, 44 objectifs et recense 71 projets.**

L'analyse des résultats de ce projet de territoire est présentée au travers de deux lectures :

- **Un bilan du projet de territoire** en tant que tel :
 - Synthèse de l'axe
 - Etat d'avancement : points positifs et points négatifs des objectifs et projets
 - Conclusion
- **Un bilan territorial**
 - Analyse et évolution de la situation locale depuis 2006

AXE 1 : UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

A. Bilan du projet de territoire

a) Synthèse de l'axe

Le développement économique constituait et constitue toujours l'un des axes majeurs du territoire. Pour répondre aux enjeux transfrontaliers et au développement du projet Esch-Belval, la Communauté de Communes s'était fixée 3 grandes orientations :

- Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises.
- Accompagner le projet Belval.
- Un développement maîtrisé de l'appareil commercial.

Ces orientations ont été déclinées en 10 objectifs synthétisés dans le tableau suivant

Axe	Orientations	Objectifs	Etat d'avancement
1. Un développement économique au service de l'emploi		1.1. Aménager les zones de développement économiques communautaires	Réalisé
		1.2. Faciliter la création d'entreprises	En cours
		1.3. Faciliter la transmission des entreprises	En cours
		1.4. Engager des actions de promotion du territoire pour favoriser le développement exogène	Réalisé
	2. Accompagner le projet d Esch-Belval	2.1. Respecter les orientations du schéma directeur	En cours
		2.2. Confirmer les partenariats financiers	En cours
		2.3. Encourager les échanges transfrontaliers	En cours
	3. Un développement maîtrisé de l'appareil commercial	3.1. Elaborer un schéma de développement commercial	Non réalisé
		3.2. Soutenir le commerce de proximité	Non réalisé
		3.3. Engager des opérations de type FISAC/ORAC	Non réalisé

b) Etat d'avancement

Points positifs

- Pour favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises, la CCPHVA a réalisé l'Ecoparc de Micheville (*objectif 1.1*), mené des actions de promotion du territoire (*objectif 1.4*), à l'instar des « Petit Déj » de l'intercommunalité, et des actions de concertation avec les chambres consulaires.
- Par ailleurs, en amont de la création de l'EPA Alzette-Belval, qui a en charge la réalisation d'un Projet Stratégique Opérationnel, et du GECT, l'orientation n°2 d'accompagnement du projet Esch-Belval s'est concrétisée par de nombreuses actions, parmi lesquelles : la création d'un conseil communal transfrontalier, la constitution d'une « équipe projet Alzette-Belval » et de nombreuses études préfigurant de la future Opération d'Intérêt National.

Points négatifs

- Si, sur cet axe, aucun projet concret n'avait été défini pour répondre aux différents objectifs, l'orientation n°3 fixait 3 objectifs pouvant s'apparenter à des projets, à l'instar du projet de schéma de développement commercial. Toutefois, aucun de ces 3 objectifs / projets n'a été concrétisé.

c) Conclusion

Depuis 2006, la CCPHVA a nettement mis en œuvre prioritairement 2 orientations (implantation d'entreprises et accompagnement d'Esch-Belval).

Ainsi, la question du développement de l'appareil commercial reste trop souvent liée à des stratégies communales plutôt qu'intercommunale, et doit constituer l'un des enjeux du nouveau projet de territoire.

B. Bilan économique territorial

a) En matière d'évolution de l'emploi et des entreprises

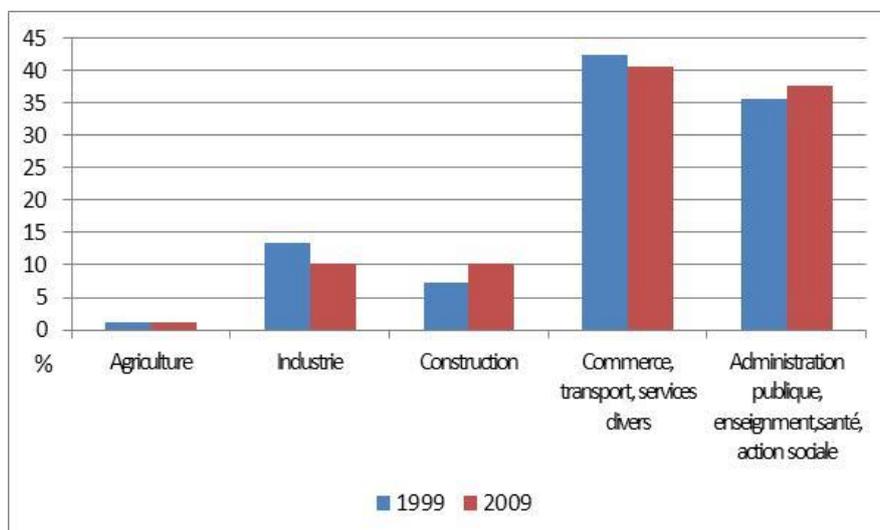
- **3 fois plus d'actifs occupés résidant que d'emplois offerts**

En 2009, la CCPHVA compte 10 900 actifs résidants ayant un emploi pour 3 600 emplois offerts sur le territoire.

Le nombre d'actifs a augmenté de 1 500 personnes soit 16 % depuis 1999.

Au cours de cette même période, le nombre d'emplois n'a pas augmenté au même rythme mais a tout de même progressé 3 %, soit près de 120 emplois supplémentaires.

Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité (en %) entre 1999 et 2009



Source : INSEE

Cependant, l'évolution récente 2008-2011, intimement liée aux difficultés économiques nationales et européennes, montre une diminution du nombre de salariés privés (-105 soit -6,2 %). En 2011, on compte moins de 1 600 emplois salariés privés sur la CCPHVA.

En conclusion, depuis 2006, on peut estimer que le nombre d'emplois offerts sur la CCPHVA s'est stabilisé.

- **Un tissu économique dominé par les activités tertiaires**

En 2011, le territoire recense 734 établissements (dont plus d'un tiers est localisé à Villerupt), en augmentation de 11% depuis 2007 (+76 établissements).

Il y a une prédominance des activités tertiaires, **les commerces et services représentant près de 60% du nombre total d'entreprises.**

L'industrie regroupe près de 10 % de l'ensemble des entreprises ce qui confirme le déclin de ce secteur au profit des services.

b) En matière de commerce

Le secteur « *Commerce de gros et de détail, transport, hébergement restauration* » totalise en 2011, **239 établissements, soit près d'un tiers** des établissements présents sur le territoire

Leur nombre a augmenté de 11 unités par rapport à 2007.

Les grandes et moyennes surfaces localisées sur le territoire sont au nombre de 15 et représentent environ 17 000 m², en augmentation depuis 2006 grâce notamment au projet de développement de centre-ville porté par Audun-le-Tiche.

En dépit de cette évolution, l'analyse des comportements d'achat des ménages montre que le **taux d'attraction interne** (part des dépenses consommées sur le territoire) du secteur de Villerupt/Fontoy, **reste faible, à hauteur de 35 %.**

Deux tiers des dépenses sont réalisés en dehors du secteur de Villerupt/Fontoy, soit 65 % des flux représentant 125 millions d'euros.

L'évasion, c'est-à-dire la part des achats réalisés en dehors de la zone considérée, est essentiellement tournée vers la Moselle (Thionville/Terville) et secondairement vers le Mont-Saint-Martin et le Luxembourg, ce dernier ayant mis fin au moratoire sur les grandes surfaces commerciales en 2006.

Plusieurs projets sont en cours sur la CCPHVA, en matière de transfert et d'extension de zones commerciales, et **pourront permettre de mieux « capter » les dépenses commerciales** des ménages. Pour autant, des réflexions sur le développement des centres-villes restent nécessaires.

Le diagnostic commercial de la CCPHVA montre que la dépendance par rapport à l'extérieur est forte et les enjeux pour le territoire sont d'améliorer l'attractivité du territoire et de définir un positionnement commercial clairement identifiable dans un espace où la pression commerciale et la concurrence sont très fortes.

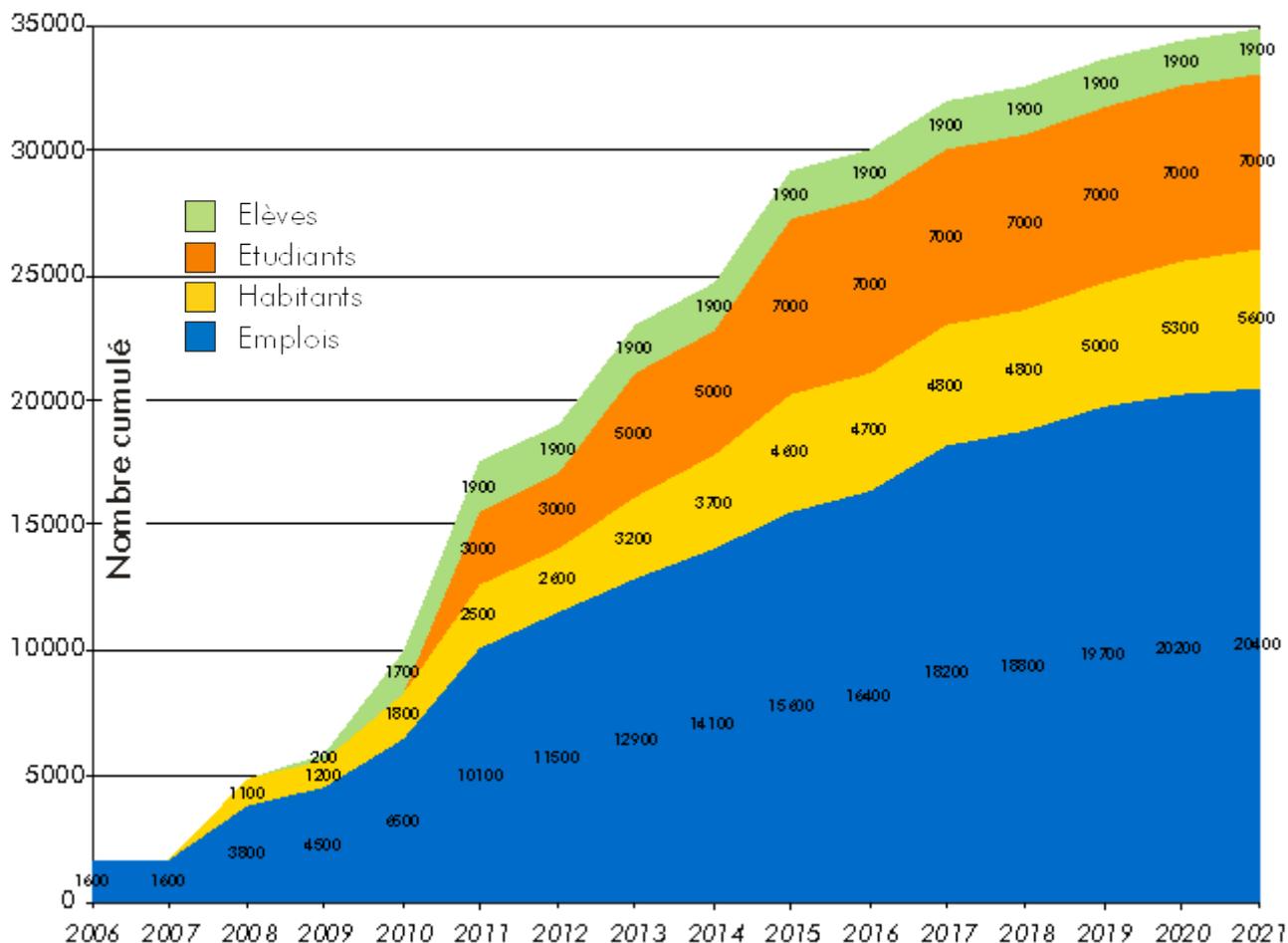
c) Le fait transfrontalier et le site de Belval en 2013

- Le projet Belval : un rythme ralenti depuis la crise de 2008

Pour rappel et en quelques chiffres, le projet Belval représente :

- 1 milliard d'euros d'investissements publics sur 15 à 20 ans
- 300 millions d'euros consacrés à l'infrastructure routière
- 20 000 emplois créés
- Des logements pour 5 000 à 6 000 habitants
- Une surface développée de 1,3 Millions de m² de bâtiments sur 69 ha

En 2006, et alors que les premiers projets voyaient le jour sur le site (Rockhal, Tour Dexia), le rythme de développement prévu était le suivant :



En 2013, il était donc envisagé que le site compte :

- près de 13 000 emplois,
- plus de 3 000 habitants,
- environ 5 000 étudiants,
- et près de 2 000 élèves au lycée Bel-Val.

Divers éléments, au premier rang desquels les crises financière et de la dette, ont freiné ce développement.

Actuellement, Belval, c'est :

- **3000 à 4 000 emplois** (activités bancaires, activités de recherche, activités commerciales, etc.)
- environ 300 à 400 logements, soit 600 à 700 habitants,
- environ 1 500 élèves au lycée Bel-Val,
- de nombreux développements, parmi lesquels l'Université du Luxembourg : la Maison des Sciences Humaines (26 500 m²) et la Maison du Savoir (62 000 m²) devraient ouvrir leurs portes à la rentrée 2014 ou 2015.

Ainsi, **le léger retard pris côté luxembourgeois pour le développement du site de Belval peut toutefois être vu comme une opportunité pour le territoire français et la CCPHVA** pour mieux accompagner et mieux s'appuyer sur son développement.

- **Des frontaliers de plus en plus nombreux...**

Si le site de Belval ne s'est pas développé au rythme prévu, les frontaliers à destination du Luxembourg continue d'être de plus en plus nombreux, démontrant que le fait transfrontalier ne se résume pas au projet Belval.

En effet, le taux de croissance annuel au Grand Duché s'est situé pendant plusieurs années à 5 % par an en moyenne. S'il se situe aujourd'hui dans une fourchette de 1,5 à 2 %, il nécessite le recours à une main-d'oeuvre étrangère frontalière française, allemande et belge, ainsi qu'à l'immigration.

Quelques chiffres permettent de résumer l'ampleur du phénomène et son rythme de progression :

	2005	2011	Taux d'évolution
Frontaliers CCPHVA	6 300	6 800	+ 9 %
Frontaliers provenant de France	60 000	76 000	+ 27 %

On s'aperçoit que, si le nombre de frontaliers résidant sur la CCPHVA continue de progresser, cette progression est bien moindre que celle constatée pour l'ensemble des frontaliers français.

L'enjeu de l'attractivité territoriale pour ces populations est ici clairement posé.

- **...et de plus en plus aisés mais sur des communes pauvres**

Le travail frontalier contribue à élever le profil social de la population de la CCPHVA. Il assure 68% des revenus salariaux de ce territoire. **Il a favorisé le développement d'une économie résidentielle**, devenue le principal moteur de fonctionnement du territoire, mais la CCPHVA ne profite que partiellement de ses retombées financières.

En effet, au vu de l'évasion commerciale constatée, il est évident que le territoire français doit pouvoir être en mesure de capter davantage de richesses, via le développement de secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, les loisirs, l'artisanat...

Parallèlement, les collectivités françaises font face à une demande accrue de services à la population sans disposer des ressources fiscales en augmentation (hormis en termes de taxe d'habitation et foncière) puisqu'aucun système de reversement fiscal franco-luxembourgeois n'existe à l'heure actuelle.

Enjeux pour le territoire :

- **Créer de nouveaux emplois sur le territoire, grâce à l'économie résidentielle (commerces, services...)**
- **Assurer une attractivité du territoire et trouver une complémentarité et un équilibre avec le Grand-Duché de Luxembourg, en développant des filières innovantes**

AXE 2 : DES TRANSPORTS ADAPTES AUX BESOINS DE LA POPULATION

A. Bilan du projet de territoire

a) Synthèse de l'axe

Cet axe définit 4 orientations :

- **Anticiper les besoins en transport.**
- **Une offre de transport mieux organisée sur la communauté de communes.**
- **Améliorer le réseau existant.**
- **Promouvoir les déplacements respectueux de l'environnement**

En revanche, non seulement aucun projet concret n'a été défini, mais aussi seules deux orientations définissent des objectifs plus précis. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Axe	Orientations	Objectifs	Etat d'avancement
2. Des transports adaptés aux besoins de la population	1. Anticiper les besoins de transport		En cours
	2. Une offre de transport mieux organisée sur la communauté de communes	2.1. Coordination des autorités organisatrice de transport	En cours
		2.2. Avoir une réflexion concertée avec les autorités luxembourgeoises	En cours.
	3. Améliorer l'existant		En cours
	4. Promouvoir les déplacements respectueux de l'environnement	4.1. Promouvoir les déplacements doux	En cours
		4.2. Développer des pistes cyclables	Non réalisé

b) Etat d'avancement

Le bilan de cet axe fait apparaître les points suivants :

Points positifs

- Des réflexions sont en cours pour anticiper les besoins de transport et améliorer l'organisation de l'offre de transport (réflexion sur une adhésion collective au SMITU).
- La réalisation d'une Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM) a été lancée en novembre 2013, elle devrait aboutir aux premiers résultats en juin-juillet 2014 et permettra d'avoir une connaissance plus fine de la mobilité et des besoins sur le territoire.
- En matière de déplacement doux (*objectif 4.1*), un recensement des sentiers de randonnées en vue de leur inscription au PDIPR a été réalisé, et permettra un bouclage de ces sentiers sur le territoire de l'intercommunalité.
- Concernant l'amélioration de l'existant (*orientation 3*), les conseils généraux 57 et 54 ont démarré les travaux de réalisation de la voie de contournement, qui devrait être mis en service mi 2015. Par ailleurs les communes d'Audun-le-Tiche, Aumetz et Ottange ont mis en place des parkings réglementés pour le covoiturage. Enfin, des lignes transfrontalières (présentées ci-après) sont venues renforcer l'offre en transports en commun.

Points négatifs

- Aucun projet concret n'a été défini pour répondre aux différents objectifs.

c) Conclusion

Dès 2006, la Communauté de Communes a bien pris conscience de l'enjeu que représente la mobilité sur son territoire. Pour ce faire, elle continue de mener de nombreuses réflexions à ce sujet, parmi lesquelles la réalisation d'une enquête EDVM permettra d'avoir une vision globale de la mobilité sur son territoire et d'engager la réalisation d'un schéma de mobilité répondant aux besoins identifiés.

En revanche, la question de l'organisation de l'offre de transports entre les diverses AOT reste en suspens.

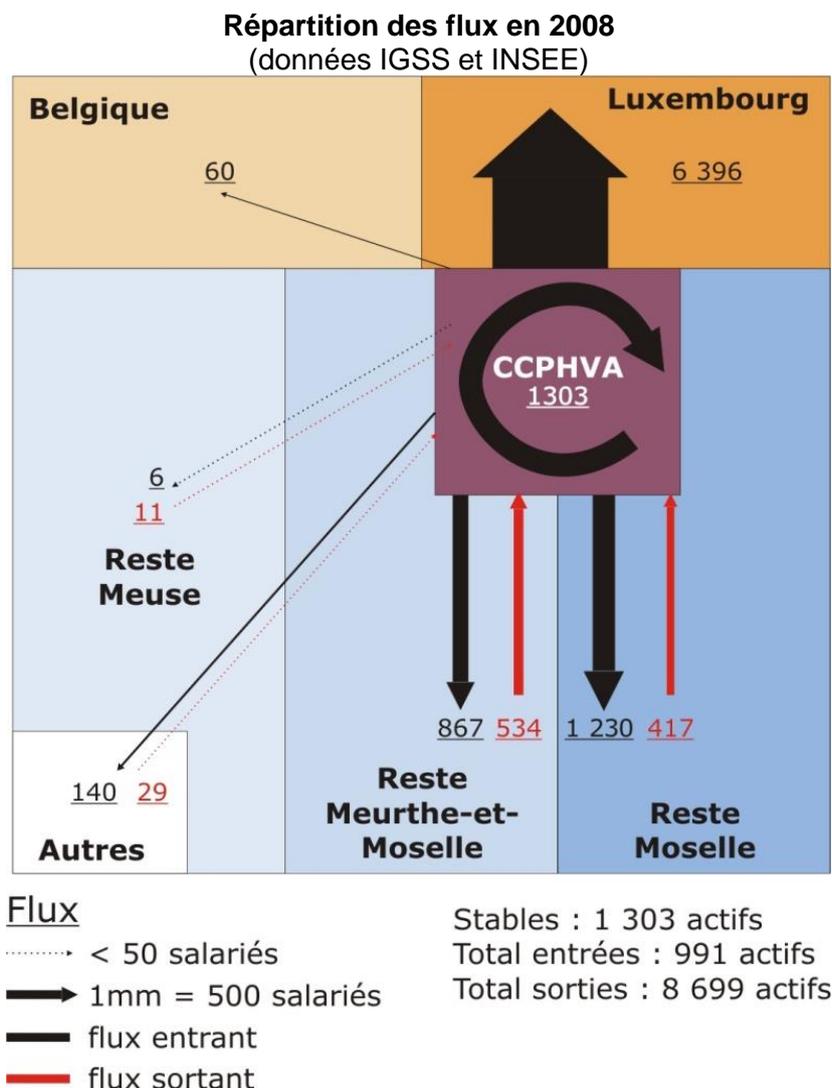
B. Bilan de la mobilité territoriale

a) En matière d'évolution des flux de déplacement

- **Un réseau routier inadapté au trafic**

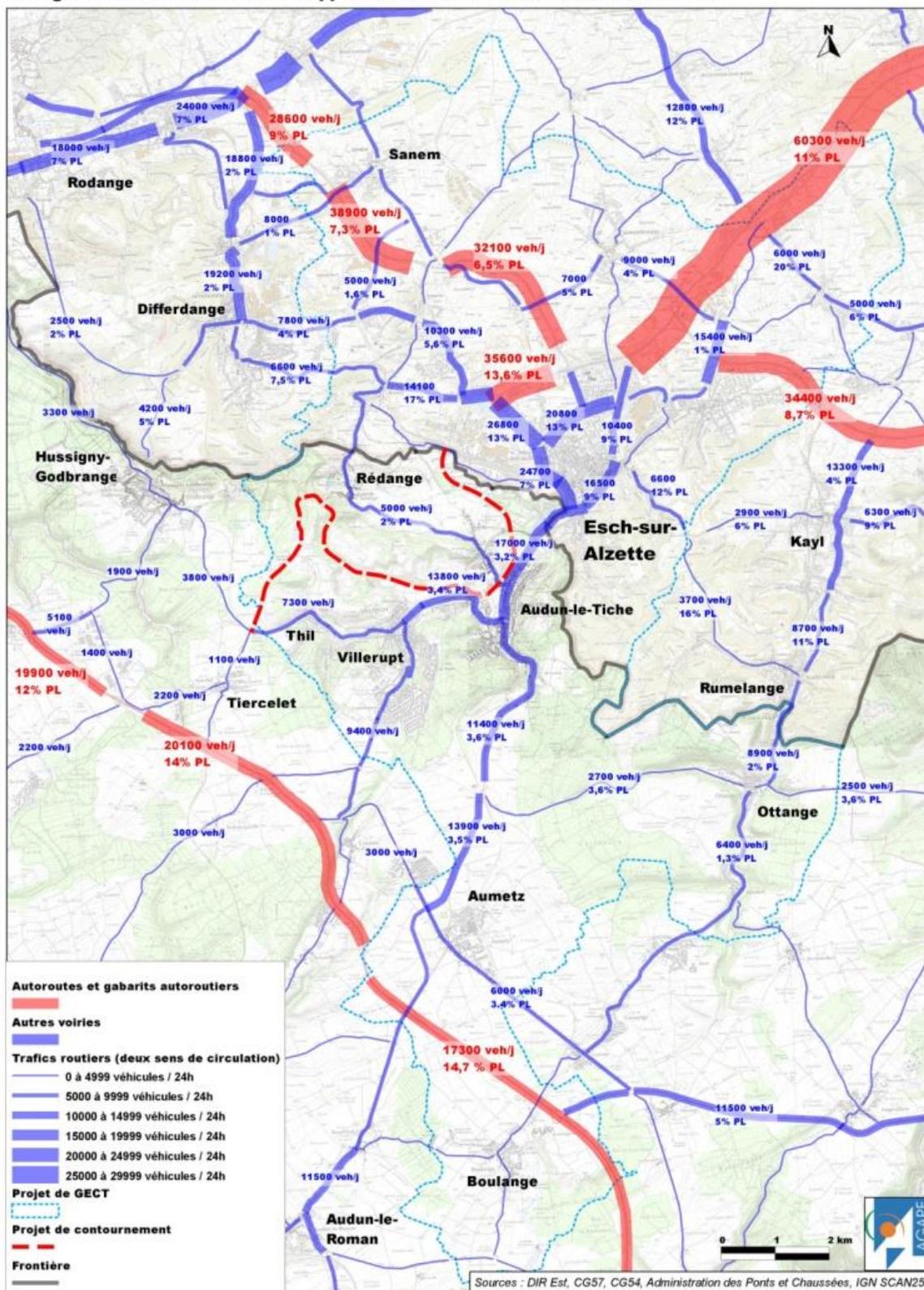
La mobilité constitue un enjeu prégnant sur le territoire : les déplacements pendulaires, en particulier pour les 6 800 frontaliers de la CCPHVA engendrent une saturation des axes principaux et secondaires : 17 000 véhicules / jour traversent quotidiennement Audun-le-Tiche, 13 800 à Villerupt et Aumetz. 9500 traversent la frontière luxembourgeoise depuis Ottange. Par ailleurs, les voies secondaires de Thil ou Rédange subissent également d'importants trafics journaliers.

Depuis 2006, en dépit de la hausse du nombre de frontaliers, on note une stabilisation du trafic, ce qui traduit un phénomène de saturation des axes routiers, qui sur cette même période n'ont pas évolué.



Charges de trafic sur le territoire

Charges de trafic sur le secteur rapproché (Dernière année de comptage disponible de TMJA)



En revanche, **la réalisation de la voie de contournement vers Belval** (ouverture prévue en 2015) devrait permettre de désenclaver, pour partie, les centres d'agglomération. Toutefois, **se pose toujours la question du raccordement de cette voie au réseau autoroutier français**, celle-ci devant pour l'heure s'arrêter à l'entrée de Thil/Tiercelet.

- **Un quasi-monopole de l'automobile**

L'automobile constitue le mode de déplacement privilégié : 84,6 % des déplacements (domicile-travail) contre 6,7 % pour les transports collectifs et 4,6 % pour la marche à pied.

En termes de parking, pour accueillir les frontaliers il existe un parking réglementé (80 places) à la gare d'Audun-le-Tiche et un parking sauvage aux abords de la gare. Des parkings de covoiturage réglementés ont été mis en place par les communes d'Audun-le-Tiche, Aumetz et Ottange. Il existe également des parkings sauvages à Villerupt

b) En matière d'évolution des réseaux et d'intermodalité

- **Les réseaux de transports urbains et interurbains**

Plusieurs lignes transfrontalières sont venues compléter le réseau de transport en commun existant.

En 2006, de nombreuses lignes de bus desservait le territoire sous l'autorité de différentes autorités organisatrices de transports (A.O.T.) ; il s'agissait :

- du réseau **Citéline** du **SMITU**, Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch qui regroupe les lignes suivantes :
 - La ligne 90 Angevillers/Rochonvillers/Nondkeil)
 - La ligne 91 Thionville/Rumelange via Nondkeil et Ottange
 - La ligne 91d Thionville/Ottange
 - La ligne 92 Hayange/Boulanges
- du réseau **TGL** (Transport du Grand Longwy) du **SITRAL**, Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération de Longwy, dont la ligne C Longwy – Villerupt via Thil. **Celle-ci ne dessert plus la commune d'Audun-le-Tiche qui n'est plus membre du SITRAL depuis 2010**
- du Réseau **TIM** du **Conseil Général de Moselle** avec la ligne 46 Metz – Longwy via Boulanges, Aumetz, Audun-le-Tiche et Villerupt
- du réseau **TED** du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, avec la ligne R 060 **Villerupt/Briey/Metz**

Parallèlement plusieurs lignes transfrontalières fonctionnaient sous l'autorité du Ministère des Transports luxembourgeois:

- la ligne 197 (Luxembourg – Ottange) exploitée par les sociétés Fri B et Siedler-
- la ligne 322 (Esch-sur-Alzette - Rédange) exploitée par la société Sales.

3 lignes ont été inaugurées depuis 2006 :

- la ligne Meuse Express exploitée par les sociétés Weber et Dupasquier inauguré en 2006

- la ligne 321 (Luxembourg – Villerupt) exploitée par la société Sales inauguré en 2009
- la ligne Citélux 323 Florange Centrale - Esch-sur-Alzette Gare (passant notamment par Boulange, Nondkeil et Ottange) inauguré après 2008

En revanche, si le réseau est de plus en plus complet, il n'existe pas d'interconnexion entre les différentes lignes de transport en commun. Or, la mise en œuvre d'une intermodalité de qualité passe par l'organisation de pôles d'échanges.

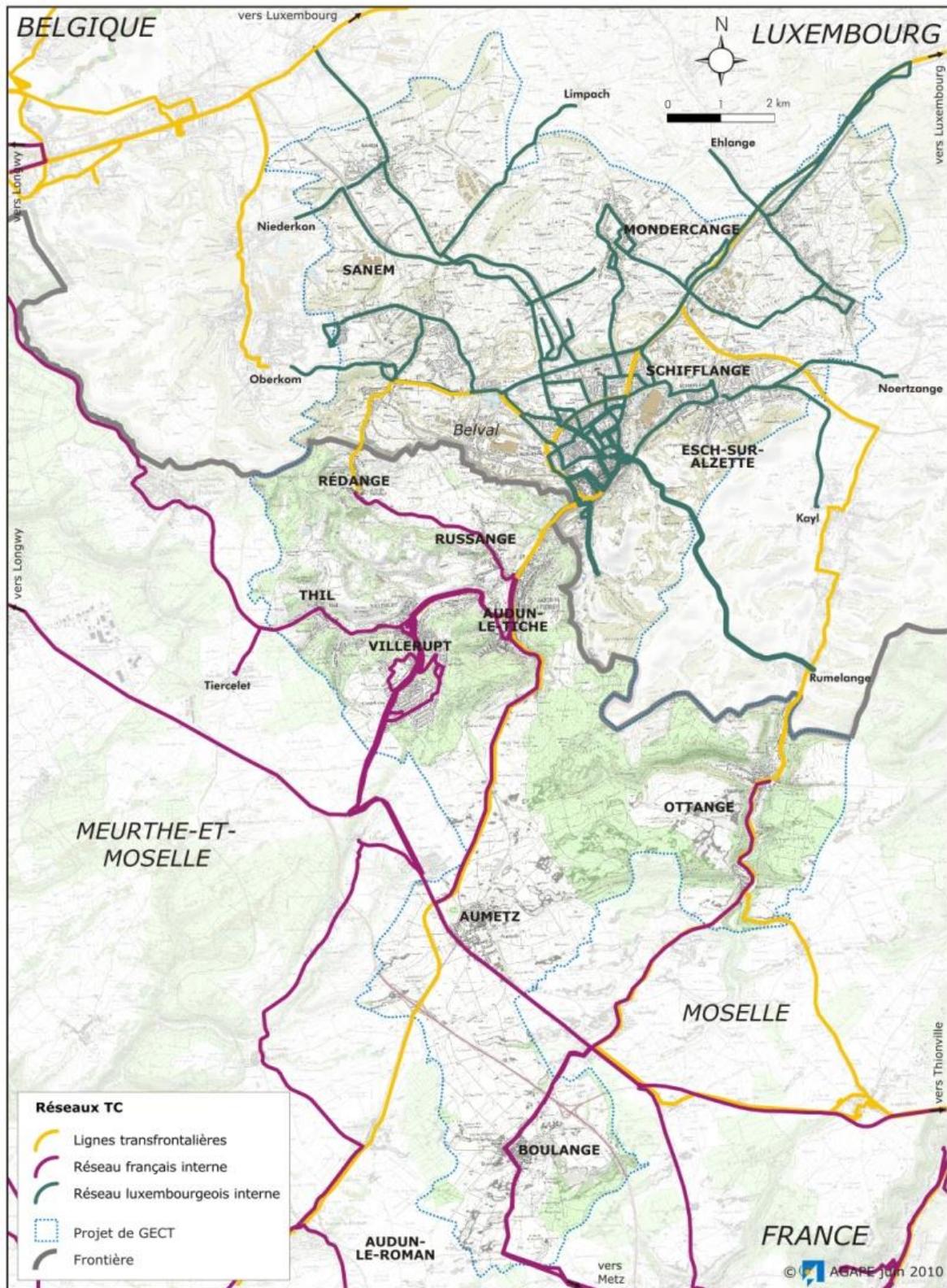
- **Une seule gare sur le territoire avec une fréquentation en baisse**

Sur le plan ferroviaire, la gare d'Audun-le-Tiche est raccordée au réseau luxembourgeois à Esch-sur-Alzette.

Sa fréquentation est en baisse: on recense **320 voyageurs** en moyenne par jour en 2012 contre **450** en 2008 soit une baisse de **29 %**. Au cours de cette période ont été mises en place plusieurs lignes de bus transfrontalières. Ainsi, plutôt que de contribuer à une augmentation substantielle des utilisateurs des TC, **ces lignes ont surtout eu pour effet de reporter les voyageurs d'une mode de TC vers un autre**. La question de l'intermodalité des transports est ici de nouveau soulevée.

A une échelle plus large, seule la ligne Métrolor-TER Thionville – Belval – Longwy, via Bettembourg et Pétange est en service depuis décembre 2009. Aujourd'hui, elle bénéficie d'une desserte de quatre allers-retours par jour, mais peine encore à trouver ses voyageurs.

Synthèse des réseaux de transports en commun



Sources : AGAPE, CEPS

c) En matière de déplacements doux

Même si le territoire ne dispose pour l'heure d'aucune piste cyclable, permettant de favoriser le développement de ce type de déplacement, il devrait bientôt disposer d'itinéraires pédestres et de randonnée, permettant de valoriser les chemins d'ores et déjà largement utilisés par les randonneurs ou vététistes français et luxembourgeois.

En effet, un inventaire des chemins pédestres a été effectué et devrait permettre d'aboutir à leur inscription aux PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) 54 et 57.

Enjeux pour le territoire :

- **Maîtriser l'usage de la voiture.**
- **Coordonner les transports en commun et favoriser l'intermodalité.**
- **Poursuivre l'amélioration du réseau existant.**
- **Renforcer les déplacements en modes doux et alternatifs**

AXE 3 : PLUS DE SERVICES POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE

A. Bilan du projet de territoire

a) Synthèse de l'axe

Cet axe avait pour objectif de renforcer la qualité de vie et l'accueil des populations sur le territoire

Il avait défini 6 orientations:

- **Assurer une offre de service de qualité**
- **Consolider et optimiser le service public d'éducation**
- **Assurer la prise en charge des populations spécifiques**
- **Contribuer au bien-être et à la santé**
- **Favoriser et développer les pratiques culturelles/sportives et associatives**
- **Développer une offre de logement diversifiée et accessible**

Ces orientations ont été déclinées en 21 objectifs et 45 projets (voir tableau des pages suivantes).

b) Etat d'avancement

Le bilan de cet axe fait état :

Points positifs :

- Les 2 objectifs et les projets identifiés visant à favoriser le développement des pratiques culturelles/sportives et associatives sont en cours ou partiellement réalisés (7 projets sur 10)
- La communauté de communes a réalisé un Programme Local de l'Habitat (PLH) et une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour répondre à l'orientation « développer une offre de logement diversifiée et accessible ».
- **Les premiers résultats de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat**

La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette s'est engagée dans un Programme Local de l'Habitat, qui a été adoptée en février 2011.

Le PLH vise à une meilleure coordination des actions communales en termes d'habitat et à harmoniser le développement du secteur, marqué par une forte attractivité résidentielle, liée au rôle de pôle d'emploi joué par le Luxembourg (accentuée par l'aménagement du site de Belval) et par une bonne disponibilité foncière.

Cette situation est génératrice de dysfonctionnements du côté français (intégration des habitants, élévation des prix du foncier et de l'immobilier, adaptation de l'offre en équipements et services...).

Le PLH prend en considération ces dysfonctionnements à travers 8 axes ainsi qu'un axe transversal prenant en compte les lois du Grenelle.

Depuis l'entrée en vigueur du PLH, on note que:

- **265 logements ont été mis en chantier**, ce qui représente 17 % des objectifs de logements neufs (1575) définis par le PLH.
- Le parc de logements vacant progresse de 2 % entre 2009 et 2011.
- Une hausse des transactions immobilières de 30 % (169 en 2010, 220 en 2011) suite à une baisse des prix de l'immobilier: le prix moyen d'un appartement est de 121 600 euros (- 8 %), celui d'une maison individuelle est de 138 500 euros (-15 %)
- Le parc de logement sociaux est en légère hausse (+ 40 unités soit 3 %) pour représenter près de 1200 logements (8,9 % du parc total de logements).
- La **mise en place du Pass Foncier** pour favoriser l'accession sociale a eu un impact limité : seulement 12 dossiers ont été financés pour un montant total de 21 500 euros.
- La création d'un Espace Info Energie en 2010, a permis d'informer et de conseiller gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'habitat et à l'énergie.
- La réalisation d'une **thermographie aérienne** en février 2012 a permis de faire un bilan sur la déperdition énergétique des toitures du territoire. Celle-ci a engendré une **forte augmentation des contacts au sein des permanences délocalisées de l'Espace Info Energie** à Villerupt et Aumetz (6 permanences en 2012, 65 sur les 9 premiers mois de l'année 2013).

Points négatifs

- **32 projets soit 71 % n'ont pas été réalisés**
- Aucun objectif et aucun projet n'ont été concrétisés dans les domaines de l'offre des services de qualité et du service public d'éducation (6 projets avaient été identifiés)
- Sur les 19 projets définis pour assurer la prise en charge des populations spécifiques, seulement 2 ont été réalisés (étude petite enfance et maison de la petite enfance).
- Aucun projet n'a été réalisé dans les domaines de la santé et de la prévention (6 projets identifiés)

c) Conclusion

La CCPHVA s'est clairement et fortement investie dans son champ de compétence qui est la politique du logement et du cadre de vie, en mettant l'accent sur l'habitat (réalisation du PLH et d'une OPAH) enjeu majeur sur ce territoire et a favorisé et développé les activités culturelles, sportives et associatives

En revanche, l'ambition, traduite par la démultiplication des projets envisagés, était vraisemblablement trop élevée compte tenu des moyens à la disposition de l'intercommunalité.

Un travail de ciblage et de priorisation des projets paraît indispensable.

Axe	Orientations	Objectifs	Projets	Etat d'avancement
3. Plus de services pour une meilleure qualité de vie	1 Assurer une offre des services de qualité	1.1. Le maintien des services publics		Non réalisé
		1.2. Lutter contre la marchandisation des services à la personne	Maison des services (ANPE, ASSEDIC, GRETA, Mission locale)	Non réalisé
			Volonté politique que la CCPHVA participe au mouvement de la non marchandisation des services à la personne	Non réalisé
	2. Consolider et optimiser le service public d'éducation	2.1. Anticiper et mieux connaître les besoins afin d'organiser l'offre	Créer un observatoire afin de recueillir des statistiques dans les communes	Non réalisé
			Affirmer sa volonté d'accepter les enfants à partir de 2 ans	Non réalisé
		2.2. Adapter les formations avec les emplois proposés au Luxembourg mais surtout avec les futures activités proposées sur le territoire	Volonté de création d'un lycée avec les formations spécifiques	Non réalisé
			Développer une structure transfrontalière sécurité-emploi-formation	Non réalisé
	3 Assurer la prise en charge des populations spécifiques	3.1 Accueillir l'enfance et la petite enfance	Etude enfance/petite enfance	Réalisé
			Maison de la petite enfance	Réalisé
			Observatoire des besoins périscolaires	Non réalisé
			Développer l'accueil parent/enfant	Non réalisé
			Développer les réseaux d'aide maternelle	En cours (étude)
			Centre aéré intercommunal	Non réalisé
		3.2. Assurer la qualité de vie des personnes âgées	Généraliser le partage de repas à domicile 365 jours/365	Non réalisé
			Création d'une maison de retraite	Non réalisé
			Création d'une résidence de personnes âgées (type AMLI)	Non réalisé
		3.3 Accueillir les personnes handicapées	Création d'un CAT	Non réalisé
			Création d'un foyer d'hébergement ou de foyer occupationnel	Non réalisé
			3.4 Accueillir les personnes en difficulté sociale	Points relais
		Développer une structure d'écoute		Non réalisé
		Structure d'accueil d'urgence (SDF, femmes battues...)		Non réalisé
		3.5 Mettre en avant sur le territoire une politique de jeunesse très forte	Forum social jeunes	Non réalisé
			Centre de prévention spécialisé	Non réalisé
	Création d'une commission « observatoire de la jeunesse »		Non réalisé	
	Académie des arts de la jeunesse		Non réalisé	
	Initier la culture à la jeunesse		En cours	
	4. Contribuer au bien-être et à la santé	4.1 Assurer une offre de santé de proximité et de qualité accessible dans les délais raisonnables	Maison médicalisée	Non réalisé
			Se mettre en relation avec l'ordre des médecins	Non réalisé
Inciter à la médecine scolaire			Non réalisé	
4.2 Contribuer à la prévention		Permanence centre préventif (drogue, alcool...)	Non réalisé	
		Centre de médecine préventive	Non réalisé	
		Centre d'éducation à la santé	Non réalisé	

Axes	Orientations	Objectifs	Projet	Etat d'avancement
3. Plus de services pour une meilleure qualité de vie	5. Favoriser et développer les pratiques culturelles/sportives et associatives	5.1. Créer une harmonie, une meilleure coordination entre les associations	Développer la coopération transfrontalière	En cours
			Organiser une table ronde réunissant les acteurs culturels du territoire	Réalisé
			Recensement de toutes les associations et équipements	Partiellement réalisé
			Mutualisation des équipements	Non réalisé
		5.2. Assister et qualifier les initiatives locales	Soutien aux associations	Réalisé
			Aide à la diffusion de l'information	En cours
			Création de manifestations culturelles amateurs	Partiellement réalisé
			Constitution d'une école de musique	Non réalisé
			Exposition ou manifestations itinérantes	Partiellement réalisé
			Soutien aux professionnels	Non réalisé
	6. Développer une offre de logement diversifiée et accessible	6.1. Développer une stratégie cohérente de développement de l'intercommunalité		Réalisé (PLH)
		6.2. Anticiper la demande		Non réalisé
		6.3. Répondre aux objectifs de mixité		En cours
		6.4. Lutter contre l'inflation foncière		En cours
		6.5. Développer les logements locatifs sociaux en assurant une bonne répartition entre les communes	PLH	Réalisé
		6.6. Répondre aux demandes particulières (personnes âgées...)		Non réalisé
		6.7. Lutter contre l'habitat vétuste	OPAH	En cours
		6.8. Assurer la qualité du cadre de vie	Aménagements des espaces verts	
Espaces de jeux, city stade...			Non réalisé	

B. Bilan « Plus de services pour une meilleure qualité de vie »

a) Le nouveau contexte démographique et les perspectives d'évolution

- **Une croissance démographique portée par un solde migratoire positif et l'attractivité luxembourgeoise**

En 2009, la CCPHVA compte 26 500 habitants.

Après 30 années de déclin démographique (moins 10 000 habitants), la CCPHVA voit, entre 1999 et 2009, sa population progresser de près d'un millier d'habitants, soit une hausse de 3,9 %. Ce sursaut s'explique par la proximité du territoire luxembourgeois et l'accroissement du travail frontalier.

- **Un territoire plus âgé que la moyenne**

L'indice de jeunesse¹ (0,8) est inférieur aux moyennes régionale et nationale (1,2)
L'indice de dépendance² est comparable à celui de la Région (0,81 contre 0,8).

Il s'explique par la part des moins de 20 ans (20,5 %) qui est inférieure à celui des territoires périphériques (24 % en Lorraine, 23,3 % Pays de Longwy).

- **Une augmentation du nombre de ménages**

En 2009, la CCPHVA compte près de 12 000 ménages. Leur nombre a progressé 3 fois plus vite que la population (+12 % contre 3,9 % pour la population). Cette évolution résulte notamment d'une baisse de la taille des ménages (2,2 en 2009 contre 2,4 en 1999) sous l'effet des phénomènes de décohabitation (séparation, vieillissement...)

- **Des modes de vie qui évoluent**

Les couples demeurent le mode de cohabitation le plus répandu (57 % des ménages) mais en net repli (63 % en 1999). La part des ménages composés d'une seule personne progresse fortement (34 % en 2009 contre 29 % en 1999), à l'inverse des couples avec enfants qui diminuent (28 % en 2009 contre 33 % en 1999).

- **Une surreprésentation des allocataires du RSA sur 2 communes :**

En 2011/2012, 732 ménages (soit 6 % de l'ensemble des ménages) bénéficient du Revenu de Solidarité Active sur le territoire de la CCPHVA. Les communes de Thil et de Villerupt ont chacune près de 9 % d'allocataires du RSA. Les autres communes ont toute une part inférieure à 6 %.

Villerupt concentre 37 % des ménages de l'intercommunalité mais 51 % des allocataires.

¹ L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et celui des personnes de plus de 60 ans. Plus l'indice est élevé plus la population est jeune.

² L'indice de dépendance représente le rapport entre la population de moins de 20 ans et de 60 ans et plus et la population dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans. Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

- **Perspectives d'évolution à l'horizon 2031**

Les hypothèses d'évolution démographiques volontaristes réalisées dans le cadre des études de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National font état de 12 900 habitants supplémentaires soit 5 890 ménages à l'horizon 2021 et 18 300 habitants supplémentaires pour 8 600 ménages à l'horizon 2031. Cette hypothèse repose sur une prévision d'un apport de nouveaux frontaliers, du rapprochement de frontaliers à leur lieu de travail, de résidents luxembourgeois et d'étudiants qui pourraient s'installer en France

Enjeux pour le territoire :

- **Accroître la population**
- **Veiller à la cohésion sociale en offrant à la population actuelle et future des logements adaptés, des équipements et services nécessaires.**
- **Répondre aux besoins en logements et en hébergement pour accueillir 8 600 ménages nouveaux d'ici 2030 en favorisant le renouvellement urbain (résorption de la vacance, densification des dents creuses, requalification des friches) et en maîtrisant l'étalement urbain.**
- **Favoriser la mixité sociale en offrant des logements à toutes les catégories de population.**

b) Equipements et services

- **Structure d'accueil pour l'enfance et la petite enfance**

L'accueil périscolaire est assuré dans toutes les communes.

Par ailleurs, les équipements de la petite enfance ont récemment été renforcés, la maison d'accueil de la petite enfance d'Audun-le-Tiche ayant ouvert ses portes en 2013. On compte désormais 3 structures d'accueil collectives (Audun-le-Tiche, Aumetz et Villerupt) pour 102 places, soit 1 place pour 250 habitants environ.

- **Education/ Formation**

Toutes les communes du territoire disposent d'une école maternelle et primaire.

Les collèges se concentrent à Villerupt, Audun-le-Tiche et Aumetz, et accueillent près de 1 200 collégiens. Si les effectifs ont peu évolué dans les collèges de Villerupt et Aumetz, ils ont considérablement progressé à Audun-le-Tiche : +40% depuis 2006 (soit 100 élèves supplémentaires).

Un lycée professionnel est implanté sur Villerupt (+/- 70 élèves) et un lycée professionnel privé Optique et hôtelier est implanté sur Ottange. Il n'existe pas de lycée général et technique sur le territoire.

Les équipements d'éducation/formation n'ont que peu évolué depuis 2006. En revanche, la situation sera bientôt bouleversée compte tenu de l'implantation prochaine de l'Université du Luxembourg à Belval (cf. Bilan Axe 1).

- **Offre de santé :**

La collectivité accueille aujourd'hui sur son territoire

- 20 médecins généralistes, soit un taux de 1 médecin pour 1325 habitants (1 pour 1 859 côté luxembourgeois du GECT, 1 pour 920 en Moselle)
- Peu de médecins spécialisés (1 cardiologue, 1 pédiatre et 2 radiologues à Villerupt)
- 11 pharmacies (taux de 1 pour 2 418 habitants contre 1 pour 4958 habitants sur le versant luxembourgeois du GECT et 1 pour 3 575 en Moselle)

Les hôpitaux et cliniques sont réparties en périphérie du territoire (2470 lits sur le périmètre élargie Longwy-Thionville ; 2231 lits sur le versant luxembourgeois).

Ainsi, si la « densité médicale » est plutôt correcte sur le territoire, celle-ci devrait être renforcée dans les prochaines années via le projet de nouvel hôpital sud Luxembourg Emile Mayrisch (« Südspidol »), qui pourrait ouvrir ses portes à l'horizon 2020.

- **Pratiques sportives**

Au niveau sportif, le territoire dispose d'un important panel d'équipements sportifs, dont les plus courants sont les terrains de football et courts de tennis.

Il est équipé de nombreuses salles de sports notamment dans les villes où de nombreuses activités peuvent être pratiquées (gymnastique, danse, arts martiaux) et d'une piscine à Villerupt.

Ces équipements sportifs ont été récemment renforcés par l'ouverture du complexe sportif « Quai Cabucière » (salle de gymnastique et Dojo) à Audun-le-Tiche.

Enjeux pour le territoire

- **Renforcer l'enseignement et la formation pour répondre aux futures activités innovantes proposées sur le territoire et qui seront créées au Luxembourg**
- **Renforcer l'offre de santé et des services de soins à la population et notamment aux personnes âgées.**
- **Poursuivre l'amélioration de l'offre en équipements sportifs et de loisirs**

AXE 4 : UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

A. Bilan du projet de territoire

a) Synthèse de l'axe

Cet axe définit 3 orientations

- **Renforcer le sentiment d'appartenance à la CCPHVA**
- **Agir en faveur de l'environnement**
- **Favoriser le développement touristique**

Ces orientations ont été déclinées en 9 objectifs et 26 projets figurant dans le tableau de la page suivante.

b) Etat d'avancement

Le bilan fait état :

Points positifs

- 9 projets ont été réalisés et 5 sont en cours
- Les projets portant sur l'amélioration de la communication (objectif 1.2) et l'optimisation du service des ordures ménagères (objectif 2.1) au nombre de 6 ont tous été réalisés.
- La communauté de communes a également mis l'accent sur la valorisation du patrimoine (2 projets réalisés et 2 en cours)

Points négatifs

- A l'inverse, aucun projet n'a été réalisé dans le développement des infrastructures et la promotion touristique
- La collectivité n'a pas engagée de réflexion commune sur l'occupation des sols (PLU intercommunal, pérennisation des espaces agricoles)
- Les objectifs définis ne répondent pas ou peu à l'aménagement de l'espace

Axes	Orientations	Objectifs	Projet	Etat d'avancement
4. Un aménagement durable de l'espace	1. Renforcer le sentiment d'appartenance à la CCPHVA	1.1. Avoir une réflexion commune sur l'occupation des sols	SIG	Réalisé
			PLU commun	Non réalisé
			Mise en commun des galeries des mines et des zones d'habitat	Non réalisé
			Pérennisation des terres agricoles	Non réalisé
		1.2. Améliorer la communication	Bulletins communautaires	Réalisé
			Site internet	Réalisé
	Panneaux d'entrée de ville		Réalisé	
	2. Agir en faveur de l'environnement	2.1. Optimiser le service des ordures ménagères	Construction d'une déchetterie	Réalisé
			Communication autour du thème des déchets	Réalisé
			Recensement des dépôts sauvages	Réalisé
		2.2. Lutter contre les pollutions	Communication sur le thème de l'environnement	En cours
			Renaturation des cours d'eau	En cours
		2.3. Améliorer la qualité paysagère du territoire	Rédaction d'une charte paysagère	Non réalisé
	3. Favoriser le développement touristique	3.1. Valoriser les patrimoines	Eclairage	Réalisé
			Ravalement de façades	En cours
			Signalisation : écriteaux...	Réalisé
			Entretien et restauration du bâti	Non réalisé
			Circuit de tourisme industriel	Non réalisé
			Sentiers pédestres	En cours.
		3.2. Favoriser l'ouverture de sites non valorisés	Recenser les lieux touristiques	Non réalisé
			Valoriser les entrées de mines (écriteaux, travail de la pierre....)	Non réalisé
			3.3. Développer les infrastructures	Encourager les possibilités d'hébergement et de restauration
		3.4. Développer la promotion touristique	Création d'un office de tourisme communautaire	Non réalisé
			Signalisation	Non réalisé
Plaquette de découverte du territoire			Non réalisé	
Concours photos			Non renseigné	
Agenda culturel			En cours	

c) Conclusion

La Communauté de Communes a **réalisé de nombreux objectifs et projets relevant de ses domaines de compétences** (protection et mise en valeur de l'environnement, aménagement et entretien de la voirie communautaire, système d'information géographique, communication auprès de la population).

En revanche, deux orientations nécessitent encore certains efforts de la part de l'intercommunalité :

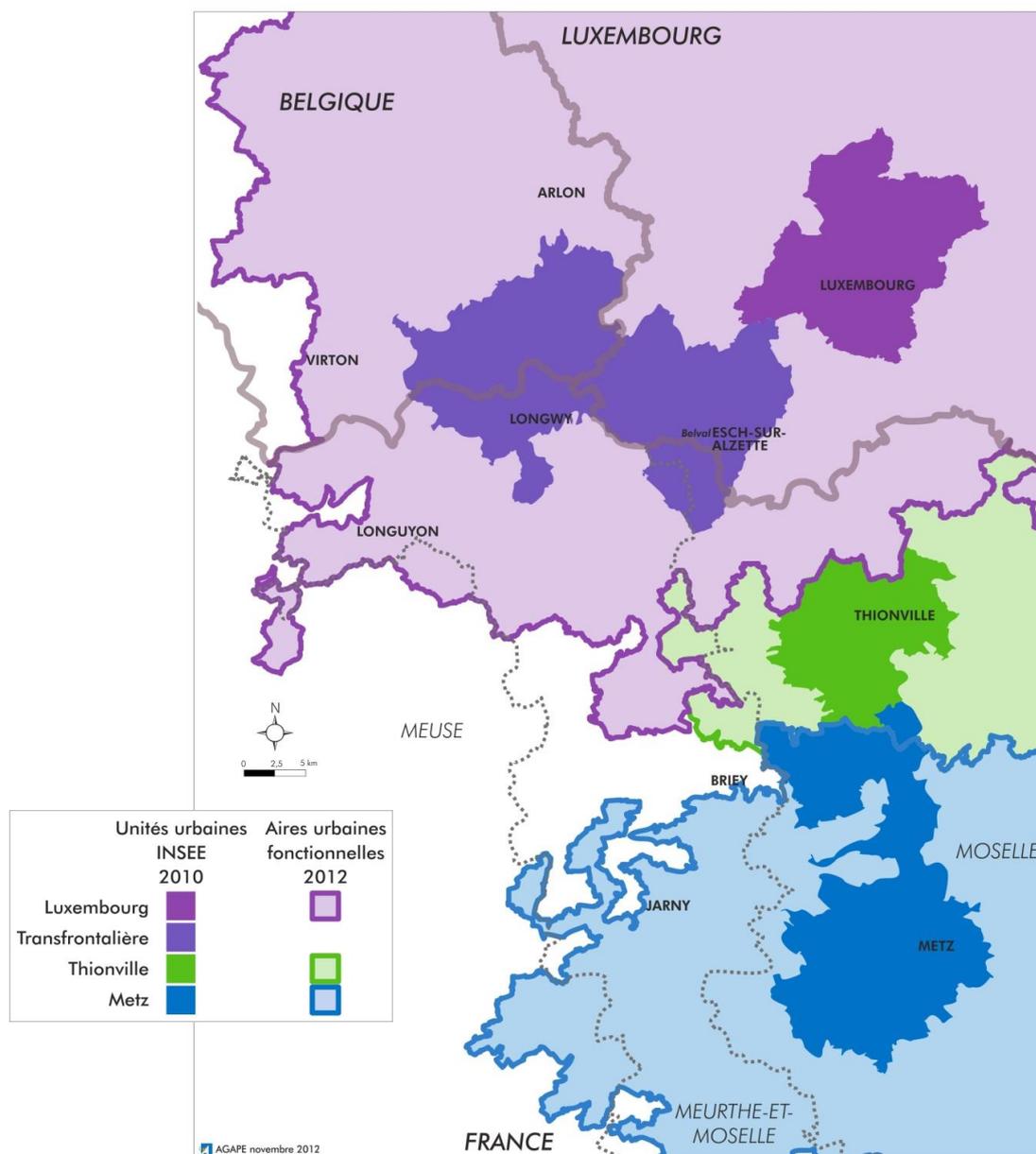
- En matière de réflexion commune sur l'occupation des sols, seul un projet a été réalisé. Le projet de réaliser un PLU commun, donc intercommunal, inscrit dès 2006 et souvent présent dans les débats, n'a pas été mis en œuvre (pas de compétence intercommunale prise). Mais le projet de loi ALUR pourrait faire rapidement bouger les lignes.
- En termes de développement touristique enfin, la collectivité devra hiérarchiser ses priorités et travailler en concertation avec les acteurs locaux.

B. Bilan territorial en matière d'aménagement de l'espace

a) En matière d'environnement et d'occupation de l'espace

- **Un territoire fortement rural et forestier**

Localisée au Nord-Ouest du département de la Moselle et au Nord de la Meurthe-et-Moselle, à la limite du Grand-Duché de Luxembourg, la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette est incluse dans une conurbation d'environ 160 000 habitants, et plus largement dans l'aire urbaine fonctionnelle de Luxembourg comptant 700 000 habitants.



Constituée de 8 communes, le territoire de la Communauté de Communes s'étend sur une superficie de 7 294 ha :

En 2009, 87 % du territoire est constitué de terres cultivées, forêts et végétations arbustives. (6 365 ha).

Les espaces artificialisés représentent 13 % du territoire (929 ha) dont 6 % de tissu urbain.

Depuis 2004, les forêts et espaces cultivés ont diminué de 73 ha (-1,3 %).

- **Occupation des sols et planification**

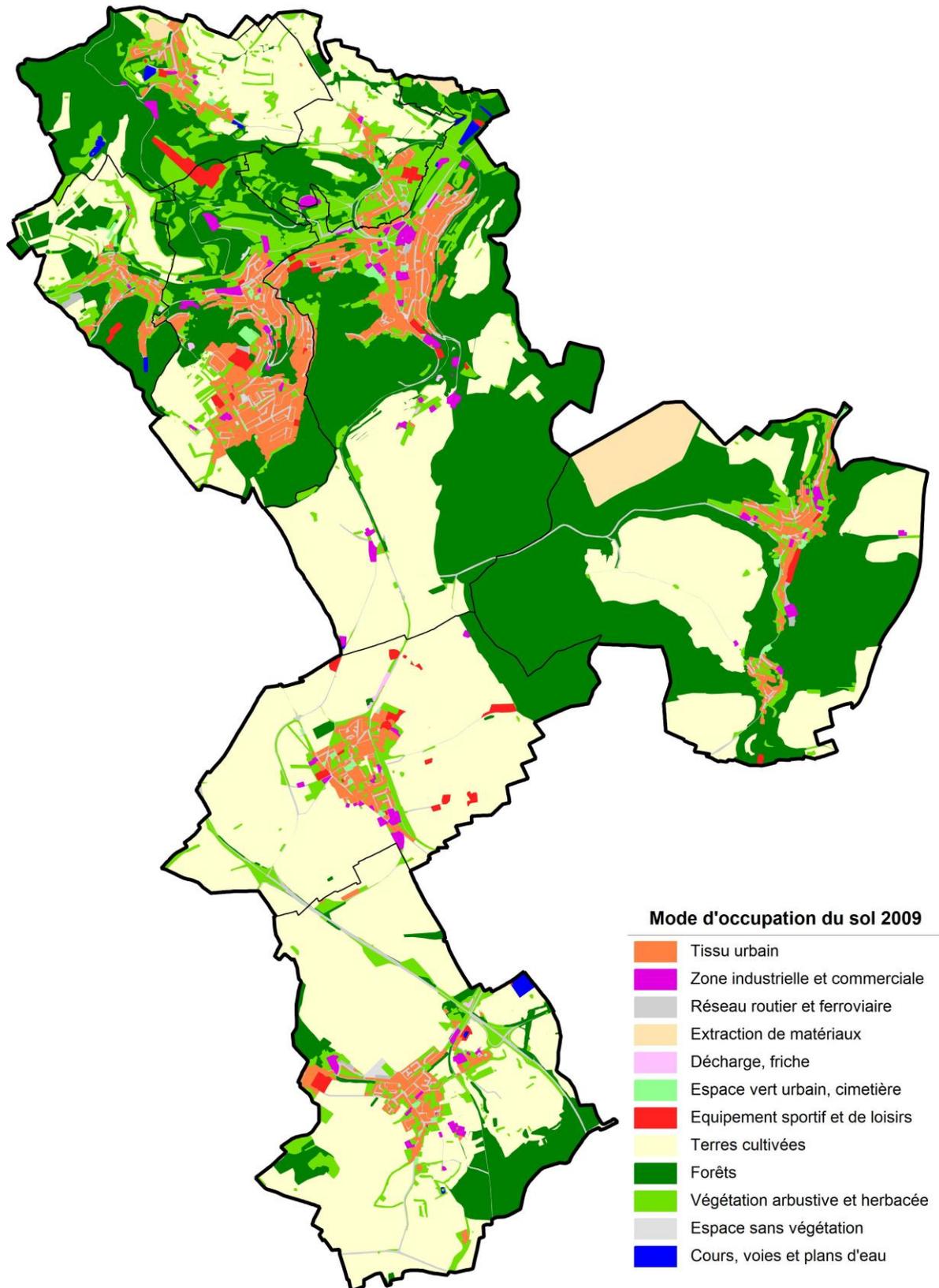
Les documents d'urbanisme approuvés ou en cours totalisent :

- 226 ha de zones à urbaniser à vocation habitat, dont 100 ha à court terme et 126 ha à long terme. Cela représente 50 % de la surface bâtie actuelle.
- 26,5 ha de zones à urbaniser à court terme à vocation commerciale

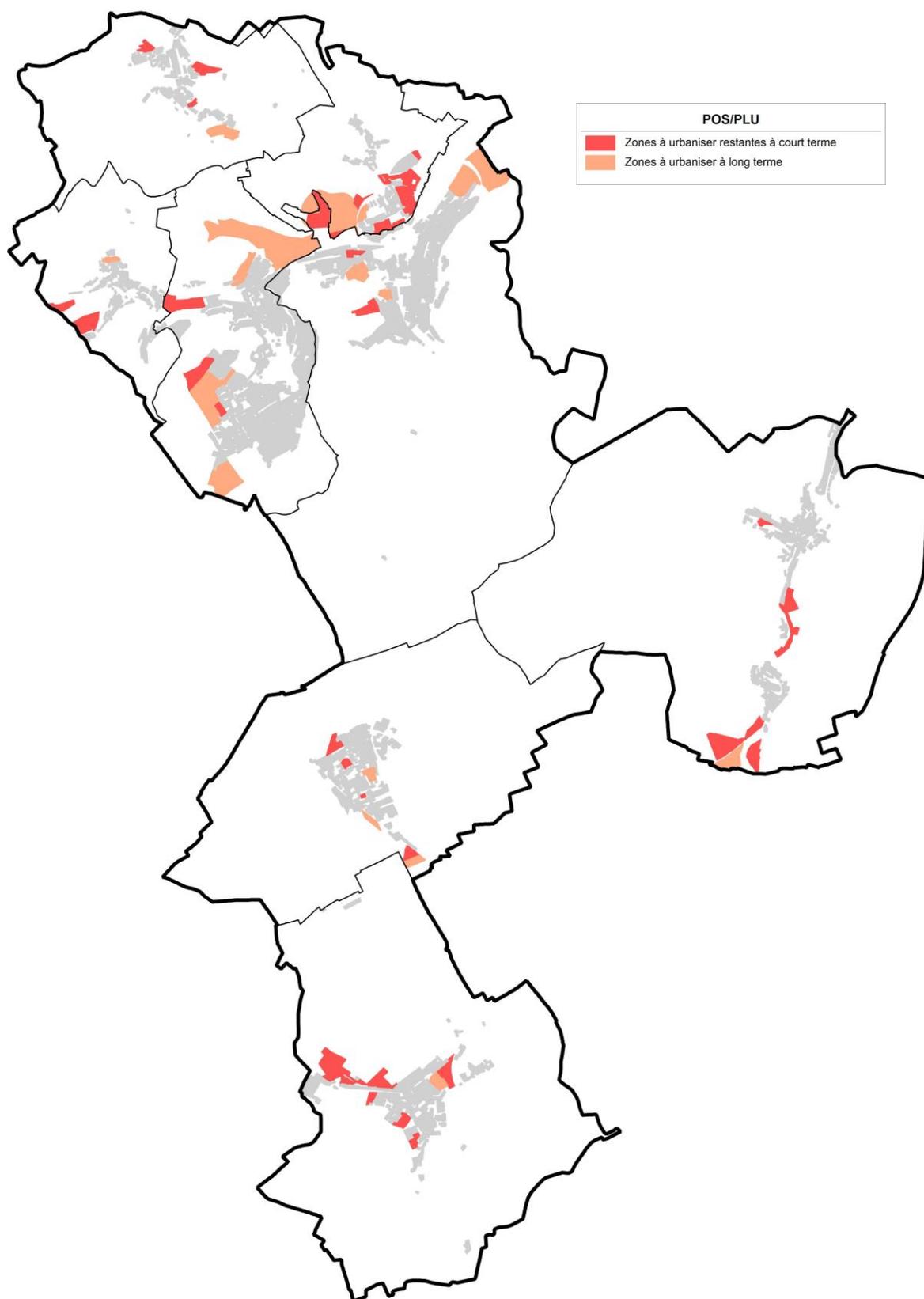
Les superficies destinées à être urbanisées dans les documents d'urbanisme représentent un triplement de la consommation foncière à court terme par rapport à la période 2004-2009 (hors projet de contournement).

Cependant, ces projets sont susceptibles d'être prochainement revus et modifiés afin d'être compatibles avec la stratégie foncière portée par l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval au travers de son PSO.

Mode d'Occupation des Sols en 2009



Zones d'urbanisation future dans les POS/PLU



Source : AGAPE

- **Des atouts à valoriser**

La CCPHVA offre plus de disponibilités foncières que la partie luxembourgeoise. Toutefois, la valorisation foncière pourrait être handicapée par des contraintes diverses, d'origine en grande partie anthropique (risques d'affaissement minier, friches industrielles ...) mais aussi naturelle (protection de la biodiversité).

Néanmoins, sur certaines parties stratégiques du territoire, le foncier se trouve par ailleurs maîtrisé par l'EPFL qui détient la quasi-totalité de la friche industrielle de Micheville (380 ha).

Une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), dite « du Bassin de l'Alzette », couvrant 460 ha face au site de Belval a été mise en place.

- **De nombreuses richesses naturelles à préserver et à valoriser**

La réalisation de l'étude Trame Verte et Bleue de l'OIN Alzette Belval a montré que la sous-trame forestière est la plus représentative du territoire. Des corridors écologiques ont été identifiés et classés comme prioritaires.

Le territoire recense de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique et jouxte des sites NATURA 2000 du côté luxembourgeois à Esch-sur Alzette et Differdange.

11 réservoirs de biodiversité ont été identifiés, dont 4 ont été classés comme prioritaires

- **Une trame bleue souvent en mauvais état, qu'il convient de reconquérir**

Aucun réservoir de biodiversité représentatif de la sous-trame hydrographique n'a été identifié sur le territoire.

Hormis la Béler à Rédange, qui a su garder une forme plus naturelle, le réseau hydrographique (Alzette, ...) a souvent été modifié et busé au gré de l'urbanisation et du développement industriel. La qualité de l'eau est mauvaise, voire parfois très mauvaise.

Des zones humides ont été recensées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (vallée de la Béler, proximité du crassier de Russange...)

- **Un territoire fortement contraint qui limite le développement**

- **Les risques naturels**

Le territoire recense plusieurs types de contraintes ponctuelles liées au substrat géologique du territoire :

- les mouvements « aléa chute de bloc »
- les glissements de terrains ;
- les risques liés au retrait-gonflement des argiles
- les risques d'inondation liés aux ruissellements ou coulées de boues lors de fortes intempéries.
- Les cavités naturelles formées dans les zones karstiques

- **Des stigmates liés au passé industriel.**

Le territoire garde les traces de l'activité industrielle passée, qui se traduisent par :

- des **aléas miniers**, qui contraignent fortement le développement des communes sur certains secteurs. Cependant, depuis le précédent projet de territoire de la CCPHVA (2006), **des plans de prévention des risques miniers (PPRM) ont été élaborés**, définissant les conditions dans lesquelles les constructions nouvelles peuvent être admises, et permettant ainsi aux communes de redéfinir leurs orientations en matière d'aménagement.
- des **sols pollués** et des **contraintes géotechniques** liés aux anciennes activités industrielles
- La présence de **crassiers**

- **D'autres contraintes et nuisances**

- La présence de nombreuses servitudes d'utilité publique (réseau ferroviaire, captage d'eau potable, réseaux électriques, de gaz, d'oxyduc et d'azoduc...).
- Des contraintes liées aux infrastructures (nuisance sonore et pollution)

- **Des ressources à valoriser**

Le territoire présente d'importantes masses d'eau souterraines, parfois de mauvaise qualité chimique. Des périmètres de protection de captage ont été arrêtés (Thil, Villerupt, Rédange) ou sont en projet (Audun-le-Tiche, Ottange)

En termes d'énergie renouvelable, le Nord-Lorrain et plus particulièrement le Pays-Haut, présente un positionnement géographique naturellement favorable à l'implantation d'éoliennes. Suite à une série d'investigations techniques, **la création d'une zone de développement éolien sur les communes de Boulange et Ottange a été validée par le préfet**

Avec l'appui de ces communes, et en partenariat avec la société Ostwind International, la CCPHVA porte un projet de parc éolien réparti en 2 secteurs (environ une dizaine de machines).

L'exploitation de l'énergie solaire constitue un autre atout pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable.

b) En matière touristique et culturelle

La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette dispose d'atouts touristiques, culturels et patrimoniaux indéniables.

Le territoire a été façonné par l'histoire. Plusieurs sites archéologiques ont été recensés : nécropole mérovingienne, tracé de voie romaine... Le musée de la SAHLA (société Audunoise d'Histoire Locale et d'Archéologie) situé à Audun-le-Tiche propose des visites guidées

Les guerres mondiales ont laissé des vestiges (ouvrages de la ligne Maginot à Aumetz, camp de Thil)

Le territoire garde également les traces d'un passé industriel riche : musée des Mines de fer à Aumetz, mur à alvéoles des fonderies d'Aubrives sur les communes de Thil et Villerupt, friche de Micheville, cités ouvrières...

Le tourisme vert peut s'appuyer les massifs forestiers, la présence d'étangs (Rédange, Russange...), le vallon de la Béler ainsi que les sentiers de randonnées qui sillonnent ces espaces.

Au niveau culturel, le territoire s'appuie sur le festival du Film italien organisé depuis 35 ans par la ville de Villerupt. (41 500 spectateurs en 2011). Il souffre cependant d'organisations précaires (restauration, salles vétustes...) et l'offre en hébergement est par ailleurs quasi inexistant: hormis un hôtel à Audun-le-Tiche, il n'existe ni auberge de jeunesse, ni camping.

Le territoire dispose également d'un festival du Blues organisé à Villerupt et des animations culturelles annuelles dans les domaines du livre, du théâtre...

Enjeux pour le territoire :

- **Concilier un aménagement durable de l'espace en préservant les espaces naturels et agricoles tout en répondant aux enjeux de développement futur.**
- **Préserver les réservoirs de biodiversité et les écosystèmes remarquables**
- **Restaurer les cours d'eau**
- **Protéger les biens et les personnes des risques**
- **Préserver les ressources en eau et anticiper les besoins futurs liés à l'accroissement démographique**
- **Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.**
- **Améliorer l'offre culturelle et touristique du territoire, notamment par la mise en œuvre d'une offre culturelle de haut niveau et le développement d'une offre d'hébergement.**

En conclusion, que retenir de ce projet de territoire 2006 ?

A. Une bonne prise de conscience des enjeux du territoire

L'élaboration du premier projet de territoire de la communauté de communes en 2006 constitue l'un des documents fondateurs de l'intercommunalité créée en 2004.

Pour répondre à l'augmentation du travail frontalier et à l'impact futur du projet Belval au Luxembourg, tant en termes de déplacement pendulaire qu'en termes d'habitat, de foncier, de formation, d'équipements, de services, d'économie ou de social, la CCPHVA a souhaité se doter d'un projet de territoire, qui définit de grandes orientations pour le territoire et fixe un cadre général d'intervention des acteurs locaux et institutionnels de la communauté de communes pour les années à venir.

L'ambition du projet était de répondre aux attentes de la population et des acteurs du territoire.

Pour ce faire 4 grandes priorités avaient été retenues. Le premier axe visait à favoriser un développement économique pour générer de l'emploi et de la richesse. Le second portait sur la mobilité et les transports. Le troisième portait sur le renforcement des services pour améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser l'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

Enfin, le projet s'attachait à un aménagement durable de l'espace, avec notamment une volonté d'agir en faveur de l'environnement et de favoriser le développement touristique.

B. Une difficulté de lecture du projet

La déclinaison de ces axes était précisée en 16 orientations, 44 objectifs et 71 projets.

Avec le recul, il apparaît que le projet de territoire manquait de structuration :

- la distinction de ce qui relevait des orientations, des objectifs et des projets n'était pas toujours clairement définie ;
- certains objectifs n'avaient aucune déclinaison opérationnelle (pas de projet concret en termes de développement économique ou de transport) ;
- pour 2 axes, on relevait un foisonnement de projets (71 projets recensés)

Par ailleurs, **le projet manquait de hiérarchisation et de priorisation** des objectifs et des projets.

C. Des avancées à mettre au crédit de la Communauté de Communes depuis 2006...

En premier lieu, une culture de la coopération et de partenariat s'est développée et renforcée au cours de ces dernières années.

Le projet Belval et la dynamique dont il est porteur, ont permis d'engager des collaborations et des partenariats avec les différents acteurs du territoire permettant de dégager les grandes lignes d'un projet d'aménagement et de développement du territoire

En second lieu, les différentes compétences de l'intercommunalité communautaire ont permis de faire émerger des projets et de porter des réalisations qui n'auraient pas pu l'être à l'échelle communale: création de l'écoparc de Micheville, réalisation d'un Programme Local de l'Habitat et d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat...

La constitution de l'intercommunalité a aussi permis la structuration et l'optimisation de l'offre de services avec de nombreuses réalisations au cours de ces dernières années: réalisation d'une déchetterie intercommunale, réalisation d'une Maison de la petite enfance, développement d'outils de communication (site internet, bulletin communautaire, signalisation...).

D. ...Mais le bilan global reste mitigé.

Le projet 2006 a été un projet (trop ?) ambitieux, dont le bilan reste mitigé. L'absence de projet concret pour répondre aux différents objectifs dans les domaines du développement économique et dans les transports n'a pas permis d'avoir de résultats concrets.

L'objectif de renforcer la qualité de vie et l'accueil des populations sur le territoire n'a pas abouti aux résultats escomptés. Cela résulte sans doute au foisonnement des projets définis et l'absence d'une maîtrise d'ouvrage et de moyens humains et financiers pour les concrétiser.

L'actualisation du Projet de Territoire s'inscrit dans un nouveau contexte (éco-cité charte de développement durable, OIN, EPA Alzette-Belval, GECT Alzette-Belval). Une attention particulière a ainsi été portée à la définition des axes prioritaires, à la hiérarchisation et priorisation des objectifs ainsi qu'aux actions à retenir pour les atteindre.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET 2014-2024

PREAMBULE

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Ainsi que précisé dans l'introduction, le contexte territorial a profondément évolué depuis 2006 : non seulement plusieurs documents et schémas cadres sont venus structurer les objectifs et enjeux communs, mais également de nombreux interlocuteurs sont apparus dans le paysage Alzette-Belval.

Ce préambule vise à présenter ces nouveaux schémas et ces nouveaux acteurs, et à proposer une lecture de leur mode de gouvernance.

A. Le nouveau cadre de la gouvernance : trois éléments fondateurs

a) La Charte de Développement Durable

Pour répondre aux enjeux sur le territoire de la CCPHVA liés au développement du projet Belval côté luxembourgeois, les acteurs du territoire (Région Lorraine, Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, CCPHVA, communes d'Audun-le-Tiche, Rédange Russange, Thil et Villerupt) ont signé en 2009 une **Charte de Développement Durable**.

Cette charte explicite les grandes lignes qui doivent guider l'action dans toute la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du projet « Alzette Belval ».

Les enjeux à relever sur le territoire identifiés par la charte s'articulent autour des 6 objectifs suivants :

- Améliorer le cadre de vie des habitants présents et soigner celui des nouveaux venus
- Créer ou mettre en valeur la diversité et la mixité urbaine
- Veiller à la cohésion sociale
- Préserver et valoriser la qualité environnementale
- Favoriser le développement économique local, avec le projet luxembourgeois
- Maîtriser les déplacements et la mobilité

La charte met également en exergue le thème de la gouvernance et la nécessité de construire un partenariat efficace entre tous les acteurs du projet, et d'associer toute personne, tout organisme, toute association susceptible de contribuer aux réflexions.

b) L'EcoCité Alzette Belval

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'est engagé à encourager la réalisation, par des agglomérations volontaires, de « **grands projets d'innovation architecturale, sociale et énergétique** » - les "EcoCités". Afin de mettre en œuvre cet engagement, ont été lancés dans le cadre du Plan Ville durable la démarche EcoCités et l'appel à projets EcoQuartiers.

La démarche « Ecocité » vise à favoriser la réalisation de projets d'aménagement novateurs en matière de conception et de réalisation urbaine et à accompagner les projets les plus

aptes à constituer des emblèmes de la ville durable. Les EcoCités doivent s'inscrire dans la continuité des agglomérations déjà existantes et promouvoir des liens étroits entre nouveaux et anciens quartiers. Ces projets doivent être également exemplaires sur les enjeux de cohésion et de mixité.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette a déposé un dossier et été lauréate en novembre 2009 à l'issue de la 1ère phase d'appel à candidature du fonds « Ville de Demain » avec 12 autres projets EcoCité.

Parmi les actions du projet Alzette-Belval présenté, deux ont été retenues directement, à savoir :

- **le « smart city living lab » porté par l'Université de Lorraine,**
- **l'ingénierie de déploiement portée par l'EPA Alzette-Belval.**

Cinq thématiques ont été retenues et feront l'objet d'études complémentaires. Il s'agit de :

- Mobilité, hub logistique,
- Energie, réseau de chaleur, stockage et électricité,
- Services EcoCité,
- Réseau d'informations – Smart City Grids – Scénario optimal de gestion des utilités urbaines,
- Ingénierie financière, montage juridiques et contractuels.

Une convention a été signée entre l'EPA, la CCPHVA, l'Etat et la CDC le 18 janvier 2013.

c) L'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette Belval

Une **Opération d'Intérêt National (OIN)** est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur.

La qualification d'opération d'Intérêt National a pour effet de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) sont délivrées au nom de l'**Etat** même lorsque les communes sont dotées d'un document d'urbanisme (POS ou PLU) approuvé.

L'aménagement sera réalisé à l'aide des outils prévus par le code de l'urbanisme (ZAC, lotissements...)

Depuis la réforme opérée par la loi **Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)**, le contenu des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales doit prendre en compte les OIN.

L'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette Belval a été initiée en octobre 2009, lorsque le Président de la République a demandé au ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, de faire du site Alzette-Belval une opération d'intérêt national, afin de développer sur ce territoire frontalier une éco-agglomération, en cohérence avec le développement urbain engagé du côté luxembourgeois.

En janvier 2010, une mission de préfiguration de l'OIN a été mise en place avec pour objectif de :

- poursuivre la définition du projet ;
- d'en amorcer la réalisation et de préparer la mise en place d'une structure de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage chargé de porter à terme la réalisation de l'opération.

Des études ont permis de réaliser un état des lieux du secteur et d'intégrer les enjeux transfrontaliers d'une telle opération ; elles ont permis à la mission de préfiguration de définir le périmètre de l'Opération d'Intérêt National qui couvre une partie significative des 8 communes de la CCPHVA et de définir un projet d'aménagement structuré et équilibré et qui s'inscrit dans la démarche Ecocité :

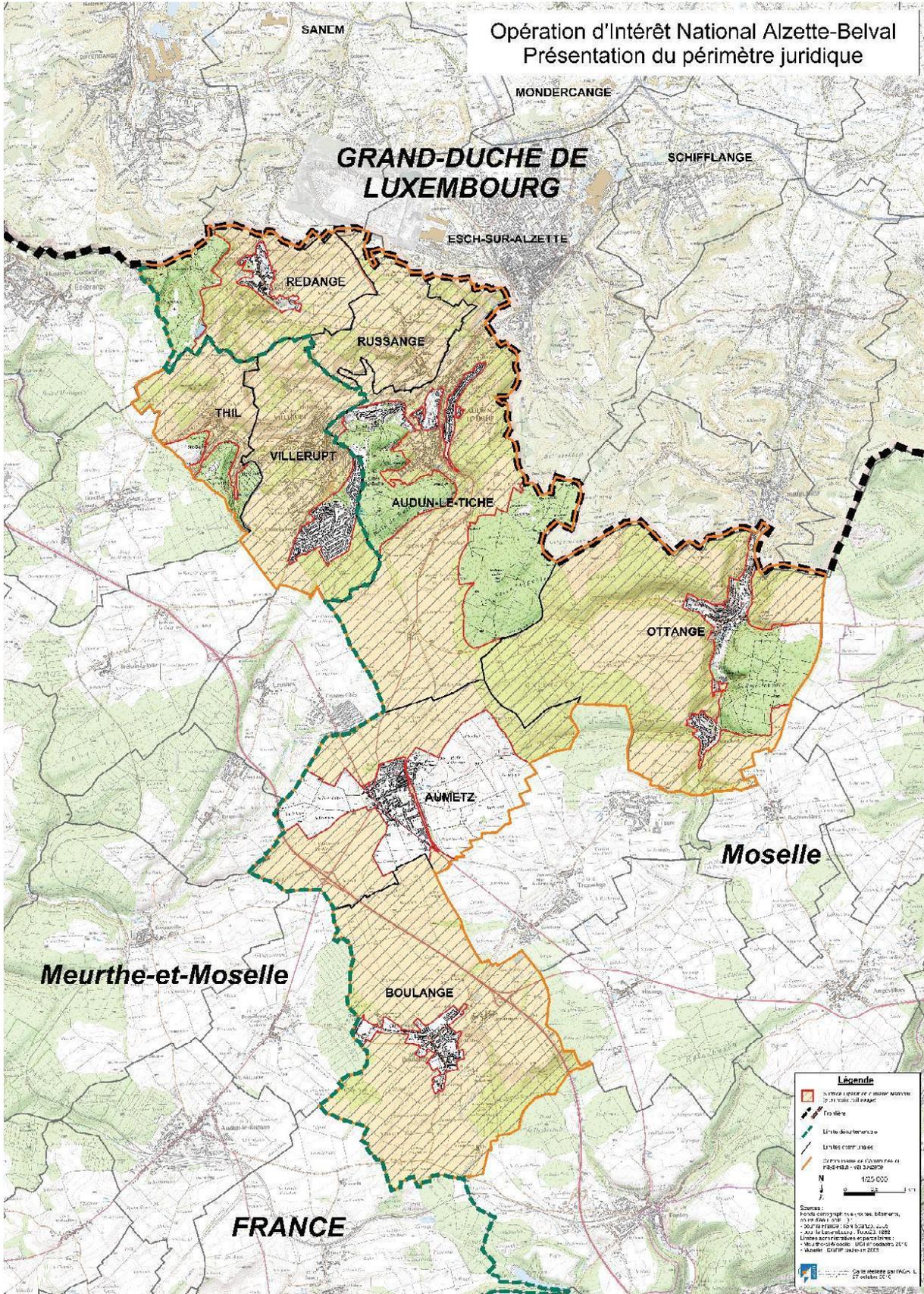
Le décret paru le 19 avril 2011 inscrit l'opération d'aménagement dite « Alzette Belval », parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R.* 121-4-1 du code de l'urbanisme.

Son périmètre porte sur 5 285 hectares (73 % du territoire de la CCPHVA) et est réparti sur les huit communes (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt). Il couvre différents secteurs : zones urbanisées, friches industrielles, zones agricoles, zones naturelles à enjeux écologiques (ZNIEFF, Espaces naturels sensibles...)

L'opération s'inscrit dans un territoire atypique par son caractère transfrontalier et dont le dynamisme dépend largement du dynamisme du Luxembourg. Elle vise à développer le territoire dans la démarche Ecocité, en conjuguant développement urbain, développement durable, requalification des quartiers anciens et dégradés, réinsertion des friches, valorisation des espaces naturels et agricoles tout en prenant en compte la diversité.

Elle est conduite par l'**Etablissement Public d'Aménagement Alzette Belval**

Opération d'Intérêt National Alzette-Belval
Présentation du périmètre juridique



B. Les acteurs de la gouvernance

Les trois schémas et projets fondateurs précédemment cités sont autant d'éléments sur lesquels la CCPHVA s'est appuyée pour actualiser son Projet de Territoire. Ensemble, ils doivent garantir le cap fixé par les différents acteurs du projet Alzette-Belval, et permettre de positionner le territoire de la CCPHVA dans la future agglomération transfrontalière comme un pôle d'excellence de développement économique et urbain.

Dans ce contexte, de nouveaux acteurs sont apparus dans le paysage du projet, parmi lesquels l'EPA Alzette-Belval, le GECT Alzette-Belval, ou encore le Commission Inter-Gouvernementale franco-luxembourgeoise.

Afin de veiller à la réussite du projet, l'ensemble de ces acteurs doit savoir trouver sa juste place dans le projet, nécessitant de constituer un schéma de gouvernance partagée.

Ce chapitre présente l'évolution de la gouvernance Alzette-Belval avant et après 2006, les principaux acteurs et partenaires et leur rôle au sein du territoire.

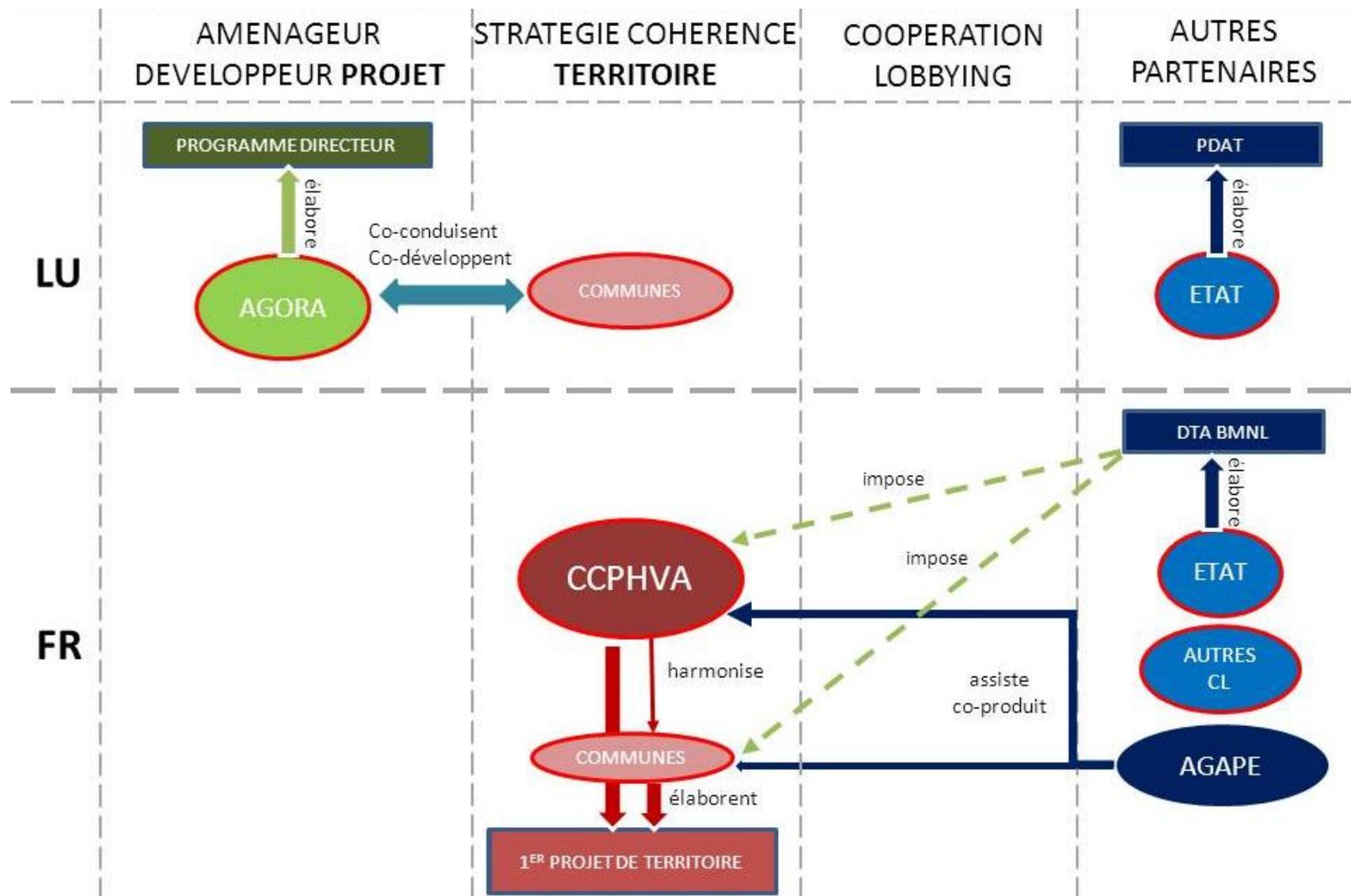
a) La situation avant 2006 : des « pointillés » qui marquent encore les frontières

A l'époque de la réalisation du premier projet de territoire de la CCPHVA, on note, dans le schéma de la page suivante, qu'il n'existait aucun acteur « institutionnel » transfrontalier, ce qui ne facilitait pas le partage d'un projet commun, qui restait encore à écrire.

On peut également remarquer que, côté luxembourgeois, plusieurs schémas stratégiques avaient d'ores et déjà été élaborés :

- Le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) national, élaboré en 2003,
- Le Programme Directeur Esch-Belval, élaboré par AGORA, présenté ci-après.

Côté français, s'imposait aux communes et à l'intercommunalité, la Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrains (DTA BMNL) élaborée par l'Etat, Directive permettant dans un second temps l'élaboration de PPRM (Plans de Prévention des Risques Miniers).



i. La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (C.C.P.H.V.A),

Créée en décembre 2004, la CCPHVA regroupait en 2006, lors de l'élaboration de son premier projet de territoire, les communes mosellanes d'Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange et Russange, et la commune meurthe-et-mosellane de Thil. La commune de Villerupt a adhéré cette même année à l'intercommunalité.

En 2006, elle exerçait les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

- L'aménagement de l'espace :

- élaboration du SCoT de l'agglomération Thionvilloise et d'un schéma de secteur
- ZAC d'intérêt communautaire.

- Les actions de développement économique :

- actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- développement des activités de loisirs et du tourisme ;
- création de zones d'activités d'intérêt communautaire

Compétences optionnelles :

- La protection et mise en valeur de l'environnement :

- élimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets (ménagers et commerciaux) et création de déchetterie,
- Prévention des incendies, entretien des sentiers ruraux ou de grande randonnée (dans le cadre de plans départementaux)
- association à l'élaboration de schémas spécifiques qui prennent en compte les risques naturels et technologiques en partenariat avec l'Etat, la Région ou le Département)

- La politique du logement et du cadre de vie :

- définition d'orientations en matière d'habitat (PLH, OPAH),
- étude sur la création d'un pôle de l'enfance et du troisième âge ;

- La création, aménagement, entretien de la voirie communautaire :

- création et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- balayage de la voirie des communes ;
- éclairage public : consommation, entretien, extensions sur les espaces déclarés d'intérêt communautaire
- signalisation horizontale.

- Etudes et constructions de projets communautaires :

- en matière culturelle sportive et d'enseignement (étude sur la mise en place d'une école de musique, réflexion sur la mise en place d'un lycée en collaboration avec la région)

- Le transport :

- définition d'un schéma de transport communautaire en partenariat avec le Département, la Région et le SMITU ;

- étude concernant la mise en place d'un schéma de transport en commun, pour la communauté, avec le Luxembourg (voyageurs et scolaires)

La collectivité complète ensuite ses compétences en termes d'études et de constructions de projets communautaires avec la « **Création et gestion d'équipements nouveaux, d'intérêt communautaire, à caractère social, culturel ou sportif** »

Sont déclarés d'intérêt communautaire, la réalisation et la gestion d'équipements sociaux, culturels et sportifs qui, par l'origine géographique des usagers, l'absence d'équipement similaire sur le territoire intercommunal, la reconnaissance qualitative de leurs activités, méritent d'être prises en charge par la communauté de communes

Lors du Conseil Communautaire du 6 juin 2013, les élus ont validé l'adoption de deux nouvelles compétences pour la Communauté de Communes: **la petite enfance et le tourisme.**

Concernant la petite enfance, la CCPHVA orientera son action sur la création et l'animation du réseau des assistantes maternelles et la définition d'un schéma directeur communautaire, s'appuyant sur la création et la gestion d'un observatoire communautaire de la petite enfance. Les communes conservent quant à elles la gestion des équipements existants. Pour le tourisme, la communauté de communes pourra agir dans quatre domaines d'interventions suivants : l'accueil et l'information, la promotion, l'animation touristique et les statistiques et études.

ii. AGORA

AGORA est une société de développement responsable de la planification et de la réalisation du nouveau quartier urbain de Belval. Cette structure a été fondée à l'automne 2000 dans le cadre d'un partenariat entre l'État luxembourgeois et Arcelor Mittal (anciennement Arbed).

La société a pour mission le développement global et durable de quartiers urbains dynamiques sur d'anciens sites industriels.

L'équipe internationale et expérimentée, regroupant des compétences très diverses architectes, ingénieurs, paysagistes, économistes, etc...) est responsable de l'ensemble de la conception, de la planification et de la réalisation des concepts urbanistiques, de la création du Masterplan, à la commercialisation du site, en passant par les mesures de réhabilitation et de travaux publics en sous-sol.

b) La situation après 2006 : une « opérationnalité » transfrontalière

Si en 2006, deux écueils ou manques apparaissaient en matière de gouvernance Alzette-Belval, à savoir le besoin de renforcement des coopérations transfrontalières et une opérationnalité projet à intensifier côté français, aujourd'hui, la situation a profondément évolué :

- Non seulement deux acteurs contribuent à renforcer la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise, tant de proximité (GECT) qu'au niveau interétatique (Commission Inter-Gouvernementale),
- Mais le versant français s'est également doté d'un Etablissement Public d'Aménagement, responsable de la conduite de l'Opération d'Intérêt National.

Enfin, deux nouveaux acteurs garantissent la cohérence territoriale du projet Alzette-Belval dans l'espace nord-mosellan, voire nord-lorrain :

- Le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise (SCoTAT), arrêté au cours de l'année 2013, voire le SCoT Nord 54, qui sera arrêté en 2014, et qui prend en compte les impacts futurs du projet Alzette-Belval,
- Le « G6 », groupement associant les six intercommunalités du nord mosellan, ayant vocation à renforcer les coopérations inter-territoriales, et à constituer un espace de lobbying des projets portés conjointement.

Le schéma de la page suivante a vocation à synthétiser les interrelations entre ces différents acteurs, et les rôles dévolus à chacun d'entre eux.

i. L'Établissement Public d'Aménagement d'Alzette Belval

Il a été créé par décret, le 6 mars 2012, pour une durée de 20 ans.

L'établissement est administré par un conseil de 17 membres dotés chacun d'un suppléant.

Il est composé comme suit :

- 5 membres représentant l'Etat,
- 12 membres représentant les collectivités territoriales :
 - 5 représentants de la région Lorraine désignés en son sein par le conseil régional ;
 - 3 représentants du département de Meurthe-et-Moselle désignés en son sein par le conseil général ;
 - 3 représentants du département de la Moselle désignés en son sein par le conseil général ;
 - 1 représentant de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette désigné en son sein par le conseil de la communauté (+ un représentant avec voix consultative).

L'EPA a pour objet de conduire l'Opération d'Intérêt National (OIN) destinée à favoriser le développement de l'agglomération transfrontalière franco-luxembourgeoise.

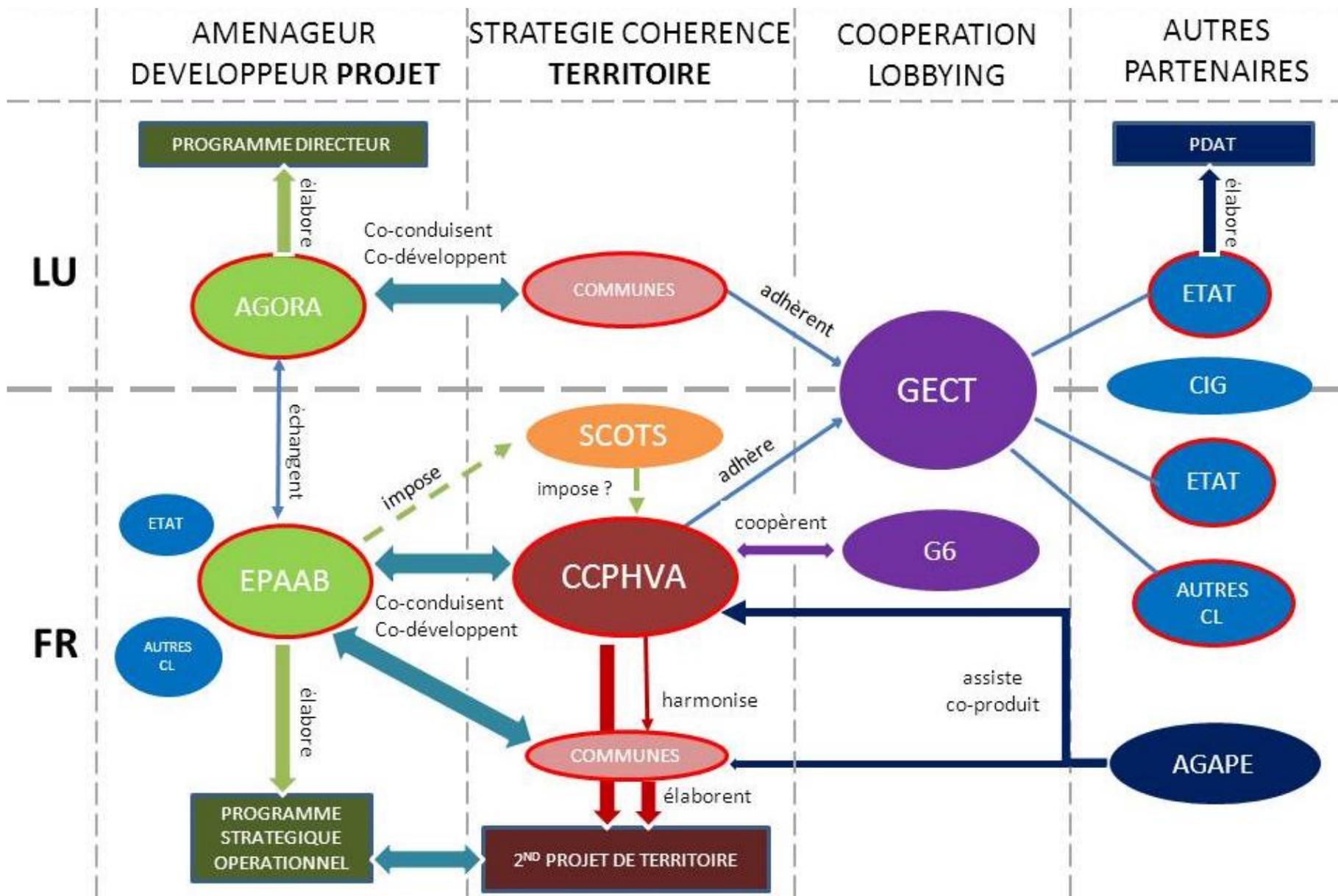
Il est chargé de mettre en œuvre les opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et durable des espaces au sein du périmètre de l'OIN afin de garantir la cohérence des projets proposés et de conforter le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales.

Il a en charge la rédaction d'un Programme Stratégique Opérationnel (PSO) qui devra être approuvé avant mars 2014. Celui-ci définit les orientations stratégiques et opérationnelles de l'Etat de long terme et un programme prévisionnel d'aménagement à moyen terme. Il intègre également les projets envisagés par la Communauté de Communes et les résultats de la concertation engagée avec la population.

L'EPA devra ensuite piloter sa mise en œuvre tant en termes d'aménagement du territoire, qu'en termes de développement économique et ce jusqu'à la concrétisation du projet.

D'un point de vue opérationnel, l'action de l'EPA sur le territoire pourra se décliner soit :

- en tant que maître d'ouvrage et aménageur des opérations retenues,
- en tant que conseil auprès des collectivités,
- en tant qu'ensemblier et promoteur, porteur de la stratégie de l'Etat.



Certaines missions n'entrent pas dans le champ de compétence de l'EPA. Ainsi par exemple, l'établissement n'a pas la vocation à financer des équipements publics (écoles, équipements de formation, etc....) ou la rénovation de réseaux et voiries dans le tissu bâti existant...

Par ailleurs, le périmètre couvert par l'OIN Alzette-Belval, sur lequel l'EPA peut exercer ses compétences, ne couvre pas entièrement le territoire de la CCPHVA.

Pour ces deux raisons principalement, l'EPA Alzette-Belval et la CCPHVA ont vocation à faire preuve d'une étroite collaboration dans la mise en œuvre du projet d'Eco-agglomération Alzette-Belval, l'un par la mise en œuvre de son PSO, l'autre par la mise en œuvre de son nouveau projet de territoire, ces deux schémas étant cohérent l'un avec l'autre.

ii. Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette-Belval.

Le GECT Alzette-Belval a été créé par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2012. Il est composé de membres français (Etat, Région Lorraine, Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette) et luxembourgeois (Etat du Luxembourg, 4 Communes luxembourgeoises: 'Esch-sur-Alzette, Mondercange, Sanem et Schifflange).

Sa présidence est tournante et assurée alternativement, tous les 2 ans, par un élu français et par un élu luxembourgeois.

Le GECT est un nouvel outil juridique destiné à faciliter la coopération transfrontalière. Le GECT Alzette-Belval couvre une zone de 170 km² (12 communes, 4 du côté luxembourgeois, 8 du côté français) et est conçu comme une plate-forme d'impulsion, rassemblant les différentes instances impliquées dans des projets d'aménagement du territoire.

Ses missions sont notamment d'assurer la concertation, le dialogue et le débat politique, et d'optimiser la cohérence transfrontalière sur l'ensemble du territoire concerné dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la région. Il peut initier, faciliter et porter des projets traduisant la stratégie de développement du territoire. Il peut assurer la valorisation de l'image globale du territoire et son attractivité. Il a également vocation à porter des projets communs.

Par ses missions, **le GECT vient compléter la chaîne de coopération transfrontalière Alzette-Belval, et peut agir en complémentarité de la CCPHVA, de ses communes et des communes luxembourgeoises dans le cadre de projets stratégiques dépassant leurs seuls périmètres.** Dans ce cadre, plusieurs projets pourraient être envisagés (démarche type « plan de déplacements transfrontaliers », réflexions transfrontalières en matière d'aménagement de l'espace, etc.) et sont actuellement débattus au sein des 3 commissions de travail mises en place par le groupement.

iii. Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Thionville (SCoTAT)

Le territoire de la CCPHVA est situé dans le périmètre du SCoT de l'agglomération thionvilloise. Le projet du SCoT a été arrêté courant juillet 2013 et devrait être approuvé au 1^{er} trimestre 2014

La stratégie définit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est que le territoire de l'agglomération thionvilloise soit un « territoire pivot » qui structure l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord-Est Européenne et de la Grande Région : Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Lorraine Wallonie.

Pour donner corps à cette stratégie, le projet du SCoT a fixé 5 grands objectifs :

- **Objectif n°1** : la structuration des pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois
- **Objectif n°2** : l'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche de développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie
- **Objectif n°3** : l'ambition d'une politique environnementale qui pérennise ressources et patrimoines et crée de la valeur ajoutée.
- **Objectif n°4** : L'engagement d'une rénovation profonde des déplacements en faveur des modes alternatifs et d'une nouvelle proximité
- **Objectif n° 5** : la valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territoriale à promouvoir.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) fixe des objectifs d'aménagement et d'urbanisme juridiquement opposables aux documents et autorisations hiérarchiquement subordonnées (PLU, PDU, PLH, ZAC...).

La situation est cependant particulière sur la CCPHVA. En effet, si rien n'est dit dans le code de l'urbanisme, il faut considérer que **l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval s'impose au SCoTAT**. Ainsi, si les projets des communes composant la CCPHVA doivent être compatibles avec le SCoTAT, ils devront en premier lieu être compatibles avec les projets précisés dans le PSO de l'EPA Alzette-Belval.

Le SCoTAT, en tant que tel, n'aura donc qu'un effet limité sur le territoire de la CCPHVA, celui-ci devant prioritairement répondre aux objectifs de l'OIN.

iv. La Commission Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise

La Commission intergouvernementale a été créée par décret en date du 12 avril 2010. Elle est composée de 24 membres, répartis en deux délégations de chacun 12 membres français et de 12 membre luxembourgeois.

La Commission désigne chaque année un Président, assisté d'un Vice-Président, chefs des deux délégations.

La CIG a pour mission de renforcer la **coopération transfrontalière**.

Les missions de la Commission sont les suivantes :

- assurer la coordination et l'information mutuelle sur les projets et actions conduits dans la zone et la région frontalières dans le domaine de la coopération transfrontalière par les deux Etats, les collectivités territoriales et leurs regroupements éventuels impliqués dans les actions de coopération ;
- promouvoir toute action ou projet de coopération transfrontalière entre les deux Etats
- chercher la solution des problèmes transfrontaliers qui n'auraient pas trouvé leur solution au niveau local ;
- assurer l'information du public concerné sur la coopération transfrontalière entre les deux Etats ;
- préparer, lorsque le besoin s'en fait sentir, les conventions, ou accords nécessaires à la mise en place effective des actions envisagées.

La Commission s'occupe notamment :

- des transports terrestres, routiers, ferroviaires et fluviaux, en recherchant la synergie et la complémentarité entre les actions menées dans ce domaine par les deux Parties. Elle pourra notamment envisager la définition d'un plan concerté binational des transports publics transfrontaliers en ayant à l'esprit les priorités du développement durable et du transport intermodal;
- de la santé, en recherchant à partir d'un inventaire de l'offre sanitaire existant dans les zones frontalières des deux pays en matière hospitalière, les moyens d'optimiser la mise à disposition des soins dans le souci d'un service toujours amélioré aux populations;
- de l'éducation, la formation professionnelle, en visant notamment la satisfaction des besoins économiques des régions concernées par la coopération transfrontalière. La connaissance de la langue de l'autre, condition nécessaire au développement de la coopération transfrontalière, figure également parmi les objectifs prioritaires ;
- les échanges universitaires et la recherche, en recherchant les moyens de renforcer la complémentarité des actions et thématiques communes aux universités et instituts de recherche des deux pays situées dans les régions frontalières;
- les projets d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un impact significatif dans la zone frontalière...

Elle favorise les coopérations transfrontalières locales. A ce titre, elle a mis en place une « **Unité de coordination transfrontalière Belval** » qui réunit les présidents et les directeurs des deux organes opérationnels de part et d'autre de la frontière (AGORA, EPA). Cette unité de coordination permet un échange régulier d'informations afin de faciliter, en cas de besoin, une coordination entre les deux parties (le GECT Alzette-Belval est également associé aux réflexions de l'unité de coordination transfrontalière précitée).

v. **Le G6 Nord Mosellan**

Institué en 2008, le « **G6 Nord Mosellan** » est un nouvel **espace de dialogue et de coordinations concertées** s'inscrivant dans les nouvelles politiques d'intervention territoriale des partenaires financiers que sont le Département de la Moselle, la Région Lorraine et l'Etat. Ne constituant pas une structure juridique, il ne dispose pas de compétences propres.

Il **regroupe six intercommunalités** rassemblant 99 communes et 240 000 habitants : la Communauté d'Agglomération Portes de France –Thionville, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Le G6 a défini un **Pacte Territorial Nord lorrain**, validé par le conseil communautaire de la CCPHVA le 20 décembre 2011.

Il décline 5 thématiques sur lesquelles les intercommunalités réfléchirons ensemble: l'aménagement et l'attractivité du territoire ; le développement économique ; l'environnement, les transports ; les services aux habitants.

Dans sa structure, le pacte territorial peut être scindé en deux types de domaines :

- **le premier concerne les domaines où il existe des différences sensibles entre les EPCI** dans le niveau des services rendus à la population (accueil post et préscolaire, financement des activités piscine, école de musique, ...)

Dans ces domaines, l'effort est à réaliser par chaque EPCI, dans le cadre d'un échange d'information et d'expérience voire des études ou complément d'études communes ; toujours avec le souci de parvenir rapidement à une répartition équitable et complémentaire des services et des équipements nécessaires.

- **le second concerne les domaines où à l'évidence le rayonnement des équipements ou des services dépassent l'intérêt d'un seul territoire communautaire.**

Cela concerne par exemple des projets comme l'EUROPORT, un grand équipement sportif et culturel, la réalisation d'un abattoir, etc.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024 ET SON PROGRAMME D' ACTIONS

Le nouveau contexte de la gouvernance et l'évolution du territoire ont incité la Communauté de Communes à actualiser son projet de territoire.

A partir du bilan du projet 2006, un comparatif a été réalisé avec le document «**premiers éléments de réflexion stratégique de 2010**» qui définissait 9 axes stratégiques (développement économique et emploi, services à la population, environnement et cadre de vie, culture formation et recherche, mobilité, Loisirs-patrimoine et tourisme, habitat, aménagement outils de gouvernance et de financement.) et identifiait 62 projets.

Un travail de synthèse a été effectué et a permis de hiérarchiser les axes et les projets.

Consciente des enjeux de l'OIN, la CCPHVA a déterminé un projet qui s'inscrit en relations étroites avec les actions qui seront menées par l'EPA sur les 20 prochaines années. Dans sa réflexion stratégique, la CCPHVA a fait de la futur Ecocité et du maillage de son territoire les pierres angulaires de sa réflexion.

Ses actions répondent à deux enjeux majeurs :

- **Développer des pôles d'excellence et devenir un territoire pilote**
- **Mailler le territoire et mener des actions en direction des populations**

La CCPHVA se doit aujourd'hui de mener des actions en direction des habitants de son territoire et préparer l'arrivée des nouvelles populations sur le site de l'OIN notamment au travers des réponses aux problématiques de l'économie résidentielle (axe 1), du transport (axe 3), du tourisme (axe 7) de l'habitat (axe 4) et des services à la population (axe 5).

Le territoire se doit également de devenir un territoire d'excellence et pilote dans les domaines de l'énergie (axe 2), de la Silver-Economy (axe 5), de la culture (axe 6) et de l'éducation (axe 8).

La stratégie définie a été déclinée :

- en actions concrètes, directement opérationnelles
- en actions "cadre" évolutives, toutes inscrites et phasées dans un calendrier réaliste. Les actions découlent des 2 enjeux majeurs précités, dont découlent 9 grands axes définissant la stratégie de développement du territoire. Chacune de ces actions précisent :
 - les objectifs,
 - les modalités concrètes de mise en œuvre,
 - les acteurs identifiés ou à mettre en place,
 - les coûts prévisionnels en termes d'investissement ou de fonctionnement
 - les modalités de financements (subventions..)

Le tableau de la page suivante présente les axes et projets du territoire. Il est accompagné des fiches projets.

Axes	Objectifs	Intitulé du projet	Echéancier
Axe 1. Economie	Contribuer à la réussite économique en favorisant le développement de l'économie résidentielle	Elaborer un schéma de développement commercial	2014-2016
		Soutenir le commerce de proximité	2014-2016
Axe 2 Aménager un Eco-territoire transfrontalier attractif et démonstrateur	Valoriser les ressources par des savoir-faire innovants	Contribuer à la transition énergétique en développant l'éolien	2014-2016
		Projet Hydrogène : Utilisation de l'eau d'ennoyage des mines pour produire l'H2 et les ENR pour stocker l'énergie	
Axe 3. Faire du territoire un carrefour de l'écomobilité et de l'intermobilité en Lorraine Nord	Anticiper les besoins et les nouvelles pratiques de mobilité	Elaborer un schéma de transport intercommunal et transfrontalier	2014-2016
Axe 4 : PLH		Favoriser l'accès social à la propriété et participer au surcoût du foncier	2014-2024
		Améliorer la qualité de vie par l'intermédiaire du bâti	2014-2024
		Mener des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ciblées	2014-2024
		Inciter à la création de logements adaptés dans le parc de logements conventionnés, intermédiaires et à destination des personnes de mobilité réduite	2014-2024
		Favoriser le logement pour les étudiants et les jeunes en mobilité	2014-2024
Axe 5 : Services à la population	Assurer la prise en charge des populations spécifiques	Développer une filière santé basée sur la « Silver Economy » et réaliser une maison de santé pluridisciplinaire	2014-2024
		Mettre en place un Relais Assistante Maternelle	Printemps 2014
		Réaliser un projet de maison de santé pluridisciplinaire	2014-2024
Axe 6 : Faire de la culture un moteur pour le territoire	Créer un pôle d'excellence culturel qui cultive et valorise les atouts et l'identité du territoire	Définition d'une politique culturelle	
		Etude de projet concernant le pôle culturel de Micheville	2014-2024
		Volet opérationnel de la stratégie culturelle	
Axe 7 : Accroître l'attractivité du territoire par le tourisme	Développer le tourisme et l'offre de loisirs pour les populations	Développer et labelliser un maillage de liaisons douces intercommunal et transfrontalier	A partir de 2014
		Valoriser les étangs de Rédange et de Bassompierre et réflexion autour de la création d'une base nautique de loisirs	Pluriannuel
Axe 8 : Education	Garantir la qualité urbaine et un cadre de vie agréable	Valoriser les centres-bourgs et les patrimoines existants	2014-2024
		Développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche, dans un cadre transfrontalier	
Axe 9 : Gouvernance	Favoriser la coopération avec les partenaires Nord Lorrain et transfrontalier	Favoriser le développement de la formation transfrontalière par alternance	2014-2016
		Faire connaître et encourager le développement d'unités de formation dédiées aux nouveaux métiers du bâtiment durable et de l'écoconstruction	2014-2024

Axe 1

APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Fiche-projet 1 : Elaborer un schéma de développement commercial

Fiche-projet 2 : Soutenir et dynamiser le tissu économique local et le commerce de proximité

AXE 1	APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL
Objectif	Contribuer à la réussite économique en favorisant le développement de l'économie résidentielle
Projet n° 1	Elaborer un schéma de développement commercial

Motivations et objectifs

Le territoire de la CCPHVA bénéficie d'une attractivité nouvelle, porteuse au niveau du développement économique résidentiel.

En effet, de nombreux facteurs contribuent à l'accroissement démographique attendu sur les 15 prochaines années : politique d'aménagement ambitieuse dans le cadre de l'OIN (+8 000 logements) et montée en puissance de la zone Alzette-Belval, installation de l'Université du Luxembourg à Belval (7 000 étudiants et chercheurs)...

La CCPHVA doit, dès lors, accompagner ce développement d'envergure en proposant une offre commerciale riche et adaptée avec de nouveaux services aux habitants et en renforçant l'emprise commerciale du territoire, encore trop peu marquée actuellement.

Cette offre s'inscrira en complémentarité avec les grands pôles de consommation déjà identifiés (Linkling à Thionville, Pôle Europe à Mont-St-Martin, grands centres commerciaux du Sud Luxembourg comme le Belval-Plaza).

En ce sens, la communauté de communes souhaite réaliser un schéma de développement commercial.

Cet outil d'aide à la décision aura notamment vocation à donner aux acteurs locaux et donneurs d'ordre une vision claire et prospective de la stratégie commerciale à adopter (implantation d'activités nouvelles par ex). Il permettra aux professionnels du commerce de s'intégrer de manière optimale dans le projet global et de bénéficier de retombées substantielles.

Le schéma tiendra compte des orientations définies à l'échelle du SCoTAT (centralités prioritaires) et de l'EPA Alzette-Belval.

Mise en œuvre	Réaliser une étude des flux de consommation (logiciel SCODEC – CCIT) et définir des préconisations pour le territoire Appui sur l'observatoire des besoins Appui sur les analyses faites par les chambres consulaires et l'EPA Alzette-Belval, en particulier sur le secteur de Micheville.
----------------------	---

Partenaires	EPA Alzette-Belval, CCI 54 et CCI 57, CMA 57 et 54, Association de commerçants
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'études spécialisé Chambres consulaires
Echéancier	2014-2024
Coût	Entre 5 000 euros HT et 10 000 euros HT pour l'étude des flux de consommation. Coût à définir pour le schéma global.
Partenaire financier	Région Lorraine Etat
Résultats attendus et éléments de mesure	

AXE 1	APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL
Objectif	Contribuer à la réussite économique en favorisant le développement de l'économie résidentielle
Projet n° 2	Soutenir et dynamiser le tissu économique local et le commerce de proximité

Motivations et objectifs

Suite à la mise en place de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval et compte tenu des enjeux liés à l'accroissement et à la diversification de la population, la CCPHVA souhaite exercer sa compétence intercommunale en matière de développement économique, en la recentrant sur des actions en faveur du tissu local (artisans commerçants, TPE-PME).

A ce titre, elle reconnaît l'importance de l'économie résidentielle sur un territoire où l'activité tertiaire commerciale est la plus représentée en termes d'emploi.

La CCPHVA veut donc impulser des initiatives de proximité tendant à structurer le tissu (coopération entre secteurs, entre commerces avec l'appui des consulaires) et renforcer son caractère concurrentiel et attractif.

Mise en œuvre	<p>Définition d'actions en fonction des besoins identifiés auprès des acteurs (consultation des commerçants, des consulaires) dans le cadre du schéma de développement économique.</p> <p><u>Exemples pouvant être envisagés à titre indicatif</u> : appui à la création d'un réseau intercommunal de commerçants, aide financière aux ravalements des façades commerciales et à l'accessibilité des commerces, amélioration de la qualité d'accueil dans les commerces, relais d'animation ponctuelle en lien avec les chambres consulaires, création d'événementiel (type salon) pour valoriser les savoir-faire et créer du lien entre la population locale et le monde économique.</p>
----------------------	--

Partenaires	CCI 54 et 57, CMA 54 et 57, commerçants, Association de commerçants
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	
-------------------------	--

Echéancier	2014-2024
-------------------	-----------

Coût	A définir en fonction des actions retenues.
-------------	---

Partenaire financier	Etat, CG 57, Région Lorraine (appui sur les dispositifs locaux d'aides)
Résultats attendus et éléments de mesure	Mise en place d'actions d'animation

Axe 2

AMENAGER UN ECO-TERRITOIRE TRANSFRONTALIER ATTRACTIF ET DEMONSTRATEUR

Fiche-projet 1 : Contribuer à la transition énergétique en développant l'éolien

Fiche-projet 2 : Projet Hydrogène : Utilisation de l'eau d'envoyage des mines pour produire l'H2 et les ENR pour stocker l'énergie.

AXE 2	AMENAGER UN ECO-TERRITOIRE TRANSFRONTALIER ATTRACTIF ET DEMONSTRATEUR
Objectif	Valoriser les ressources par des savoir-faire innovants
Projet n° 1	Contribuer à la transition énergétique en développant l'éolien

Motivations et objectifs

Depuis 2008-2009 la CCPHVA a souhaité impulser une réelle politique de développement durable sur son territoire, comme en témoigne notamment l'obtention de la labellisation Eco-cité. Pour cela, deux leviers principaux ont été définis : la maîtrise des consommations d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

La Lorraine et plus particulièrement le Pays-Haut sont clairement identifiés par l'ADEME comme des espaces préférentiels pour la production d'énergie issue du vent.

Avec l'appui des communes de Boulange et Ottange, et en partenariat avec la société Ostwind International, la CCPHVA porte un projet de parc éolien réparti en 2 secteurs (environ une dizaine de machines en tout).

La CCPHVA entend ainsi participer à l'effort national de diversification du bouquet énergétique, en contribuant à la décentralisation progressive des modes de production d'électricité.

Les retombées financières et fiscales perçues par la collectivité permettront de poursuivre le financement d'actions concrètes localement et au bénéfice des habitants (ex : thermographie aérienne en 2012, lutte contre la précarité énergétique et les bâtiments publics énergivores, développement d'autres sources d'énergies dites « propres » – panneaux solaires sur les équipements communaux et intercommunaux...).

Mise en œuvre

Dépôt des permis de construire à l'été 2013 pour la zone de Boulange (5 machines), en octobre 2013 pour la zone d'Ottange (8 machines).

2014 : Poursuite de la procédure administrative en vigueur pour le classement ICPE des machines / Enquête publique / Règlementation relative à l'obtention des autorisations de raccordement au réseau électrique.

2014 : Réflexion pour l'extension du projet à d'autres secteurs au sein de la CCPHVA.

2015 : Construction des parcs éoliens (sous réserve de recours éventuels).

2016 : Mise en exploitation des parcs éoliens (sous réserve de recours éventuels).

Partenaires	DREAL (instruction du dossier), Comité Local de Suivi, Communauté de Communes du Pays Audunois (CCPA) (pour le parc de Boulange)
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	OSTWIND
Echéancier	2016 : mise en exploitation du parc éolien (sous réserve de recours éventuels)
Coût	<p>Dans l'immédiat, la CCPHVA ne souhaite pas s'engager financièrement dans le projet (participation à une SEM/investissement partiel ou total dans une machine).</p> <p>Les coûts liés au projet sont donc intégralement supportés par le développeur.</p>
Partenaire financier	OSTWIND
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Fonctionnement optimal du parc.</p> <p>Production d'électricité à hauteur d'environ 5 000 MWh/an/machine (soit l'équivalent de la consommation de 32 000 habitants hors chauffage pour l'ensemble du parc éolien – <i>données ADEME</i>)</p>

AXE 2	AMENAGER UN ECO-TERRITOIRE TRANSFRONTALIER ATTRACTIF ET DEMONSTRATEUR
Objectif	Valoriser les ressources par des savoir-faire innovants
Projet n° 2	Projet Hydrogène : Utilisation de l'eau d'envoyage des mines pour produire l'H2 et les ENR pour stocker l'énergie.

Motivations et objectifs

La transition énergétique est un axe majeur de l'éco-développement du territoire de la CCPHVA qui appelle à investiguer les problématiques relatives aux consommations énergétiques de l'habitat ancien, à la mobilité intense liée à l'emploi au Luxembourg (environ 78 000 travailleurs frontaliers) ainsi que les nouvelles données imposées par les énergies propres de l'écoconstruction.

L'hydrogène, bien que n'étant pas une source d'énergie primaire, est un vecteur énergétique capable de transmettre de l'énergie d'un endroit à un autre comme l'électricité. Le principal avantage de l'hydrogène par rapport à l'électricité est qu'il est facile à stocker. De plus, c'est une énergie propre, sans émission de gaz à effet de serre. La production d'hydrogène peut venir de toute la filière biomasse solide, mais aussi de l'électrolyse de l'eau.

Les réserves d'eau évaluées à 50 millions de m³ font du territoire de la CCPHVA une terre d'expérimentation et de développement de la chaîne hydrogène.

Les possibles retombées financières et fiscales perçues par la collectivité pourront permettre de poursuivre le financement d'actions concrètes localement et au bénéfice des habitants (ex : thermographie aérienne en 2012, lutte contre la précarité énergétique et les bâtiments publics énergivores, développement d'autres sources d'énergies dites « propres » ...).

En raison de ces éléments la CCPHVA avec l'aide de l'EPA Alzette Belval, du Conseil Régional de Lorraine, souhaite rechercher les conditions pour la création d'un pôle hydrogène sur le territoire.

Mise en œuvre

Cinq axes de mise en œuvre ont été identifiés :

- Implantation d'un démonstrateur multi système de production et de stockage d'hydrogène.
- La rénovation du bâti ancien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies de production combinée d'électricité et de chaleur à haut rendement via les piles à combustible.
- Le stockage et la gestion intelligente de sources d'ENR en « micro réseaux intelligents » ou « îlots à énergie positive »
- La mobilité douce à zéro impact environnemental.
- L'étude d'un téléphérique urbain d'Aumetz à Belval en

	passant par Audun-le-Tiche.
Partenaires	Etat, Conseil Régional, EPA Alzette-Belval, ALPHEA, Université de Lorraine, Conseil Généraux, Europe
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA EPA Alzette-Belval
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'études spécialisé
Echéancier	2014 - 2024
Coût	La CCPHVA ne souhaite pas s'engager financièrement dans le projet mais participe activement à la valorisation du territoire sur la thématique hydrogène.
Partenaire financier	Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux, Europe, partenaires privés...
Résultats attendus et éléments de mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un équipement de stockage de l'hydrogène - Utilisation de l'hydrogène dans les transports publics - Utilisation de l'hydrogène dans la rénovation du bâti.

Axe 3

FAIRE DU TERRITOIRE UN CARREFOUR DE L'ECOMOBILITE ET DE L'INTERMOBILITE EN LORRAINE NORD

**Fiche-projet 1 : Elaborer un schéma de transport
intercommunal et transfrontalier**

AXE 3	FAIRE DU TERRITOIRE UN CARREFOUR DE L'ECOMOBILITE ET DE L'INTERMOBILITE EN LORRAINE NORD
Objectif	Anticiper les besoins et les nouvelles pratiques de mobilité
Projet n° 1	Elaborer un schéma de transport intercommunal et transfrontalier

Motivations et objectifs

La mobilité constitue un enjeu crucial et partagé tant à l'échelle de l'intercommunalité, qu'à celle de l'Agglomération transfrontalière Alzette-Belval.

La mobilité pendulaire domicile-travail, en direction du Luxembourg s'est intensifiée au cours des dernières années (constat des 27 000 véhicules/jour) et a un impact sur les déplacements quotidien, tous modes confondus.

Par ailleurs, la CCPHVA reconnaît la nécessité de disposer d'un maillage de transports en commun performant à la fois intramuros et ouvert sur les grand axes de mobilité (Thionville-Hayange, Longwy et le Luxembourg). Elle souhaite également mettre l'accent sur la mobilité douce.

Certaines solutions ont déjà été apportées pour limiter l'impact sur les flux en augmentation (mise en place de lignes de bus transfrontalières, liaison A31 / Belval en cours de réalisation, création de parkings de covoiturages).

Compte-tenu de l'accroissement progressif de la population (+ 20% d'ici 2020), il apparaît essentiel de renforcer ces leviers existants et de porter une réflexion globale avec l'EPA Alzette-Belval, le GECT Alzette-Belval et les différentes Autorités Organisatrices de Transports (AOT) pour l'amélioration de la mobilité sur le territoire.

La réalisation d'un schéma de transport intercommunal et transfrontalier couplée à celle de l'Enquête Déplacement Ville Moyenne en cours, permettra de disposer de données récentes et détaillées des déplacements internes et sortants.

Ces données et les préconisations découlant de ces études serviront de base à l'élaboration de nouvelles stratégies de mobilité adaptée aux besoins des habitants qui répondront aux critères d'exemplarité et de durabilité posés par la labellisation Ecocité et mis en valeur dans le Pacte Lorrain (mobilité propre et innovante).

Mise en œuvre	<p>Réalisation en 2013-2014 d'une Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) pour connaître la réalité des flux du territoire et les habitudes de déplacements.</p> <p>Validation de principe du GECT Alzette-Belval pour le lancement d'une étude ayant pour périmètre les 12 communes de l'éco-agglomération.</p> <p>Définition d'un cahier des charges Lancement de la consultation et</p>
----------------------	---

	<p>choix du bureau d'études.</p> <p>En fonction des conclusions de l'étude, définition et mise en œuvre de solutions ad hoc.</p>
Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT Nord 54 (EDVM), EPA Alzette-Belval, GECT Alzette-Belval, SITRAL, SMITU, CFL...
Maîtrise d'ouvrage	<p>Syndicat Mixte du SCoT Nord 54 / CCPHVA (Co-maîtrise d'ouvrage EDVM)</p> <p>CCPHVA / GECT Alzette-Belval (Co-maîtrise d'ouvrage schéma ? pour rappel la CCPHVA a la compétence « étude sur les transports »)</p>
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'études spécialisé
Echéancier	Court terme : 2014-2024
Coût	<p>Enquête EDVM : 4116 € HT</p> <p>Etude à l'échelle de l'éco-agglomération : A définir</p>
Partenaire financier	Conseil Régional, Etat (via le CERTU), Union Européenne.
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Amélioration de la mobilité sur le territoire, à travers une offre performante, exemplaire et plurielle (transports en commun, mobilité douce,...).</p> <p>Régulation des flux de déplacements frontaliers.</p>

Axe 4

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA

Fiche d'introduction

Fiche-projet 1 : Favoriser l'accès sociale à la propriété et participer au surcoût du foncier

Fiche-projet 2 : Améliorer la qualité de vie par l'intermédiaire du bâti

Fiche-projet 3 : Mener des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ciblées

Fiche-projet 4 : Inciter à la création de logements adaptés dans le parc de logements conventionnés, intermédiaire et à destination des personnes à mobilité réduite

Fiche-projet 5 : Favoriser le logement pour les étudiants et les jeunes en mobilité

Introduction

Le 28 mars 2007, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité, d'engager une procédure d'élaboration d'un PLH.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays-Haut Val d'Alzette a été approuvé par le Conseil Communautaire le 10 février 2011.

Le PLH fait partie intégrante du projet EcoCité et répond aux enjeux du pilier social et sociétal qui sont notamment :

- La coordination entre le traitement des quartiers nouveaux et des quartiers anciens d'une part et des quartiers à différents types d'habitat d'autre part ;
- Favoriser la mixité sociale et développer des capacités d'accueil pour les personnes les plus fragiles dans une logique d'inclusion sociale.
- Prendre en compte la mobilité résidentielle des retraités, leur rôle croissant sur le marché du logement...
- Favoriser l'implantation de services à la personne facilitant le développement de l'emploi local tout en permettant à tous de vivre dans un environnement agréable et socialement équilibré
- Le maintien ou amélioration de l'équilibre fonctionnel du territoire et recherche de cohésion urbaine, en explicitant les conditions de préservation des équilibres entre habitat et emploi.

Conformément à la Loi MOLLE de 2009, un bilan annuel à mi-parcours du PLH sera réalisé courant 2014 et fera l'objet d'un document spécifique. Il doit permettre de réorienter ou de mieux adapter certaines actions du Programme Local de l'Habitat en fonction des résultats obtenus depuis 2011, mais aussi en fonction d'éventuelles évolutions de contexte suite à l'élaboration du PLH.

Rappel des principes fondamentaux qui guident la mise en œuvre du PLH :

1) Développer une offre accessible à tous.

2) Limiter l'étalement urbain et conserver les qualités paysagères du secteur.

3) Accompagner le développement résidentiel par l'ajustement en équipements et services à la population.

4) Mener un développement résidentiel intercommunal concerté, pour favoriser le développement harmonieux du secteur.

De par la labellisation EcoCité et étant un territoire d'excellence, la CCPHVA souhaite agir et aller plus loin dans sa démarche, au travers trois thématiques : le bâti, la précarité énergétique et les différents types de publics.

AXE 4	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA
Projet n°1	Favoriser l'accès social à la propriété et participer au surcoût du foncier

Motivations et Objectifs

Volet 1

La CCPHVA connaît, depuis plusieurs années, une envolée des prix du foncier. Les ménages à revenus intermédiaires et modestes peuvent alors rencontrer des difficultés à concrétiser leur projet d'accès social à la propriété lorsqu'ils doivent par exemple acquérir un terrain.

Le développement de l'offre locative apparaît souvent comme l'unique solution pour résoudre la crise du logement, qui plus est, lorsqu'il s'agit de loger des ménages à faibles revenus.

Evidemment, la location est absolument indispensable. Pour autant, l'offre d'accès social à la propriété apparaît comme une solution complémentaire au sein d'un marché, qui forme un tout et où chaque logement construit, qu'il soit loué ou vendu, contribue à son amélioration.

Parallèlement, de nombreuses enquêtes d'opinion montrent que l'accès à la propriété est l'un des principaux objectifs des ménages français. Première épargne des particuliers, elle constitue le meilleur rempart contre les aléas de la vie professionnelle et assure une sécurité supplémentaire au moment de la retraite. L'accès social à la propriété est considérée, pour les familles concernées, comme étant un puissant facteur de promotion sociale.

Elle permet donc de devenir propriétaire de logements neufs et est destinée à des ménages résidant en location, pour leur permettre de devenir propriétaire à des prix abordables.

Cette action permet également de favoriser le parcours résidentiel des jeunes ménages.

Volet 2

Le foncier est un outil stratégique en matière de développement du parc résidentiel. Sa disponibilité, sa constructibilité, la demande de logements et le degré de solvabilité sont des facteurs déterminants pour le prix des terrains.

Le coût du foncier sur notre territoire est relativement élevé. De ce fait, les bailleurs sociaux peuvent rencontrer des difficultés dans la réalisation de leurs projets. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs déjà sollicité l'aide de la CCPHVA.

La prise en charge d'une partie du coût du foncier pourrait alors favoriser la production de logements sociaux sur le territoire de la CCPHVA.

Mise en œuvre	<p>V.1 Définir une nouvelle action / un nouveau règlement (le pass-foncier initié par l'Etat s'est achevé en 2011).</p> <p>V.2 Etablir un règlement pour la participation au surcoût du foncier Signer une convention avec l'EPFL, l'Etat et la Région Lorraine</p>
Partenaires	<p>V.1 Communes, Collecteurs 1%, Etat, CDC</p> <p>V.2 EPFL, Etat, Région Lorraine, EPA Alzette-Belval</p>
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA et les communes
Maîtrise d'œuvre	<p>V.1 Primo-accédant</p> <p>V.2 Bailleurs sociaux, collectivités locales, CCPHVA</p>
Echéancier	2014 - 2024
Coût	A définir en fonction du montant de la participation de la CCPHVA
Partenaire financier	Communes, Région Lorraine, Etat, Collecteurs 1%, Conseils Généraux.
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>V.1 : Profil des accédants à la propriété : âge, montant des revenus, composition familiale ... Moyens mis en œuvre Nombre de ménage ayant bénéficié de cette aide</p> <p>V.2 : Nombre de dossiers déposés pour une aide à la surcharge foncière. Nombre et montant des aides attribuées dans le cadre du dispositif</p> <p>A noter que ces résultats seront visibles dans l'observatoire de l'habitat.</p>

AXE 4	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA
Projet n°2	Améliorer la qualité de vie par l'intermédiaire du bâti

Motivations et Objectifs

Le parc de logements de la CCPHVA est essentiellement caractérisé par son ancienneté et l'importance des cités ouvrières et minières qui peuvent présenter un confort souvent rudimentaire. Il est également peu performant sur le plan énergétique.

La CCPHVA a mis en place, dès 2010, une campagne d'aide aux ravalements de façades afin d'améliorer le mieux-vivre des habitants. Cette action permet également de renforcer l'attractivité du territoire.

Toujours dans ce souci d'améliorer la qualité de vie des habitants, la CCPHVA a réalisé une opération de thermographie aérienne en 2012. Elle permet à la CCPHVA ainsi qu'à ces habitants de disposer d'un premier outil sur lequel ils peuvent s'appuyer afin d'identifier les déperditions de chaleur de leurs logements.

C'est également dans cette optique et dans la continuité de cette opération que les élus ont souhaité mettre en place un règlement d'aide à l'isolation des combles.

La communauté de communes voudrait poursuivre ses actions d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique via une politique ambitieuse de réduction de la consommation énergétique des ménages.

Mise en œuvre	Définir une nouvelle action pouvant être complémentaire aux règlements d'aide aux ravalements de façades et à l'isolation des combles. Prévoir un large plan de communication (bulletin intercommunal, bulletins communaux, site internet...)
Partenaires	Communes, Etat, Région, Conseils Généraux, CAUE, EPA Alzette-Belval, EIE
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'études spécialisé / opérateur d'ingénierie spécialisé
Echéancier	2014 - 2024

Coût	Opération ravalement de façades : 80 000€ / an Opération isolation des combles : 30 000€ / an A définir
Partenaire financier	Communes, Conseil Général, Région Lorraine, Etat, ADEME
Résultats attendus et éléments de mesure	Nombre de ménage ayant bénéficié d'un conseil pour l'amélioration de son logement Nombre de ménage ayant bénéficié de cette aide Moyens mis en œuvre

AXE 4	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA
Projet n°3	Mener des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ciblées

Motivations et Objectifs

Déclaré Opération d'Intérêt National et labellisé Ecocité en 2009, le territoire de la CCPHVA va connaître au cours des prochaines années, une augmentation sensible de sa population. Une construction de 8600 logements sur 20 ans est attendue.

Il est donc important de mener une politique via des OPAH ciblées afin notamment:

- D'éviter une fracture urbaine entre les logements actuels anciens et les logements neufs (qui seront situés sur Micheville) ;
- De lutter contre l'habitat indigne et insalubre ;
- De lutter contre la précarité énergétique ;
- D'aider les personnes âgées et les PMR à adapter leur logement.

Mise en œuvre	<p>Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH ciblée pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Estimer le nombre de logements à réhabiliter d'un point de vue quantitatif et qualitatif, 2) Vérifier la faisabilité de l'OPAH, 3) Définir une politique d'intervention et les périmètres d'actions spécifiques en fonction des thèmes retenus. <p>Définir les modalités de mise en œuvre de l'OPAH, le suivi et l'évaluation de l'opération.</p>
----------------------	--

Partenaires	Etat, Région, EPA Alzette-Belval, Conseils Généraux, CAUE, Communes, CCAS, AGAPE
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Bureau d'études spécialisé / opérateur d'ingénierie
-------------------------	---

Echéancier	2014-2024
Coût	Coût global d'une étude pré-OPAH : 40 000 euros. Coût des actions opérationnelles : à définir.
Partenaire financier	Conseils Généraux, Région Lorraine, Anah, ADEME
Résultats attendus et éléments de mesure	Comparaison entre le nombre de logements identifiés / repérés dans ces OPAH ciblées et les réalisations effectives.

AXE 4	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA
Projet n°4	Inciter à la création de logements adaptés dans le parc de logements conventionnés, intermédiaire et à destination des personnes à mobilité réduite

Motivations et Objectifs

La loi handicap du 11 février 2005 prévoit que d'ici le 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) devront être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

De nombreuses personnes âgées et de personnes à mobilité réduite vivent sur le territoire dans des logements qui ne sont pas adaptés à leur situation.

Plus de la moitié de la population de la CCPHVA a plus de 55 ans.

Il s'agira notamment d'inciter les personnes âgées et les PMR à engager des travaux d'adaptation dans leur logement car beaucoup d'entre elles manquent d'information sur les dispositifs existants et les aides financières pouvant être mobilisées.

L'information, la sensibilisation et l'appui financier à la mise en place de ces différents types de logement devront être privilégiés.

Cette action permettrait également de favoriser et de renforcer la mixité sociale sur le territoire de la CCPHVA.

Mise en œuvre	Organiser un salon / une conférence sur l'adaptation au logement Repérer les ménages éligibles Définir les modalités de mise en œuvre (plaquettes d'information, brochures à distribuer...)
Partenaires	Anah, DDT, Région, EPA Alzette-Belval, CAF, Caisse d'Assurance Vieillesse et de Santé au travail, Caisse de Retraite, DREAL
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	2014 - 2024

Coût	Salon et brochures : CCPHVA (ressources internes)
Partenaire financier	Conseil Général, Région Lorraine, Anah, DREAL, CAF
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Promouvoir davantage de mixité sociale.</p> <p>Bilan quantitatif du nombre de personnes venues au salon sur l'accessibilité</p> <p>Nombre de ménage ayant bénéficié d'une aide pour l'adaptation de leur logement</p>

AXE 4	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPHVA
Projet n°5	Favoriser le logement pour les étudiants et les jeunes en mobilité

Motivations et Objectifs

Le parc de logements sur le territoire de la CCPHVA se caractérise essentiellement par une part importante d'habitations de taille moyenne (T3 et plus).

Développer un parc de petits logements permettrait de répondre à la demande actuelle et future des jeunes en mobilité et à celle des futurs étudiants de l'Université de Belval.

Rappelons qu'une étude portant sur le besoin en logement des jeunes a été menée sur le territoire en 2011. Elle a démontré qu'il existe un réel besoin en logement pour les jeunes.

Créer des logements à destination du public jeune permettrait également de favoriser la mixité sociale dans certaines opérations mais aussi de favoriser et d'encourager le parcours résidentiel des jeunes.

Mise en œuvre	<p>Informersur les dispositifs existants (ex : CLLAJ de Thionville...).</p> <p>Développer un parc de petits logements (type FJT, foyer soleil...) dans les communes les mieux desservies en commerces et services et à proximité des réseaux de transports en commun.</p> <p>Inciter les propriétaires privés à développer des logements type T2.</p> <p>Réaménager des bâtiments communaux non utilisés.</p> <p>Négocier la création de petits logements avec les bailleurs privés et publics dans tout nouveau projet de construction.</p>
----------------------	--

Partenaires	Promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, CLLAJ de Thionville, ADALI Habitat, communes, EPA Alzette-Belval
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, associations (ADALI Habitat)
-------------------------	---

Echéancier	2014 - 2024
-------------------	-------------

Coût	A définir
Partenaire financier	Conseil Général, Région Lorraine, CAF, Communes.
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Nombre de logements type T2 développés dans le parc privé et public chaque année</p> <p>Nombre de T2 effectivement loués / dédiés à des jeunes en mobilité ou des jeunes étudiants</p>

Axe 5

OFFRIR AUX HABITANTS DE LA CCPHVA DES SERVICES PERFORMANTS TOUT AU LONG DE LA VIE

Fiche-projet 1 : Développer une politique de santé sur le territoire basée sur la « Silver Economy »

Fiche-projet 2 : Mettre en place un Relais Assistantes Maternelles

Fiche-projet 3 : Réaliser un projet de maison de santé pluridisciplinaire

AXE 5	OFFRIR AUX HABITANTS DE LA CCPHVA DES SERVICES PERFORMANTS TOUT AU LONG DE LA VIE
Objectif :	Assurer la prise en charge des populations spécifiques
Projet n° 1	Développer une politique de santé sur le territoire à destination des populations spécifiques (« Silver Economy »)

Motivations et objectifs

Pour répondre aux attentes et aux problématiques rencontrées par ses habitants et la population future, la CCPHVA, souhaite mener une réflexion sur sa politique de santé et s'orienter vers des pôles d'excellence dans les domaines de la « Silver Economy ».

La télémédecine et l'e-médecine en particulier permettent de rapprocher les patients de l'offre de soin tout en garantissant sa qualité et sa sécurité. L'enjeu de ce rapprochement est double : s'adresser aux personnes ayant des difficultés de déplacement notamment liées au vieillissement et pallier au vide médical existant sur certains territoires.

La CCPHVA veut faire de cette réflexion sur sa politique de santé basée sur la « Silver Economy » un support au développement économique du territoire en se focalisant sur les thématiques porteuses que sont l'e-santé et l'accompagnement du vieillissement de la population.

Mise en œuvre	<p>Fédérer les acteurs locaux et régionaux sur les thématiques du vieillissement de la population et de l'autonomie afin de développer des solutions pour répondre aux demandes des patients.</p> <p>Travailler conjointement avec l'EPA Alzette-Belval pour proposer des actions et des orientations sur le territoire de l'OIN, en s'appuyant sur le Pacte Etat Lorraine.</p> <p>Créer un maillage du territoire cohérent et mener une réflexion sur une politique concernant les services de santé.</p>
----------------------	--

Partenaires	Agence Régionale de la Santé de Lorraine, professionnels de la santé et structures socio-médicales, Conseil Régional de Lorraine, Conseils Généraux, Etat, GECT Alzette-Belval, EPA Alzette-Belval.
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Cabinet et bureaux d'études spécialisés
-------------------------	---

Echéancier	2014-2024
Coût	A définir.
Partenaire financier	Région Lorraine via le Pacte Etat-Lorraine 2014-2016, Etat, Conseils Généraux, Union Européenne.
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Faire du territoire un pôle d'excellence dans le domaine de la santé.</p> <p>Réaliser une évolution de l'offre de santé sur le territoire.</p> <p>Soutien à l'implantation de PME dans les secteurs de la haute technologie.</p>

AXE 5	OFFRIR AUX HABITANTS DE LA CCPHVA DES SERVICES PERFORMANTS TOUT AU LONG DE LA VIE
Objectif :	Assurer la prise en charge des populations spécifiques
Projet n° 2	Mettre en place un Relais Assistantes Maternelles

Motivations et objectifs

Le territoire de la CCPHVA compte 85 assistantes maternelles qui disposent en moyenne de 3 agréments chacune. Au regard du volume d'enfants présents sur le territoire, le nombre d'assistante maternelles est relativement peu élevé.

Cet état de fait doit conduire logiquement à une relative tension sur l'offre de garde individuel, une tension qui se caractérise par une demande élevée des parents et une difficulté des assistantes maternelles à répondre à l'offre. Pourtant, selon les services de la PMI, plusieurs assistantes maternelles se plaignent à la fois de ne pas avoir d'enfants en garde mais également de ne pas recevoir de demandes des parents.

Pour répondre à cette problématique d'isolement, la CCPHVA souhaite créer un relais d'assistantes maternelles (RAM).

Ce RAM aura pour mission de proposer :

- **Aux parents et futurs parents** : un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde, la gestion de l'offre, la liste des assistantes maternelles sur le territoire, un appui à la rédaction des contrats de travail, une information sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeur et un accompagnement dans leurs démarches administratives (bulletin de paie, déclaration CAF et URSSAF).
- **Aux enfants** : des animations collectives pour partager des moments ludiques et d'éveils, en présence et sous la responsabilité des assistantes maternelles, des rencontres avec d'autres enfants, des ateliers découvertes, la participation à des activités qui favorisent le développement, la préparation à l'entrée à l'école, à la vie collective et des animations spécifiques et spectacles.
- **Aux assistantes maternelles** : un lieu d'échanges, d'information et de soutien, une information actualisée sur les démarches relatives à l'agrément, leur statut, leurs droits et devoirs, une écoute et un soutien dans leurs relations parents et enfants et une valorisation de la profession.

Mise en œuvre	Recrutement d'une animatrice du RAM ; Rédaction d'un projet éducatif ;
----------------------	---

	<p>Définition d'un contrat de projet avec la CAF et le CG ;</p> <p>Réaliser un plan de communication ;</p> <p>Définir un programme d'action itinérant sur le territoire.</p>
Partenaires	Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe et Moselle, Caisses d'Allocations Familiales, communes via les structures d'accueil de la petite enfance du territoire.
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Echéancier	Printemps 2014
Coût	Entre 30 000 euros et 40 000 euros par an
Partenaire financier	<p>CAF : 43% du coût de fonctionnement et abondement en cas de signature d'un contrat « enfant jeunesse », au minimum 50% du coût d'investissement.</p> <p>Conseil Généraux : 15% de la valeur poste et subvention sur l'achat du logiciel.</p>
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Création d'un nouveau service au sein de la CCPHVA répondant aux besoins de la population.</p> <p>Fréquence des interventions sur le territoire</p> <p>Niveau d'adhésion des assistantes maternelles au projet.</p>

AXE 5	OFFRIR AUX HABITANTS DE LA CCPHVA DES SERVICES PERFORMANTS TOUT AU LONG DE LA VIE
Objectif :	Assurer la prise en charge des populations spécifiques
Projet n° 3	Réaliser un projet de maison de santé pluridisciplinaire

Motivations et objectifs

Le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en milieu rural est l'un des éléments de réponse à la désaffection des jeunes médecins et des spécialistes sur les territoires ruraux ou en difficultés. Les MSP permettent de favoriser la coopération entre professionnels du secteur médical et paramédical, d'optimiser le temps médical et surtout de répondre aux craintes d'isolement des praticiens. Mais surtout, les MSP participent à la création d'un réseau de santé maillé sur le territoire.

Soucieuse de répondre aux difficultés rencontrées dans l'offre de soin sur le territoire et de prendre en compte les futures arrivées de population, la CCPHVA souhaite réaliser un projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Mise en œuvre	Fédérer les acteurs locaux de la santé, Réaliser une étude d'opportunité puis une étude de faisabilité, Définir un lieu d'implantation, Réaliser une estimation financière, Installation de professionnels de la santé.
----------------------	---

Partenaires	Agence Régionale de Santé de Lorraine, professionnels de la santé du territoire, Conseil régional, Conseils généraux, EPA Alzette-Belval, Etat.
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Cabinets et bureaux d'études spécialisés.
-------------------------	---

Echéancier	2014 - 2024
-------------------	-------------

Coût	L'étude de faisabilité définira le coût.
Partenaire financier	Région Lorraine via le Pacte Etat-Lorraine 2014-2016, Etat, CG 54 / CG 57, Union Européenne.
Résultats attendus et éléments de mesure	Installation d'une MSP sur le territoire Diversification de l'offre de santé sur le territoire

Axe 6

FAIRE DE LA CULTURE UN MOTEUR POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Faire de la culture un moteur du développement du territoire

Objectif 2 : Créer un pôle d'excellence culturel à Micheville dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant

Objectif 3 : Développer une nouvelle dynamique avec les acteurs culturels du territoire en renforçant les coopérations au niveau territorial, transfrontalier et régional

Objectif 4 : Valoriser l'identité multiculturelle du territoire et ses savoir-faire locaux

Objectif 5 : Mettre en place le cadre de fonctionnement intercommunal pour soutenir le projet culturel

Objectif 6 : Développer le rayonnement transfrontalier et régional du territoire

Objectif n°1	FAIRE DE LA CULTURE UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Projet n° 1	Mise en place d'un dispositif permettant d'informer/coordonner les acteurs économiques du territoire des initiatives lancées par les acteurs culturels

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, la culture doit devenir un moteur du développement du territoire.

Environ 20 structures et associations sur le champ culturel proposent des activités et une programmation annuelle d'une quarantaine d'événements. Certains événements ont déjà un rayonnement régional et transfrontalier (Festival du Film Italien de Villerupt avec 40 000 festivaliers, festival Vache de Blues avec 4 000 festivaliers) et sont appelés à se développer dans les 5 ans à venir, offrant autant d'opportunités de retombées économiques (restauration, hôtellerie, transport, commerce...).

Par ailleurs, le territoire devrait doubler sa population en 20 ans et connaître une profonde transformation de sa sociologie, sous les effets combinés d'une immigration soutenue déjà constatée (notamment portugaise), et l'ouverture dès septembre 2014 de l'université Belval (4 000 étudiants de 17 à 25 ans dès septembre 2014 ; 25 000 travailleurs, chercheurs et étudiants, à terme). Ces nouveaux arrivants constitueront autant de nouveaux pratiquants/participants potentiels à des activités et manifestations culturelles, contribuant à développer, densifier et professionnaliser l'offre des différents acteurs culturels.

Il devient dès lors nécessaire d'informer et coordonner les acteurs économiques du territoire des initiatives lancées par les acteurs culturels, afin de créer une dynamique de développement génératrice de retombées économiques pour le territoire.

Mise en œuvre	<p>Organisation et animation d'un dispositif par un chargé de mission de la CCPHVA permettant d'informer/coordonner les acteurs économiques du territoire des initiatives lancées par les acteurs culturels.</p> <p>Sensibilisation aux retombées économiques et effets induits.</p> <p>Organisation « d'états généraux » des acteurs économiques</p>
----------------------	---

Partenaires	Fédération de commerçants, Chambres consulaires
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
-------------------------	--------

Echéancier	1 ^{er} semestre 2014
-------------------	-------------------------------

Coût	Pas de surcoût, si la mission du chargé de mission « Cadre de vie » actuel intègre cet objectif.
Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Mobilisation des acteurs économiques.</p> <p>Lancement de premières initiatives de la part des acteurs économiques, notamment à l'occasion des grands événements (Festival du Film Italien de Villerupt, Vache de Blues...).</p> <p>Amélioration des services d'accueil du territoire dans le domaine de l'hébergement.</p>

Objectif n°1	FAIRE DE LA CULTURE UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Projet n° 2	Identification des synergies possibles dans le domaine du tourisme et de l'événementiel

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite identifier les synergies possibles dans le domaine du tourisme (initiative « sentiers »...), et de l'événementiel (Festival du Film Italien de Villerupt, Vache de Blues...) pour créer une dynamique de développement génératrice de retombées économiques pour le territoire.

Mise en œuvre	<p>Identification des synergies avec les différentes parties prenantes en termes de programmation, d'offre, et de promotion.</p> <p>Elaboration et suivi d'un plan de mise en œuvre sur 5 ans.</p>
Partenaires	Pôle de l'Image, Vache d'Assos, Région Lorraine, Offices du Tourisme, CG 54 et CG 57...
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	<p>1^{er} semestre 2014 : tenue des premiers rendez-vous</p> <p>2^{ème} semestre 2014 : lancement du plan de mise en œuvre</p>
Coût	
Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	Promotion par les différentes parties prenantes d'un territoire identifié comme étant un lieu d'événements culturels créatifs et festifs.

Objectif n°2	CREER UN PÔLE D'EXCELLENCE CULTUREL A MICHEVILLE DANS LE DOMAINE DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE VIVANT
Projet n°3	Elaboration d'une gouvernance ayant pour objectif de mettre en place une structure de gouvernance et de gestion globale coordonnant la présence des acteurs culturels, où la CCPHVA est partie prenante.

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, est prévu la construction d'un pôle d'excellence culturel dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, sur le site de Micheville.

Le pôle d'excellence culturel de Micheville est depuis son origine un projet partenarial, tant dans sa définition, que dans son financement.

Par ailleurs, le cercle de partenaires déjà identifiés peut être amené à s'élargir en fonction du projet de préfiguration artistique et culturel.

Une réflexion doit être conduite pour élaborer et structurer la gouvernance du pôle d'excellence culturel tant dans la phase de définition et construction, que dans la phase de fonctionnement.

Elle doit pouvoir traiter notamment les points suivants :

- les possibilités d'accueil et coopération de partenaires privés, dans la gouvernance
- la définition de ce qui relève de la gouvernance stratégique et de ce qui relève de la gouvernance opérationnelle
- la forme juridique que devrait prendre cette gouvernance
- le rôle de chacun des acteurs associés à la gouvernance
- la définition des règles associées pour la prise de décision
- les règles de financement et contribution financière pour chacun des acteurs dans la phase de définition et construction
- les règles de financement et contribution financière pour chacun des acteurs dans la phase de fonctionnement.

Cette réflexion doit permettre de mettre en place la gouvernance qui aura été définie.

Mise en œuvre	Réalisation d'une étude de définition de la gouvernance. Mise en place du cadre juridique. Installation des différentes instances de gouvernance
----------------------	--

Partenaires	Les partenaires associés à l'étude de définition de la gouvernance sont la DRAC, la Région Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général de Moselle, l'EPA Alzette-Belval et le GECT Alzette-Belval.
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	1 ^{er} semestre 2014 : étude de définition de la gouvernance 2 ^{ème} semestre 2014 : mise en place du cadre juridique 1 ^{er} semestre 2015 : installation des instances de gouvernance
Coût	N/A
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Une structure de gouvernance et de gestion coordonnant l'action des partenaires publics et privés.

Objectif : 2	CREER UN POLE D'EXCELLENCE CULTUREL QUI CULTIVE ET VALORISE LES ATOUTS ET L'IDENTITE DU TERRITOIRE
Projet n° 4	Etude de projet concernant le pôle culturel de Micheville

Motivations et objectifs

Le territoire de la CCPHVA se caractérise par une vie culturelle riche et diversifiée qui s'appuie sur une offre variée et une animation portées par les collectivités et le tissu associatif particulièrement dense (bibliothèques, écoles de musique, centre socio-culturel et MJC...)

Divers événements culturels d'envergure marquent aussi l'identité et la vigueur du territoire et sont autant de leviers pour asseoir et développer l'attractivité du territoire (Festival du Film Italien de Villerupt, Festival Vache de Blues etc...). Ainsi la culture apparaît comme un élément clé de l'attractivité du territoire.

Il est apparu nécessaire aux élus de prendre l'initiative d'élaborer une stratégie et de proposer un outil au service de la politique culturelle du territoire pour :

- de bénéficier au mieux du potentiel de développement des grands événements du territoire.
- de proposer un lieu de diffusion et de formation à destination des habitants du territoire.
- de répondre dans les meilleures conditions aux attentes des habitants en matière d'offre et d'animation culturelle.

Mise en œuvre	Définir un lieu d'implantation Restitution de l'étude de projection et vérification de sa conformité à la politique culturelle du territoire Etude financière : investissement et fonctionnement Recherche de subventions Choix de la gouvernance et projet pour la structure Réalisation de l'équipement
----------------------	--

Partenaires	Région Lorraine, Etat, Conseil généraux, EPA, GECT, associations du territoire
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Bureau d'étude
-------------------------	----------------

Echéancier	2014-2016
-------------------	-----------

Coût	A définir.
-------------	------------

Partenaire financier	Région Lorraine via le Pacte Etat-Lorraine 2014-2016, Etat, Conseils Généraux, Union Européenne.
-----------------------------	--

Résultats attendus et éléments de mesure	Définir un lieu au service de l'offre culturelle du territoire.
---	---

Objectif n°2	CREER UN POLE D'EXCELLENCE CULTUREL A MICHEVILLE DANS LE DOMAINE DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE VIVANT
Projet n°5.1	Recrutement d'un chef de projet

Motivations et objectifs

Recrutement d'un chef de projet ayant un profil métier, disposant d'une expérience en élaboration et développement de projets artistiques et culturels avec des partenaires culturels et institutionnels, prenant en charge la définition de la programmation ainsi que la gestion de l'ingénierie du pôle d'excellence culturel de Micheville.

Il aura pour missions pendant la phase de conception et construction du futur pôle :

- d'élaborer et d'animer un projet de préfiguration artistique et culturel en lien avec les objectifs de la stratégie culturelle du territoire ;
- d'apporter son expertise métier pour que le futur pôle s'inscrive en adéquation avec les objectifs du projet artistique et culturel ;
- d'élaborer une programmation pour le bâtiment ;
- de lancer un concours architectural pour le bâtiment culturel ;
- de suivre la construction des salles ;
- de mener un suivi administratif (notamment montage de dossiers de subventions) et technique du projet.

Description du profil recherché

- Expérience confirmée dans des fonctions analogues,
- Capacité à manager une équipe,
- Connaissance des filières « audiovisuel et cinéma » et « spectacle vivant » et de leurs réseaux régionaux et transfrontaliers,
- Sens des relations humaines et esprit d'équipe,
- Maîtrise de l'anglais et d'une seconde langue (allemand, luxembourgeois) appréciée.

Mise en oeuvre	Mise en place d'un comité consultatif d'appui au recrutement comprenant la DRAC, la Région Lorraine, les deux départements et l'EPA Alzette-Belval. Ce comité apportera son expertise et pourra éventuellement participer à certains entretiens de présentation par les candidats en short-list, de leurs intentions pour l'élaboration du futur projet artistique et culturel.
-----------------------	---

Partenaires	N/A
--------------------	-----

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	Recrutement à mener au cours du premier semestre 2014
Coût	100 000 euros net chargé
Partenaire financier	Etat, Région Lorraine
Résultats attendus et éléments de mesure	Un chef de projet au premier semestre 2014.

Objectif n°2	CREER UN POLE D'EXCELLENCE CULTUREL A MICHEVILLE DANS LE DOMAINE DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE VIVANT
Projet n°5.2	Recrutement d'un directeur pour le pôle d'excellence culturelle

Motivations et objectifs

Recrutement d'un directeur ayant un profil métier disposant d'une expérience de développement de projet artistique et culturel avec des partenaires culturels et institutionnels, prenant en charge l'élaboration d'un projet artistique et culturel, ainsi que la gestion du pôle d'excellence culturelle de Micheville.

Il aura notamment la mission pendant la phase de conception et construction du futur pôle :

- d'élaborer et animer un projet de préfiguration artistique et culturel en lien avec les objectifs du projet culturel du territoire,
- d'apporter son expertise métier afin que le futur pôle soit en adéquation avec les objectifs du projet artistique et culturel.

Missions :

- Concevoir et bâtir la programmation annuelle dans et hors les murs autour de ces trois volets : diffusion, création, accompagnement par des professionnels des pratiques amateurs et professionnelles,
- Concevoir et bâtir une politique de partenariat et de communication avec les institutions publiques et privées,
- Définir et mettre en œuvre les stratégies de développement et fidélisation des publics,
- Participer aux projets transversaux entre équipements culturels du territoire,
- Diriger administrativement et financièrement l'établissement,
- Gérer et animer une équipe de travail,
- Développer les stratégies de financement, de recherche de subventions et collecte des fonds privés.

Description du profil recherché :

- Expérience confirmée dans des fonctions analogues,
- Capacité à manager une équipe,
- Connaissance appréciée de la filière audiovisuel et cinéma et de ses réseaux
- Sens des relations humaines et esprit d'équipe,
- Maîtrise de l'anglais appréciée.

Mise en œuvre	<p>Identification, consultation et sélection d'un cabinet de recrutement spécialisé dans le recrutement de ce type de profil.</p> <p>Mise en place d'un comité consultatif d'appui au recrutement comprenant la DRAC, la Région Lorraine, CG 54 / CG 57, et l'EPA Alzette-Belval. Ce comité apportera son expertise et pourra éventuellement participer à certains entretiens de présentation par les candidats en short-list, de leurs intentions pour l'élaboration du futur projet artistique et culturel.</p>
Partenaires	N/A
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA avec l'appui d'un cabinet de recrutement et du comité consultatif d'appui au recrutement.
Echéancier	Recrutement à mener pendant l'année 2014, pour une prise de poste au deuxième semestre 2014.
Coût	<p>Pour les honoraires du cabinet de recrutement et les frais de publicité : 30 000 €</p> <p>Pour la rémunération et les charges associées au salaire du directeur : à préciser</p>
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Un directeur en poste au plus tard début 2015.

Objectif n°2	CREER UN PÔLE D'EXCELLENCE CULTUREL A MICHEVILLE DANS LE DOMAINE DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE VIVANT
Projet n°6	Mise en œuvre des démarches d'intégration aux initiatives Pôle Image lorrain et Solima Lorraine Nord et Transfrontalier

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, est prévu la construction d'un pôle d'excellence culturel dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, sur le site de Micheville.

Pour ancrer le futur pôle culturel de Micheville dans les réseaux régionaux et transfrontaliers, il doit pouvoir rejoindre deux réseaux existants : celui du Pôle Image de Lorraine pour être tête de pont transfrontalière du réseau et pour les musiques actuelles, celui du Solima Lorraine Nord et Transfrontalier via un partenariat avec le Gueulard + à Nilvange.

Dans un premier temps, il s'agit de rapprocher :

- l'association Pôle de l'Image organisatrice du Festival du Film Italien de Villerupt du réseau Pôle Image de Lorraine, pour qu'elle puisse devenir un acteur actif de ce réseau.
- l'association Vache d'Assos organisatrice du festival Vache de Blues du réseau Solima Lorraine Nord et Transfrontalier, pour qu'elle puisse devenir un acteur actif de ce réseau.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'élaborer des projets et plans d'actions communs.

Mise en œuvre

Organisation par le chargé de mission CCPHVA en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels, d'une série de rencontres de présentation des initiatives et intentions réciproques, d'identification des pistes de travail, d'élaboration et suivi de plans d'actions :

- entre le chargé de projet du Pôle Image de Lorraine et des représentants de l'association Pôle de l'Image
- entre le chargé de mission musique de Spectacle Vivant en Lorraine, et des représentants de l'association Vache d'Assos.

Contacts des réseaux :

- **Pierre SERY**
Conseil Régional de Lorraine
Chargé de projet du Pôle Image de Lorraine
Tél. : 03 87 54 32 51
Mobile : 06 81 01 77 49
pierre.sery@lorraine.eu

	<ul style="list-style-type: none"> • Vincent AMPE – Chargé de mission musique Courriel : v.ampe@svlorraine.com Tél. ligne directe : 03 83 87 80 72 Bâtiment C Domaine de Pixérécourt 54220 MALZÉVILLE Tél. : standard : 03 83 87 80 70 Fax : 03 83 87 80 71 www.spectacle-vivant-lorraine.com
Partenaires	Pôle Image de Lorraine Spectacle Vivant en Lorraine
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	Chargé de mission de la CCPHVA en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels
Echéancier	1 ^{er} semestre 2014 : tenue des premières rencontres
Coût	N/A
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Participation active de l'association Pôle de l'Image au sein du réseau Pôle Image de Lorraine. Participation active de l'association Vache d'Assos au sein du réseau Solima Lorraine Nord et Transfrontalier.

Objectif n°2	CREER UN PÔLE D'EXCELLENCE CULTUREL A MICHEVILLE DANS LE DOMAINE DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE VIVANT
Projet n°7	Exploration des possibilités de coopération liées à l'éducation à l'image et la formation professionnelle

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, est prévu la construction d'un pôle d'excellence culturel dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, et du spectacle vivant, sur le site de Micheville.

Le pôle doit permettre de favoriser l'expérimentation et d'accompagner la professionnalisation des pratiques amateurs dans des logiques de parcours culturels et d'aide au développement des projets artistiques.

Il doit être partie prenante de l'éducation à l'image pour les scolaires, les collégiens, les lycéens, et les étudiants notamment de l'enseignement professionnel.

Il doit aussi permettre d'ancrer sur le territoire une partie de cursus professionnels dans les domaines de la formation des métiers à l'Image (analogique/numérique) en coopération avec des institutions française ou étrangères (luxembourgeoises, italiennes, belges, allemandes...) de la filière.

Le futur directeur du pôle d'excellence culturel de Micheville aura dans le cadre de ses missions à explorer les possibilités de coopération liées à l'éducation à l'image, ainsi qu'à la formation professionnelle, avec différents partenaires tels que la DRAC Lorraine, la Région Lorraine, le CNC, l'Université de Lorraine, l'Université de Belval, le lycée de la Communication, l'INA, le Pôle de l'Image organisateur du Festival du Film Italien de Villerupt, le Pôle Image de Lorraine...

Mise en œuvre	<p>Explorer les possibilités de coopération liées à l'éducation à l'image, ainsi qu'à la formation professionnelle, avec différents partenaires.</p> <p>Mettre en place avec la DRAC Lorraine un dispositif « éducation à l'Image ».</p> <p>Intégrer dans le projet de préfiguration artistique et culturel l'éducation à l'image et l'accompagnement par des professionnels des pratiques amateurs et professionnelles.</p>
----------------------	--

Partenaires	DRAC Lorraine, Région Lorraine, Centre National du Cinéma, l'Université de Lorraine, l'Université de Belval, le lycée de la Communication, l'INA, le Pôle de l'Image organisateur du Festival du Film Italien de Villerupt, le Pôle Image de Lorraine...
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Le futur directeur du pôle d'excellence culturel de Micheville
Echéancier	2 ^{ème} semestre 2014 : travaux à conduire dès que le directeur du pôle d'excellence culturel de Micheville aura pris son poste. Septembre 2015 : mise en place d'un premier volet d'un dispositif d'éducation à l'image.
Coût	N/A
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Mise en place d'un dispositif d'éducation à l'image sur le territoire. Développement de coopérations dans le domaine de la formation professionnelle avec des acteurs de la filière.

Objectif n°3	DEVELOPPER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE EN RENFORCANT LES COOPERATIONS AU NIVEAU TERRITORIAL, TRANSFRONTALIER ET REGIONAL
Projet n°7	Mise en place d'un dispositif d'appui aux principaux acteurs culturels

Motivations et objectifs

Environ 20 structures et associations sur le champ culturel sont présentes sur le territoire et proposent des activités, ainsi qu'une programmation annuelle d'environ une quarantaine d'événements. Par ailleurs, des partenariats sont à développer/renforcer avec acteurs culturels présents dans les territoires limitrophes, par exemple pour la musique, via le réseau Solima Lorraine Nord et Transfrontalier en s'appuyant sur le Gueulard + de Nilvange, ou encore pour le cinéma, l'audiovisuel, et l'Image numérique, avec le réseau Pôle image lorrain.

Dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, la culture doit développer une nouvelle dynamique avec les acteurs culturels du territoire en renforçant les coopérations au niveau territorial, transfrontalier, et régional :

- en accélérant sur le territoire les mises en réseau des acteurs culturels par discipline et en transverse dans les domaines de l'image, de la musique, du théâtre, de la danse, du livre, et du patrimoine ;
- en développant les habitudes de travail en commun, la recherche de synergies, d'enrichissement des compétences, ainsi que la mutualisation des moyens ;
- en soutenant la diffusion sur le territoire de la création artistique pour la rendre accessible aux publics, créer du lien et une identité forte de territoire ;
- en encourageant les coopérations culturelles transfrontalières avec le Luxembourg ;
- en soutenant la professionnalisation des associations ;
- en accompagnant le réseau associatif au lieu de distribuer des subventions.

Mise en œuvre	<p>Recrutement par la CCPHVA d'un chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p> <p>Participation aux conseils d'administration des acteurs les plus structurants.</p> <p>Sensibilisation des acteurs aux différentes synergies communes et enrichissement de projets par apport de compétences réciproques au bénéfice des publics.</p> <p>Sensibilisation aux différents dispositifs de financement existants et soutien au montage de dossier.</p>
----------------------	--

Partenaires	Acteurs culturels du territoire, le réseau Solima Lorraine Nord et Transfrontalier en s'appuyant sur le Gueulard + de Nilvange, le réseau Pôle Image lorrain.
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	Chargé de mission CCPHVA
Echéancier	1 ^{er} semestre 2014
Coût	N/A
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Compréhension de la politique culturelle du territoire par l'ensemble des acteurs culturels.</p> <p>Mise en réseau au travers de projets communs.</p> <p>Mise en cohérence du point de vue des publics des initiatives de chaque acteur.</p> <p>Professionnalisation des associations.</p> <p>Compréhension des différents dispositifs de financement existants, et amélioration de l'autonomie des acteurs associatifs dans le pilotage de leurs moyens.</p>

Objectif n°3	DEVELOPPER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE EN RENFORCANT LES COOPERATIONS AU NIVEAU TERRITORIAL, TRANSFRONTALIER ET REGIONAL
Projet n°8	Développer les coopérations transfrontalières avec le Luxembourg dans le domaine du cinéma, de la musique, et du théâtre

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite développer les coopérations transfrontalières avec le Luxembourg dans le domaine du cinéma, de la musique et du théâtre.

Ces coopérations doivent permettre de répondre aux attentes des publics transfrontaliers, et d'optimiser les moyens alloués par les différentes parties prenantes.

Un premier niveau de coopération est en cours d'identification dans le cadre de travaux menés avec le GECT Alzette-Belval.

En complément, la CCPHVA souhaite rencontrer dans un premier temps les élus représentant la ville d'Esch-sur-Alzette, l'Ambassade de France et l'Institut Français au Luxembourg, le ministère de la Culture du Luxembourg, l'Office du tourisme du Sud Luxembourg.

Dans un deuxième temps, des rencontres pourront être mises en place avec les principaux acteurs des filières de l'Image, de la Musique, et du Théâtre.

Mise en œuvre	<p>Organisation par la CCPHVA d'une série de rencontres de présentation des initiatives et intentions réciproques, d'identification des pistes de travail, d'élaboration et suivi de plans d'actions.</p> <p>Participation au groupe de travail Culture du GECT Alzette-Belval.</p>
----------------------	---

Partenaires	Ville d'Esch-sur-Alzette, GECT Alzette-Belval, l'Ambassade de France et l'Institut Français au Luxembourg, le ministère de la Culture du Luxembourg...
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
-------------------------	--------

Echéancier	<p>1^{er} semestre 2014 : tenue des premiers rendez-vous</p> <p>2^{ème} semestre 2014 : lancement des premières coopérations</p>
-------------------	--

Coût	A préciser en fonction des coopérations à mettre en place.
-------------	--

Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	Lancement des premières coopérations courant 2014.

Objectif n°3	DEVELOPPER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE EN RENFORCANT LES COOPERATIONS AU NIVEAU TERRITORIAL, TRANSFRONTALIER ET REGIONAL
Projet n°9	Soutien aux initiatives de diffusion de la création sur le territoire

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite que les créations produites par les acteurs culturels du territoire soit le plus largement diffusées sur l'ensemble du territoire.

Cet accès de proximité à la culture doit faciliter les échanges entre les publics, et les créateurs, les professionnels et les amateurs.

La CCPHVA pourra être amenée à soutenir la mise en œuvre de projets de diffusion de la création sur le territoire.

Mise en œuvre	Instruction par la CCPHVA des demandes de soutien de projets de diffusion de la création sur le territoire.
----------------------	---

Partenaires	Acteurs publics et privés du territoire (dont le réseau associatif des acteurs culturels)
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
-------------------------	--------

Echéancier	A partir du 2 ^{ème} semestre 2014
-------------------	--

Coût	A préciser
-------------	------------

Partenaire financier	
-----------------------------	--

Résultats attendus et éléments de mesure	Une programmation culturelle si possible présente dans toutes les communes du territoire.
---	---

Objectif n°4	VALORISER L'IDENTITE MULTI-CULTURELLE DU TERRITOIRE ET SES SAVOIR FAIRE LOCAUX
Projet n°10	Soutien aux initiatives liées à la mémoire vivante

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite soutenir les initiatives liées à la mémoire vivante dans une approche plus globale du « vivre ensemble » sur le territoire et plus spécifiquement dans la cité transfrontalière de demain.

Les projets de mémoire vivante consistent à faire raconter par les « anciens » leur histoire aux jeunes générations, au travers de rencontres et débats et à la valoriser en proposant aux jeunes générations d'illustrer ce qu'ils ont entendu via une reformulation avec des media utilisant l'image et le numérique (courts-métrages, vidéos, web-documentaires...) en adéquation avec les usages d'aujourd'hui (smartphone, tablettes...).

Les projets de Mémoire Vivante sont plus accessibles que des dispositifs classiques (musée, mémorial...) pour « transmettre » au plus grand nombre (scolaires, grand public). Ils s'appuient sur des réseaux de partenariats pour accéder aux archives, contenus (par exemples, le CDMH et CNA de Dudelange, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration...), et aux technologies de conversion et restauration.

Ils stimulent la création de nouveaux outils de médiation par des jeunes talents, et place l'utilisateur en position de contributeur.

Ils fonctionnent le plus souvent avec le soutien de financements européens.

Ces projets permettent de valoriser l'identité multi-culturelle du territoire (un territoire transfrontalier, une terre d'accueil, une diversité culturelle issue de l'immigration italienne et portugaise...) et ses savoirs faire artistiques locaux (image, musique ...).

Un projet peut être mené sur un ou deux ans, et être présenté lors du festival de film italien de Villerupt.

Mise en œuvre	Présentation de la démarche par la CCPHVA au Pôle de l'Image. Mise en œuvre d'un premier projet par Pôle image avec le soutien de la CCPHVA.
----------------------	---

Partenaires	Pôle d'excellence culturel de Micheville, Pôle de l'Image, CDMH et CNA de Dudelange, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Université de Lorraine...
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	Pôle de l'Image
Echéancier	Lancement du projet en 2014
Coût	A préciser
Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	Réalisation d'un premier projet en 2015 / 2016 présentable au Festival du Film Italien de Villerupt de 2016.

Objectif n°4	VALORISER L'IDENTITE MULTI-CULTURELLE DU TERRITOIRE ET SES SAVOIR FAIRE LOCAUX
Projet n°11	Identification d'une initiative à lancer pour répondre à l'arrivée de nouveaux publics

Motivations et objectifs

Le territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette devrait doubler sa population dans les 20 prochaines années et connaître une profonde transformation de sa sociologie. L'immigration, notamment portugaise, s'amplifie et l'ouverture de l'Université de Belval en septembre 2014 devrait voir l'arrivée d'une population plus jeune d'étudiants.

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite conduire une réflexion pour identifier une initiative à lancer en réponse à l'arrivée de ces nouveaux publics.

Mise en œuvre	<p>Conduite de la réflexion pour l'identification d'une proposition d'initiative, par l'élu de la CCPHVA en charge de la délégation, avec le soutien du chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p> <p>Identification d'un porteur de l'initiative en charge de sa mise en œuvre.</p>
----------------------	---

Partenaires	
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA pour la conduite de la réflexion pour l'identification d'une proposition d'initiative.
-------------------------	---

Echéancier	<p>2^{ème} semestre 2014 : lancement de la réflexion</p> <p>Courant 2015 : identification d'une proposition d'initiative</p>
-------------------	--

Coût	N/A
-------------	-----

Partenaire financier	
-----------------------------	--

Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Identification d'une proposition d'initiative</p> <p>Une première réalisation dans l'année 2015 / 2016</p>
---	---

Objectif n°5	METTRE EN PLACE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR SOUTENIR LE PROJET CULTUREL
Projet n°12	Analyse des budgets existants consacrés à la culture par l'ensemble des huit communes

Motivations et objectifs

Analyse des budgets existants consacrés à la culture à mener avec l'ensemble des huit communes en vue d'identifier les marges de manœuvre, et les nouveaux modes de fonctionnement à élaborer entre les communes et la communauté de communes.

Mise en œuvre

Groupe de travail réunissant les Secrétaires Généraux et DGS des 8 communes du territoire pour réaliser l'analyse de la situation existante selon une méthode définie par le groupe.

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage CCPHVA

Maîtrise d'œuvre Les huit communes du territoire

Echéancier Mai - Juin 2014

Coût

Partenaire financier

Résultats attendus et éléments de mesure Rapport d'analyse à l'attention du Conseil Communautaire.

Objectif n°5	METTRE EN PLACE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR SOUTENIR LE PROJET CULTUREL
Projet n°13	Elargissement de la compétence de la CCPHVA lui donnant la possibilité d'intervenir dans le fonctionnement d'équipement culturel

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, est prévu la construction d'un pôle d'excellence culturel dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, et du spectacle vivant, sur le site de Micheville.

La CCPHVA prévoit d'être partie prenante du fonctionnement du pôle d'excellence culturel de Micheville. Ceci n'est possible que si elle dispose de la compétence communautaire nécessaire.

Les statuts de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette mentionnent que celle-ci dispose déjà de la compétence en matière d'études et construction d'équipements culturels.

Il est nécessaire de vérifier que la rédaction des statuts actuels est suffisamment claire et explicite pour donner la possibilité à la CCPHVA d'intervenir dans le fonctionnement d'équipement culturel.

A défaut, il faudra procéder à l'élargissement des compétences de la CCPHVA.

Mise en œuvre	Vérification juridique par le DGS de la CCPHVA. Si nécessaire, délibération par le Conseil Communautaire de la CCPHVA pour déclarer d'intérêt communautaire la gestion d'équipements culturels.
----------------------	--

Partenaires	N/A
--------------------	-----

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA avec son conseil juridique
-------------------------	-----------------------------------

Echéancier	1 ^{er} trimestre 2014 : vérification 2 ^{ème} trimestre 2014 : si nécessaire délibération par le Conseil Communautaire de la CCPHVA
-------------------	---

Coût	N/A
-------------	-----

Partenaire financier	N/A
-----------------------------	-----

Résultats attendus et éléments de mesure	Vérification juridique. Si nécessaire : <ul style="list-style-type: none">• délibération de la CCPHVA déclarant d'intérêt communautaire la gestion d'équipements culturels. • statuts de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette mis à jour.
---	--

Objectif n°5	METTRE EN PLACE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR SOUTENIR LE PROJET CULTUREL
Projet n°14	Réflexion sur le rôle et les missions des chargés de mission de la CCPHVA pour soutenir le projet culturel de territoire

Motivations et objectifs

Réflexion sur le rôle et les missions des chargés de mission de la CCPHVA (suivi des acteurs culturels-clés, recherche de financement européens, articulation avec les politiques liées au tourisme et au développement économique)

Trois missions principales nouvelles sont à prendre en compte par les chargés de mission de la CCPHVA :

- Accélérer les mises en réseau des acteurs culturels du territoire, par discipline et en transverse, entre eux, et avec les acteurs transfrontaliers et régionaux, notamment des deux réseaux « Pôle Images de Lorraine » et « Solima Lorraine Nord et Transfrontalier », pour développer les projets, les habitudes de travail en commun, la recherche de synergies, d'enrichissement des compétences, ainsi que la mutualisation des moyens.
- Identifier les nouvelles sources de financement possibles (européens, privés...) et monter les dossiers de demandes de financement pour les projets majeurs structurants notamment celui du pôle d'excellence culturel de Micheville.
- Développer et animer la relation avec les acteurs publics et privés intervenant dans le tourisme et le développement économique, sur le territoire et le bassin transfrontalier, pour identifier les synergies, les coopérations et les projets à mettre en œuvre, avec les acteurs culturels du territoire.

Cette réflexion doit pouvoir permettre de redéfinir le rôle de certains chargés de mission de la CCPHVA et peut amener au recrutement par la CCPHVA d'un chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.

Mise en œuvre	<p>Conduite de la réflexion sur le rôle et les missions des chargés de mission de la CCPHVA par le Directeur Général des Services de la CCPHVA avec le bureau.</p> <p>Recrutement d'un chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p> <p>Montage de la demande de subvention auprès de la Région Lorraine pour le poste du chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p>
----------------------	---

Partenaires	Région Lorraine
--------------------	-----------------

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	1 ^{er} trimestre 2014 : conduite de la réflexion sur le rôle et les missions des chargés de mission de la CCPHVA 2 ^{ème} trimestre 2014 : recrutement d'un chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.
Coût	Voir fiche Chef de projet.
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Fiches de poste mises à jour, des chargés de mission de la CCPHVA. Un chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.

Objectif n°5	METTRE EN PLACE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR SOUTENIR LE PROJET CULTUREL
Projet n°15	Recherche des financements complémentaires pour soutenir le projet culturel de territoire

Motivations et objectifs

La Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette souhaite rechercher des financements complémentaires pour soutenir le projet culturel de territoire.

Cette recherche doit permettre de répondre d'une part à des besoins de financement futurs, et d'autre part à une diversification des sources de financement possibles (européens, privés...).

Une réflexion est à conduire sur les différents montages possibles pour collecter des fonds publics européens et privés (mécénat, fonds de dotation...) ainsi que les plans d'actions à mettre en œuvre pour les mobiliser.

Un chargé de mission de la CCPHVA doit être missionné pour identifier les nouvelles sources de financement possibles, monter les dossiers de demandes de financement pour les projets majeurs structurants notamment celui du pôle d'excellence culturel de Micheville, et assurer le suivi administratif des nouveaux financements attribués.

Mise en œuvre	<p>Conduire une réflexion sur les différents montages possibles pour collecter des fonds publics européens et privés (mécénat, fonds de dotation...), ainsi que les plans d'actions à mettre en œuvre pour les mobiliser.</p> <p>Nommer un chargé de mission de la CCPHVA en charge d'identifier les nouvelles sources de financement possibles.</p> <p>Lancer une consultation pour sélectionner un conseil externe spécialisé dans la recherche de fonds publics et privés.</p>
----------------------	---

Partenaires	
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA avec le soutien d'un conseil externe spécialisé dans la recherche de fonds publics et privés.
-------------------------	--

Echéancier	<p>1^{er} semestre 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> conduire une réflexion sur les différents montages possibles pour collecter des fonds publics européens et privés (mécénat, fonds de dotation...), ainsi que les plans d'actions à mettre en œuvre
-------------------	--

	<p>pour les mobiliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • nommer un chargé de mission de la CCPHVA en charge d'identifier les nouvelles sources de financement possibles. <p>2^{ème} semestre 2014 : lancer une consultation pour sélectionner un conseil externe spécialisé dans la recherche de fonds publics et privés pour mettre en œuvre un plan d'action sur la fin de l'année 2014 et toute l'année 2015.</p>
Coût	A préciser
Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	<p>Une étude sur les différents montages possibles pour collecter des fonds publics européens et privés (mécénat, fonds de dotation...).</p> <p>Un plan d'actions de recherche de financement.</p> <p>Un chargé de mission nommé et actif.</p> <p>Des premiers financements mobilisables fin 2015.</p>

Objectif n°5	METTRE EN PLACE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR SOUTENIR LE PROJET CULTUREL
Projet n°16	Généralisation du conventionnement tri annuel pour les acteurs culturels soutenus par la CCPHVA

Motivations et objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette souhaite revoir ses engagements triennaux avec ses partenaires culturels déjà conventionnés et généraliser le conventionnement tri annuel pour les acteurs culturels qui seront soutenus par la CCPHVA.

Cette forme de conventionnement traduit dans la durée un ensemble d'engagements des deux parties permettant de mettre en œuvre une politique partagée. Les objectifs du projet culturel de territoire doivent pouvoir être pris en compte par les conventions, afin d'assurer à la CCPHVA que l'action de ses partenaires est en ligne avec son projet.

Le processus de conventionnement doit pouvoir permettre aux deux parties d'exposer leurs intentions, de définir des objectifs, d'élaborer une plateforme de travail sur trois ans avec ses indicateurs de mesure, et d'identifier les ressources en terme de compétences, et/ou finance, et/ou de moyens techniques apportées par la CCPHVA.

Ce processus doit aussi permettre pour la CCPHVA de l'aider à préciser les acteurs culturels à soutenir sur une période de trois ans et pour les acteurs culturels soutenus de leur donner de la visibilité sur le niveau d'engagement de la CCPHVA.

Mise en œuvre	Négociation, et conventionnement avec les acteurs culturels, par l'élu en charge de la délégation, avec le soutien du chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.
----------------------	---

Partenaires	
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
-------------------------	--------

Echéancier	Conventionnement à mettre en place tout au long des années 2014 et 2015.
-------------------	--

Coût	N/A
-------------	-----

Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Conventions trisannuelles signées avec tous acteurs culturels soutenus par la CCPHVA, s'intégrant dans le projet culturel.

Objectif n°6	DEVELOPPER LE RAYONNEMENT TRANSFRONTALIER ET REGIONAL DU TERRITOIRE
Projet n°17	Soutien aux grands événements « Festival du Film Italien de Villerupt » et « Vache de Blues »

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite développer le rayonnement transfrontalier et régional du territoire en s'appuyant sur les deux grands événements du territoire que sont le « Festival du Film Italien de Villerupt » et « Vache de Blues ».

Ces deux événements déjà bien installés doivent permettre d'une part d'attirer un public extra-territorial plus nombreux, et d'autre part d'être les « portes drapeaux » de la capacité créative et festive du territoire.

Le soutien de la CCPHVA doit permettre de faciliter l'atteinte de ces deux objectifs. Ce soutien doit pouvoir faire l'objet d'une convention triennale.

Mise en œuvre	<p>Identification des objectifs, des modalités de soutien, et conventionnement avec les associations Pôle de l'Image et Vache d'Assos, par l'élu de la CCPHVA en charge de la délégation, avec le soutien du chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p> <p>Promotion de l'événement dans les territoires voisins et transfrontaliers.</p>
----------------------	--

Partenaires	Pôle de l'Image et Vache d'Assos
--------------------	----------------------------------

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	
-------------------------	--

Echéancier	A partir de 2014
-------------------	------------------

Coût	A préciser
-------------	------------

Partenaire financier	
-----------------------------	--

Résultats attendus et éléments de mesure	Deux festivals attirant un public plus nombreux et plus de publics extra-territoriaux.
---	--

Objectif n°6	DEVELOPPER LE RAYONNEMENT TRANSFRONTALIER ET REGIONAL DU TERRITOIRE
Projet n°18	Soutien des initiatives liées à la fête de la musique, et aux journées du patrimoine

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite développer le rayonnement transfrontalier et régional du territoire en s'appuyant sur des événements existants nationaux et européens.

La Fête de la Musique, et les Journées Européennes du Patrimoine sont plus particulièrement deux événements nationaux et européens qui, par leur couverture médiatique, offrent l'opportunité au territoire de faire connaître son patrimoine naturel (itinéraires de promenades et de randonnées, étangs de Bassompierre et de Rédange...) et historique (musée des mines à Aumetz, sentier de la mémoire à Thil, site archéologique d'Audun-le-Tiche), ainsi que la diversité de ses savoir-faire et talents dans le domaine de la musique.

Ces deux événements donnent la possibilité à l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire de montrer leurs patrimoines et talents, de se rassembler dans une ambiance festive et d'attirer des publics extérieurs au territoire.

La CCPHVA souhaite lancer une nouvelle dynamique à l'occasion de ces deux événements dès l'année 2014, qui puisse à la fois mobiliser les acteurs, diffuser les créations sur l'ensemble du territoire, promouvoir le territoire à l'extérieur en vue d'accueillir des visiteurs lors des événements.

Mise en œuvre	<p>Lancement de la dynamique par le chargé de mission de la CCPHVA en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.</p> <p>Identification de lieux spécifiques de rassemblement / démonstration sur tout le territoire permettant aux publics de se retrouver à l'occasion de ces deux événements.</p> <p>Promotion de l'événement dans les territoires voisins et transfrontaliers.</p>
----------------------	---

Partenaires	Acteurs publics et privés du territoire (dont le réseau associatif des acteurs culturels), DRAC Lorraine, Région Lorraine, CG 54 / CG 57, Offices du Tourisme...
--------------------	--

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Maîtrise d'œuvre	CCPHVA et acteurs associatifs.
-------------------------	--------------------------------

Echéancier	Dès la Fête de la Musique de juin 2014 et les Journées Européennes du Patrimoine de septembre 2014.
Coût	A préciser
Partenaire financier	N/A
Résultats attendus et éléments de mesure	Lancement d'une nouvelle dynamique sur l'ensemble du territoire de la CCPHVA.

Objectif n°6	DEVELOPPER LE RAYONNEMENT TRANSFRONTALIER ET REGIONAL DU TERRITOIRE
Projet n°19	Renforcer la coopération dans le domaine de la valorisation du patrimoine avec Longwy (label UNESCO)

Motivations et objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaite renforcer la coopération dans le domaine de la valorisation du patrimoine avec le territoire de Longwy qui dispose d'un patrimoine labellisé au patrimoine mondial (label UNESCO).

L'objectif est de développer le rayonnement transfrontalier et régional du territoire en mettant en place un plan d'actions partagé avec le territoire de Longwy en matière de promotion des événements et du patrimoine, et accueil des publics.

Une réflexion doit être conduite avec les représentants de ce territoire pour identifier les pistes de coopération.

Mise en œuvre	Lancement de la réflexion avec les représentants du territoire de Longwy, par l'élu de la CCPHVA en charge de la délégation, avec le soutien du chargé de mission en charge de la mise en réseau et de l'animation des acteurs culturels.
Partenaires	Ville de Longwy
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	CCPHVA
Echéancier	2 ^{ème} semestre 2014 : lancement de la réflexion 1 ^{er} semestre 2015 : identification des pistes de coopération
Coût	A préciser au vu des résultats de la réflexion menée avec les représentants du territoire de Longwy.
Partenaire financier	
Résultats attendus et éléments de mesure	Mise en place de premières coopérations en 2015 / 2016.

Axe 7

ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME

Fiche-projet 1 : Développer et labelliser un maillage de liaisons douces intercommunal et transfrontalier

Fiche-projet 2 : Valoriser les centres-bourgs et les patrimoines existants

Fiche-projet 3 : Valorisation des étangs de Rédange et Bassompierre et réflexion autour de la création d'une base nautique

AXE 7	ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME
Objectif	Développer le tourisme et l'offre de loisir pour les populations
Projet n° 1	Développer et labelliser un maillage de liaisons douces intercommunal et transfrontalier

Motivations et objectifs

Avec le soutien des associations locales de marche, la CCPHVA s'est engagée dans le développement d'un réseau d'itinéraires aménagés et balisés valorisant les richesses des 8 communes membres du territoire : sites remarquables pour leur patrimoine naturel ou bâti, musées, lieux de mémoire et d'histoire etc.

Pour cela, elle a formalisé une convention de partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFR). La FFR a pour mission d'accompagner la collectivité sur la définition du maillage et l'inscription des chemins aux Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Un inventaire précis des chemins susceptibles d'être intégrés au futur réseau intercommunal a été réalisé en 2012-2013 et a conditionné la rédaction du projet de labellisation. Cette étape a été entérinée par le Comité de Suivi Sentiers regroupant tous les interlocuteurs du projet et est en cours de validation dans chacune des communes concernées.

L'objectif du projet est de proposer des parcours ouverts à tous, des promeneurs occasionnels aux marcheurs confirmés, en tenant compte des besoins de chacun (loisir ou sport, découverte touristique, courtes balades de proximité pour les familles et les personnes à mobilité réduite).

Il s'agira de favoriser le lien entre les communes membres mais aussi avec les territoires voisins en Lorraine et au Luxembourg, avec en ligne de mire la création d'itinéraires interdépartementaux (Moselle-Meurthe et Moselle) et transfrontaliers (perspectives offertes sur Audun-le-Tiche et Ottange).

Mise en œuvre	<p>Remise par la FFR du rapport complet constituant le dossier de recensement des sentiers proposés à labellisation PDIPR.</p> <p>Dépôt des dossiers pour l'éligibilité aux PDIPR 54 et 57.</p> <p>Choix d'un prestataire pour estimation des coûts des travaux (aménagement, retraçage des chemins, balisage...) et réalisation des devis nécessaires / délibérations communales pour le passage, conventions en vue</p> <p>Travaux d'aménagement</p>
----------------------	--

Partenaires	Fédération Française de Randonnée Pédestre, Clubs, communes et services techniques, Office National des Forêts, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Comités Départementaux du Tourisme de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, Syndicat d'Initiative d'Audun-le-Tiche, GECT Alzette-Belval, Office du tourisme d'Esch-sur-Alzette, Administration de la Nature et des Forêts au Luxembourg...
Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	FFR sur le volet étude / Bureau d'études spécialisé pour le volet aménagement.
Echéancier	1 ^{er} semestre 2014 : chiffrage du coût des travaux. 2eme semestre 2014 : validation des aménagements à prévoir et démarrage des travaux.
Coût	A définir en fonction du chiffrage
Partenaire financier	Conseils Généraux 57 et 54 dans le cadre de la labellisation PDIPR, Union Européenne sur les liaisons et animations des sentiers pouvant être raccordés au Luxembourg.
Résultats attendus et éléments de mesure	

AXE 7	ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME
Objectif	Garantir la qualité urbaine et un cadre de vie agréable
Projet n° 2	Valoriser les centres-bourgs et les patrimoines existants

Motivations et objectifs

L'identité du territoire de la CCPHVA repose notamment sur un bâti riche et diversifié hérité de son passé agricole (centre ancien, fermes...) et industriel (cités minières, friches, éléments patrimoniaux caractéristiques ...).

La CCPHVA souhaite préserver les particularités et les atouts de son paysage et renforcer son attractivité et son image, à travers le projet d'itinéraires de promenades et de découverte.

L'objectif est de proposer aux communes traversées par une liaison douce une série de conseils et d'aides à la décision pour valoriser leurs centres-bourgs et leurs éléments de patrimoine afin d'instituer des points de passage et de halte pour les promeneurs.

Mise en œuvre	Propositions et conseils techniques pour faire des centres bourgs et du patrimoine un élément de valorisation des sentiers de promenade.
----------------------	--

Partenaires	CAUE 57 et 54, EPA Alzette-Belval, Communes
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Echéancier	2014-2024
-------------------	-----------

Coût	Participation financière annuelle aux CAUE
-------------	--

Résultats attendus et éléments de mesure	Plus-value pour l'attractivité des communes et mise en valeur par le biais des boucles de randonnée (signalétique et communication – carte des circuits, organisation d'évènementiel autour de ces lieux-clefs et des éléments de patrimoine, en lien avec le projet culturel de territoire etc.).
---	--

AXE 7	ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME
Objectif	Développer le tourisme et l'offre de loisir pour les populations
Projet n° 3	Valorisation des étangs de Rédange et Bassompierre et réflexion autour de la création d'une base nautique de loisirs

Motivations et objectifs

Dans le cadre du projet de création de liaisons douces et de promotion du patrimoine industriel, il convient de prévoir des points de haltes remarquables pour le public usager (marcheurs confirmés, promeneurs occasionnels, familles, personnes âgées et à mobilité réduite)

A ce titre, la CCPHVA a identifié avec l'appui des communes de Boulange et de Rédange deux sites constituant des « portes d'entrées » sur les parcours et présentant un intérêt paysager et patrimonial : les étangs de Bassompierre et de Rédange.

Ils témoignent de manière insolite du passé industriel du territoire (bassin de stockage d'eau et de refroidissement des locomotives à Boulange, réservoir d'eau pour l'activité sidérurgique à Rédange) et de ses mutations en devenant au fil des années des espaces naturels prisés localement pour des activités de loisirs (associations de marche et de pêche, fréquentation par les habitants etc.).

Il s'agira de valoriser ces sites en réalisant des aménagements nécessaires tout en respectant leur configuration et leur histoire.

Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans la continuité des réflexions menées par la commune de Rédange sur l'implantation de services (groupe scolaire sur la plateforme minière ?) et celles de l'EPA Alzette-Belval souhaitant encourager le développement d'activité économique de proximité.

Une réflexion pourra être menée en parallèle sur la création d'une base nautique de loisirs (identification d'une parcelle entre Esch-sur-Alzette et Audun-le-Tiche). Elle pourra notamment s'appuyer sur les propositions d'aménagement émises par les étudiants de l'ENSAN dans le cadre de leurs travaux.

Mise en œuvre	<p>Base de travail : note de conseil du CAUE sur l'aménagement et les travaux d'amélioration suggérés : abords des étangs et berges, surfaces de cheminement, aire de circulation, valorisation des espaces connexes (ex : plateforme de l'ancienne mine à Rédange, ancien quai de gare à Boulange), implantation paysagère, signalétique...</p> <p>Validation par les communes pour creuser les pistes proposées et élaboration de cahiers des charges avec l'appui du CAUE.</p>
----------------------	---

Partenaires	CAUE de Moselle (procède exclusivement au conseil technique et ne peut être maître d'ouvrage/maître d'œuvre), EPA Alzette-Belval, associations
Maîtrise d'ouvrage	Communes de Rédange et de Boulange avec l'appui de la CCPHVA
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'étude spécialisé (aménagement/paysage).
Echéancier	Possibilité d'envisager une programmation de travaux pluriannuelle.
Coût	Estimation donnée par le CAUE à titre purement indicatif. Boulange : 100 000€/150 000€ Rédange : partie basse 90 000€/100 000€
Partenaire financier	Région Lorraine
Résultats attendus et éléments de mesure	Amélioration de l'accessibilité et de la péchabilité des lieux Amélioration de la qualité paysagère des lieux et du cadre de vie Valorisation de la faune et la flore locale Attractivité locale et rayonnement des sites (autres communes de la CCPHVA et hors CCPHVA, Luxembourg)

Axe 8

PROMOUVOIR DES FORMATIONS INNOVANTES ET DIPLOMANTES SUR LE TERRITOIRE

Fiche-projet 1 : Favoriser le développement de la formation transfrontalière par alternance

Fiche-projet 2 : Faire connaître et encourager le développement d'unités de formations dédiées aux nouveaux métiers du bâtiment durable et de l'éco-construction

AXE 8	PROMOUVOIR DES FORMATIONS INNOVANTES ET DIPLOMANTES SUR LE TERRITOIRE
Objectif :	Développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche, dans un cadre transfrontalier
Projet n° 1	Favoriser le développement de la formation transfrontalière par alternance

Motivations et objectifs

La CCPHVA a tissé des liens étroits avec ses voisins luxembourgeois notamment au travers du GECT Alzette-Belval. Les élus du territoire souhaitent renforcer cette coopération en incitant les acteurs de la formation présents sur son territoire à mettre en place des cursus transfrontaliers.

Il s'agira ainsi de s'appuyer sur le lycée technologique et professionnel Saint André d'Ottange (qui propose des formations spécialisées dans les métiers de bouche et la filière de l'optique et de la lunetterie) pour permettre aux étudiants inscrits dans ces cursus de suivre des stages de formation en alternance au Luxembourg.

En parallèle, la CCPHVA jouera un rôle de facilitateur au niveau institutionnel, en encourageant la reconnaissance des diplômes entre les deux Etats. Cette reconnaissance est en effet une condition obligatoire pour la création d'une filière de formation en alternance à l'échelle transfrontalière.

A terme, les élus souhaitent mener une réflexion sur l'implantation d'un lycée transfrontalier.

Mise en œuvre	<p>Appui des démarches menées par le lycée d'Ottange auprès des pouvoirs publics.</p> <p>Demande pour l'inscription de la problématique « reconnaissance des diplômes » à l'ordre du jour de la prochaine commission intergouvernementale France-Luxembourg.</p> <p>Mise en réseau des différents partenaires notamment à travers le GECT Alzette-Belval.</p> <p>Réflexion sur un projet de lycée transfrontalier.</p>
----------------------	--

Partenaires	Education Nationale, GECT Alzette-Belval, lycée d'Ottange, Etats Français et Luxembourgeois, Région Lorraine
--------------------	--

Echéancier	2014 - 2024
-------------------	-------------

Résultats attendus et éléments de mesure	Stage en alternance signé avec des entreprises luxembourgeoise dans une logique de réciprocité.
---	---

AXE 8	PROMOUVOIR DES FORMATIONS INNOVANTES ET DIPLOMANTES SUR LE TERRITOIRE
Objectif :	Promouvoir l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche.
Projet n° 2	Faire connaître et encourager le développement d'unités de formations dédiées aux nouveaux métiers du bâtiment durable et de l'éco-construction

Motivations et objectifs

Dans le cadre de l'EcoCité, les nouvelles constructions devront respecter des normes strictes en matière environnementale. Pour répondre à cette problématique, la CCPHVA en lien avec les chambres consulaires et l'Education Nationale, souhaite encourager le développement des nouveaux métiers du bâtiment et de l'écoconstruction.

L'action de la CCPHVA se déroulera en deux phases : une phase de promotion et de valorisation des métiers de l'écoconstruction et autres et une phase d'accompagnement et d'encouragement à la création d'une filière de formation spécifique ou l'étude d'une maison du projet.

Mise en œuvre	<p>Mise en place de salon thématique en lien avec les nouveaux métiers du bâtiment.</p> <p>Signature de conventions avec l'Education Nationale afin d'associer les scolaires à la mutation du territoire</p> <p>A terme, possible l'étude sur une maison du projet ou l'appui à l'ouverture d'une section/filière spécialisée dans les lycées du territoire ou d'un centre de formation.</p>
----------------------	--

Partenaires	Chambres consulaires, EPA Alzette-Belval, Education Nationale, Conseil généraux, Conseil régional, CAPEB, Fédération du bâtiment.
--------------------	---

Maîtrise d'ouvrage	CCPHVA
---------------------------	--------

Echéancier	2014 - 2024
-------------------	-------------

Coût	Eléments de communication
-------------	---------------------------

Résultats attendus et éléments de mesure	Partenariat avec l'Education Nationale. Organisation d'un salon d'information thématique.
---	--

Axe 9

DEFINIR DES SYSTEMES DE GOUVERNANCE ADAPTES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Fiche-projet 1 : Informer et associer les habitants aux mutations du territoire

Fiche-projet 2 : Favoriser la coopération avec les partenaires Nord-Lorrains et transfrontaliers

AXE 9	DEFINIR DES SYSTEMES DE GOUVERNANCE ADAPTES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
Objectif	Informier et associer les habitants aux mutations du territoire

Motivations et objectifs

Depuis l'émergence du projet Alzette-Belval, la CCPHVA s'est organisée pour apporter une cohérence sur un territoire administrativement et fonctionnellement complexe.

La mise en œuvre du projet de territoire et l'Opération d'Intérêt National, qui permettra de positionner le territoire de la CCPHVA dans l'agglomération transfrontalière comme un pôle d'excellence de développement économique et urbain, nécessite d'associer plus étroitement les acteurs du territoire et notamment sa population.

Il est donc essentiel de développer de véritables phases d'échanges et d'écoutes pour que la population s'approprie le projet et accompagne les mutations du territoire.

Mise en œuvre	Organisation de rencontres thématiques régulières. Diffusion d'un bulletin d'information à la population. Animation du site internet.
----------------------	---

AXE 9	DEFINIR DES SYSTEMES DE GOUVERNANCE ADAPTES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
Objectif	Favoriser la coopération avec les partenaires Nord-Lorrains et transfrontaliers

Motivations et objectifs

L'Opération d'Intérêt National a un rayonnement qui va au-delà du territoire de la CCPHVA.

Il est donc important d'entretenir des relations de travail, d'échange et de bonnes pratiques mais également de bâtir des projets avec les partenaires Luxembourgeois (GECT Alzette-Belval) et les autres collectivités du Nord-Lorrain.

Mise en œuvre	Accentuer le partenariat et la mise en place de projets avec les communes luxembourgeoises via notamment le GECT Alzette-Belval. Participer à la prise de décision sur le territoire du Nord-Lorrain.
----------------------	--

Partenaires	EPA Alzette-Belval, GECT Alzette-Belval, Collectivités du Nord Lorrain
--------------------	--